



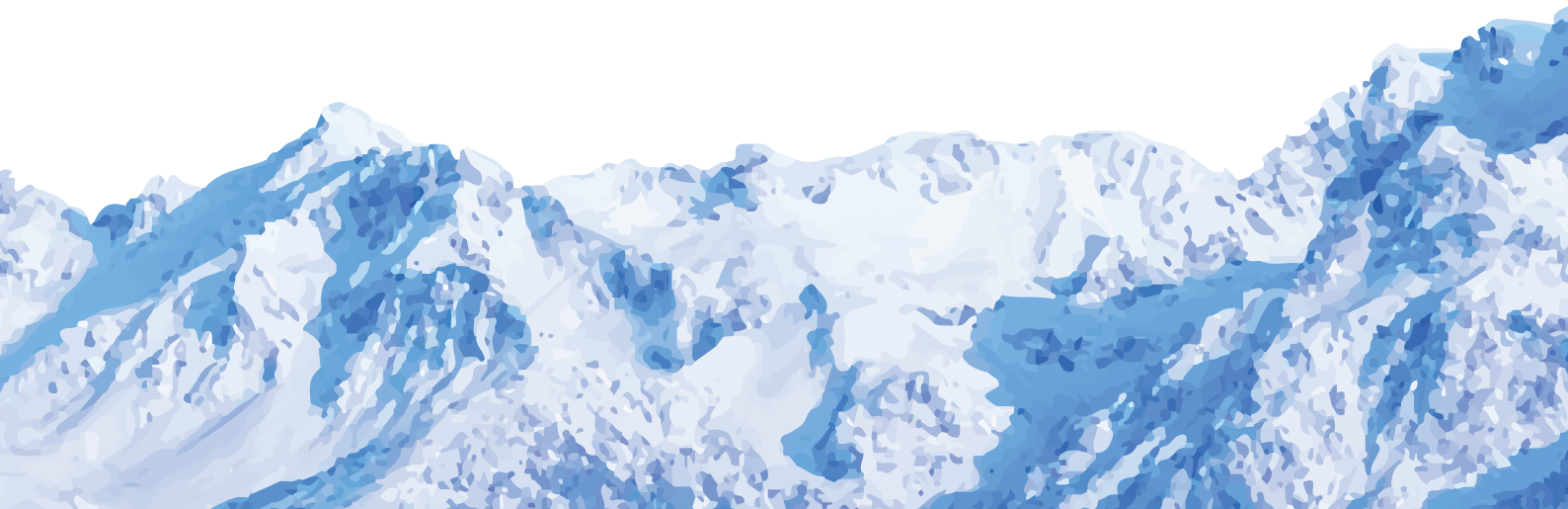
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU 18 mai 2021



**DISTRIBUTEUR  
DE MATÉRIAUX  
DE CONSTRUCTION  
ET D'OUTILLAGE,**

*notre groupe s'étend en France à travers  
un réseau dense de près de 350 points  
de vente.*

*Partenaires de vos chantiers,  
nos équipes conçoivent, avec nos fournisseurs,  
les solutions durables et innovantes de vos  
projets de construction, de rénovation  
et d'aménagement du territoire.*



*Groupe*  
**SAMSE**

**2**

**0**

**2**

**1**

**ASSEMBLEE GENERALE  
MARDI 18 MAI**

EXTRAIT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Rapport de gestion</b>	<b>3</b>
1.1	Faits marquants de l'exercice 2020	4
1.2	Déroulement de l'exercice	5
1.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	12
1.4	Conventions réglementées	12
1.5	Gestion des risques	12
1.6	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	31
1.7	Déclaration de Performance Extra-Financière	34
1.8	Plan de vigilance	79
1.9	Informations sur le capital social	81
1.10	Dépenses non déductibles fiscalement	81
1.11	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	81
1.12	Frais de recherche et de développement	81
1.13	Perspectives 2021	81
1.14	Observations du Comité Social et Economique	81
<b>2</b>	<b>Eléments financiers</b>	<b>82</b>
2.1	Comptes consolidés	83
2.2	Comptes sociaux	95
<b>3</b>	<b>Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2021</b>	<b>106</b>
3.1	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte	107
3.2	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	109
3.3	Résolutions	122

# 1– Rapport de Gestion

1.1	Faits marquants de l'exercice 2020	4
1.2	Déroulement de l'exercice	5
1.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	12
1.4	Conventions réglementées	12
1.5	Gestion des risques	12
1.6	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	31
1.7	Déclaration de Performance Extra-Financière	34
1.8	Plan de vigilance	79
1.9	Informations sur le capital social	81
1.10	Dépenses non déductibles fiscalement	81
1.11	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	81
1.12	Frais de recherche et de développement	81
1.13	Perspectives 2021	81
1.14	Observations du Comité Social et Economique	81

## 1.1 Faits marquants de l'exercice 2020

En février 2020, DUMONT INVESTISSEMENT, actionnaire majoritaire de SAMSE, a acquis la participation de 21,13 % du capital de SAMSE détenue par BME FRANCE (ex CRH FRANCE DISTRIBUTION).

Cette acquisition a porté la participation de DUMONT INVESTISSEMENT à 77,30 % du capital et 81,28 % des droits de vote de SAMSE.

Elle a mis fin au pacte d'actionnaires de SAMSE conclu le 17 septembre 2014 entre DUMONT INVESTISSEMENT et BME FRANCE, et s'est accompagnée de la renonciation, par cette dernière et sans indemnité à sa charge, à l'option d'achat du contrôle de DUMONT INVESTISSEMENT qui lui avait été consentie le même jour.

La pandémie Covid-19 a engendré, à compter du 17 mars 2020, des impacts très significatifs sur l'activité du Groupe, avec la mise en place d'une activité partielle des sites de distribution négoce et bricolage.

Dans le cadre des estimations retenues pour l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2020, le

Groupe ne remet pas en cause ses perspectives à long terme, notamment dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres actifs non-courants.

Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 en fonction des risques encourus estimés.

Des reports d'échéances de dettes ont été obtenus et concernent essentiellement les emprunts bancaires. Au 31 décembre 2020, ces reports s'élèvent à 25,5 M€ (les échéances ont été décalées aux termes des emprunts concernés).

Une distribution de dividendes exceptionnelle de 8 €, prélevée sur les réserves, a été décidée par l'Assemblée Générale du 11 décembre 2020.

### 1.1.1 Modifications significatives du périmètre

Janvier 2020

La quote-part détenue par CHRISTAUD dans le capital de CELESTIN MATERIAUX est passée à 98,16 %

Mai 2020

LA BOITE A OUTILS a cédé le contrôle de la SCI ENTREPOT NIMES dont elle détient désormais 40 %

Juillet 2020

CELESTIN MATERIAUX a acquis 100 % du capital de la société LE COMPTOIR

Septembre 2020

CHRISTAUD a pris une participation complémentaire dans le capital de BILLMAT pour détenir 100 %

Novembre 2020

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de CHRISTAUD a été portée à 90,54 % et à 99,81 % dans le capital de LA BOITE A OUTILS

### 1.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre des restructurations internes, sept opérations ont été réalisées :

Janvier 2020 :

Fusion-Absorption de :

- CLAUDE MATERIAUX par DORAS
- ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU par DORAS

Transmission Universelle de Patrimoine de :

- ETS MARTIN à DORAS
- OUTIMAT à DORAS
- SOVAPRO à BTP DISTRIBUTION
- SOVAPRO MATERIAUX HAUT DOUBS à BTP DISTRIBUTION
- VAUDREY à CHRISTAUD

## 1.2 Déroulement de l'exercice

### 1.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2020	2019 (*)	% de var.
Chiffre d'affaires	1 511,6	1 499,1	0,8
Résultat opérationnel courant	70,6	60,0	17,6
Résultat opérationnel	70,2	60,5	16,0
Résultat financier	-2,2	-2,5	-12,2
Charge d'impôt	-24,1	-19,0	26,7
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	5,9	4,0	48,4
Résultat net des sociétés intégrées	49,8	43,0	15,9
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	47,4	40,8	16,2

(\*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16.

#### 1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 1 512 M€ au 31 décembre 2020, en progression de 0,8 % par rapport à 2019 (- 0,1 % à périmètre comparable\*\*).

Du fait d'un rattrapage constant sur le second semestre de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de l'activité négoce s'établit à 1 161 M€, en retrait de 2,1 % (- 2,6 % à périmètre comparable).

Avec un chiffre d'affaires de 351 M€, l'activité bricolage est en nette progression sur l'exercice 2020 (+ 11,9 % et + 9,4 % à périmètre comparable). Elle a bénéficié d'une croissance très significative depuis le début du mois de mai 2020, après la période de confinement liée à la pandémie Covid-19. Le bricolage confirme donc une très bonne performance commerciale sur l'ensemble de l'année, supérieure à celle du marché (+ 4,8 % à fin décembre - Source : Banque de France, selon les indices mensuels d'activité du bricolage).

#### Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2020	2019	% de var.
Négoce	1 160,5	1 185,4	-2,1
Bricolage	351,1	313,7	11,9
Total Groupe	1 511,6	1 499,1	0,8

#### 2 - Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) du Groupe s'établit à 70,6 M€, en progression de 17,6 %.

Le ROC de l'activité négoce s'établit à 47,1 M€ affichant ainsi une augmentation de 6,6 % par rapport à l'exercice 2019. Le ROC de l'activité bricolage s'élève à 23,5 M€ au 31 décembre 2020 et progresse de 48,4 % par rapport à 2019, fortement impacté par le dynamisme du second semestre.

Malgré les incertitudes liées au contexte économique actuel, le Groupe ne remet pas en cause ses perspectives à long terme, notamment dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition (2,4 M€ de dépréciations en 2020 pour 1,5 M€ en 2019) et des autres actifs non-courants.

Le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue.

(\*\*) Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de «comparable» qui consiste à retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre significatives intervenues au cours des années 2019 et 2020.

Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 en fonction des risques encourus estimés. A ce titre, le coût lié au risque client augmente de 3 M€ au 31 décembre 2020 par rapport à 2019.

Les pertes relatives au recul du chiffre d'affaires engendré par le premier confinement ont été partiellement compensées par un recours au dispositif de chômage partiel.

### 3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 70,2 M€. Il intègre des autres produits et charges opérationnels qui comprennent notamment une plus-value nette immobilière de 2,4 M€ et des dépréciations immobilières pour 2,3 M€.

Fin décembre 2020, le Groupe a concrétisé une opération de cession pour un portefeuille de huit ensembles immobiliers avec la société foncière

ATLAND VOISIN (SCPI). Le produit total de cette cession s'est élevé à 28 M€, dégageant une plus-value brute de 7 M€ retraitée pour 4,6 M€ (droits d'utilisation conservés à l'actif selon IFRS 16).

### 4 - Résultat financier

Le résultat financier s'améliore de 0,3 M€ pour atteindre - 2,2 M€ au 31 décembre 2020.

### 5 - Résultat net des sociétés intégrées

Avec une charge d'impôt qui augmente de 5,1 M€ et une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence qui s'élève à 5,9 M€, le résultat net des sociétés intégrées s'établit à 49,8 M€.

### 6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 47,4 M€, en hausse de 6,6 M€.

## 1.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2020	2019 (*)
Dettes financières non courantes	285,8	242,5
Dettes financières courantes	78,5	91,2
Trésorerie active	-141,3	-70,6
<b>Endettement net</b>	<b>223,0</b>	<b>263,1</b>

(\*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16.



## 1.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2020	2019	2018
<b>Investissements opérationnels</b>			
Immobilisations incorporelles	886	1 274	435
Terrains et constructions	4 747	3 521	1 775
Matériels et outillages	1 835	3 541	2 756
Installations et agencements mobiliers	1 014	1 025	756
Matériel de transport	3 913	4 972	6 379
Matériel de bureau, informatique et mobilier	545	694	967
<b>Total</b>	<b>12 940</b>	<b>15 027</b>	<b>13 068</b>
<b>Investissements financiers</b>			
SAS ETS RENE DE VEYLE	0	0	6 000
SAS M+ MATERIAUX	10 000	12 000	
SAS ZANON TRANSPORTS	0	0	748
SAS LA BOITE A OUTILS	20	0	1 689
SAS BTP DISTRIBUTION	0	1 005	1 569
SAS MAT APPRO	0	0	49
SAS CHRISTAUD	221		
SAS LEADER CARRELAGES	0	316	112
SAS DEGUERRY SAMSE	0	1 900	0
<b>Total</b>	<b>10 241</b>	<b>15 221</b>	<b>10 167</b>
<b>Investissements SAMSE société mère</b>	<b>23 181</b>	<b>30 248</b>	<b>23 235</b>
<b>Investissements réalisés par les filiales (*)</b>			
SAS DORAS	7 001	5 099	3 838
SAS M+ MATERIAUX	4 132	4 363	5 195
SAS LA BOITE A OUTILS	4 118	6 588	6 012
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	1 622	186	127
SA CHRISTAUD	971	177	625
SAS MAURIS BOIS	567	3 139	716
SAS LOIRE MAT	435		
SAS SOCOBOIS	307	423	624
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	277	63	67
SAS CELESTIN MATERIAUX	250	264	195
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	214	455	91
SAS BTP DISTRIBUTION	125	1 502	206
SAS BILLMAT	110		
SAS ZANON TRANSPORTS	92	92	394
SAS COMPTOIR FROMENT	79	241	118
SAS SCIERIE ET SECHOIRS DU DAUPHINE	67	52	220
SAS SCIERIE JOURDAN	54	53	55
SAS BLANC MATERIAUX	16	21	25
SAS REMAT	10	14	25
SAS ETS ROGER CLEAU	0	1 356	1 108
SAS S.D.T.A.	0	0	69
SARL EPPS	0	0	4
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	0	0	2
SAS RENE DE VEYLE	0	0	0
AUTRES	5 428	1 329	566
<b>Investissements filiales</b>	<b>25 875</b>	<b>25 417</b>	<b>20 282</b>

(\*) : Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers.

## 1.2.4 Activité de SAMSE

### Extrait du compte de résultat

(Données sociales)

(en millions d'euros)	2020	2019	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	597,9	603,3	-0,9
Résultat d'exploitation	21,7	17,3	25,4
Résultat financier	13,7	15,9	-13,8
Résultat exceptionnel	-1,2	-2,0	-38,5
Participation	1,7	1,2	41,7
Impôt sur le résultat	7,1	5,4	31,5
Résultat net	25,4	24,7	2,6

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2020 s'élève à 597,9 M€ contre 603,3 M€ en 2019, ce qui représente une baisse de 0,9 %.

Le résultat d'exploitation augmente, passant de 17,3 M€ en 2019 à 21,7 M€ en 2020, soit une hausse de 25,4 % : les produits d'exploitation se situent à 609,7 M€ et les charges à 587,9 M€.

Le résultat financier est en baisse de 13,8 % liée essentiellement à la baisse des dividendes reçus sur l'exercice 2020.

Le résultat exceptionnel qui était de - 2,0 M€ en 2019 ressort à - 1,2 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 1,7 M€ et un impôt sur les bénéfices de 7,1 M€, le résultat net s'établit à 25,4 M€, en hausse de 2,6 % par rapport au résultat 2019.

### Dividendes

L'Assemblée Générale du 11 décembre 2020 a décidé la distribution exceptionnelle de 8 € par prélèvement sur les réserves.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 de fixer le dividende à verser à 8,00 € par action soit un dividende total de 27 664 672,00 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende par action
2017	2,50 €
2018	2,50 €
2019	8,00 €

## Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément au modèle établi par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos

fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice.

2020	Art. D.441 I-1 : Factures <b>recues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art. D.441 I-2 : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>														
Nombre de factures concernées	<del>7228</del>						8737	<del>40641</del>						15446
Montant total des factures concernées en K€ HT	8 287	-455	-304	-328	434	-652	37 060	1 634	527	329	260	2 750		
	1,72%	-0,09%	-0,06%	-0,07%	0,09%	-0,14%								
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice														
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							6,20%	0,27%	0,09%	0,05%	0,04%	0,46%		
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>														
Nombre des factures exclues													6 349	
Montant total des factures exclues HT en K€													12 649	
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)</b>														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="radio"/> Délais contractuels : <input checked="" type="radio"/> Délais légaux : FdM 45j						<input type="radio"/> Délais contractuels : <input checked="" type="radio"/> Délais légaux : FdM 45j							

## 1.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'affaires			Résultat d'exploitation		
	2020	2019	% variation	2020	2019	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	302 465	275 342	9,85	24 446	11 969	104,24
SAS DORAS	204 899	205 606	-0,34	825	1 940	-57,45
SAS M+ MATERIAUX	215 902	212 348	1,67	8 093	6 064	33,46
SAS MATERIAUX SIMC	152 204	154 414	-1,43	5 948	4 082	45,72
SAS PLATTARD NEGOCE	89 854	87 402	2,81	3 724	2 683	38,80
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	75 062	69 347	8,24	2 720	2 099	29,62
SAS BTP DISTRIBUTION	54 417	49 399	10,16	3 080	2 704	13,91
SAS MAURIS BOIS	47 483	46 860	1,33	3 883	3 670	5,80
SAS PLATTARD SAS	31 685	31 954	-0,84	375	728	-48,49
SAS SOCOBOIS	23 895	26 841	-10,98	743	893	-16,74
SAS CELESTIN MATERIAUX	30 568	28 070	8,90	2 517	2 122	18,66
SA CHRISTAUD	30 776	27 872	10,42	2 139	1 954	9,48
SAS BOURG MATERIAUX	17 505	17 150	2,07	948	391	142,46
SAS COMPTOIR FROMENT	21 485	20 234	6,18	2 570	2 024	27,01
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	19 099	18 013	6,03	1 772	1 468	20,72
SAS ETS ROGER CLEAU (absorbée par DORAS en 2020)		14 959	-100,00		79	-100,00
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	18 183	16 557	9,82	1 550	1 417	9,36
SAS BILLMAT	16 643	14 886	11,80	453	42	987,64
SAS RG BRICOLAGE	17 383	15 498	12,17	2 859	2 254	26,88
SAS ZANON TRANSPORTS	13 238	14 027	-5,62	1 409	1 783	-20,98
SAS DIDIER	13 126	11 906	10,25	505	246	105,28
SAS LOIRE MATERIAUX	10 540	17 395	-39,41	107	-2 178	
SARL SUD APPRO	9 604	9 644	-0,41	28	42	-32,23
SAS MS MATERIAUX	7 397	8 694	-14,92	194	128	51,58
SAS REMAT	5 522	6 183	-10,69	-493	-189	-161,28
SAS BLANC MATERIAUX	6 812	6 811	0,02	799	620	28,88
SAS MAT APPRO	5 638	6 672	-15,49	73	119	-38,18
SAS DEGUERRY SAMSE	5 602	6 352	-11,80	428	422	1,49
SAS VAUDREY (absorbée par CHRISTAUD en 2020)		4 030	-100,00		242	-100,00
SAS LE COMPTOIR	2 447	2 966	-17,50	-380	-264	-44,02
SAS SOVAPRO (absorbée par BTP DISTRIBUTION en 2020)		1 630	-100,00		56	-100,00
SAS SOVAPRO MHD (absorbée par BTP DISTRIBUTION en 2020)		541	-100,00		52	-100,00
SAS CLAUDE MATERIAUX (absorbée par DORAS en 2020)		3 408	-100,00		-100	100,00
SAS LEADER CARRELAGES	2 627	2 958	-11,19	-142	18	
SAS TARARE MATERIAUX	3 452	3 671	-5,97	149	73	103,34
SAS OUTIMAT B.T.P. (absorbée par DORAS en 2020)		1 917	-100,00		41	-100,00

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2020	2019	% variation	2020	2019	% variation
SAS LA BOITE A OUTILS	26 498	14 067	88,37	16 161	8 523	89,60
SAS DORAS	2 929	2 380	23,07	1 688	573	194,59
SAS M+ MATERIAUX	8 071	5 968	35,24	4 253	3 184	33,59
SAS MATERIAUX SIMC	5 916	4 024	47,00	3 311	2 176	52,17
SAS PLATTARD NEGOCE	4 109	2 948	39,38	2 690	1 861	44,55
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	3 856	2 055	87,61	3 042	1 435	111,94
SAS BTP DISTRIBUTION	3 222	2 859	12,70	2 159	1 893	14,05
SAS MAURIS BOIS	3 879	3 643	6,48	2 470	2 419	2,11
SAS PLATTARD SAS	2 784	3 157	-11,82	2 481	2 982	-16,80
SAS SOCOBOIS	725	865	-16,15	460	586	-21,43
SAS CELESTIN MATERIAUX	2 520	2 123	18,73	1 676	1 416	18,36
SA CHRISTAUD	2 835	2 497	13,54	2 019	1 787	12,98
SAS BOURG MATERIAUX	932	373	149,87	622	254	144,88
SAS COMPTOIR FROMENT	2 576	2 029	26,94	1 660	1 244	33,46
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 772	1 468	20,70	1 114	893	24,71
SAS ETS ROGER CLEAU (absorbée par DORAS en 2020)		120	-100,00		68	-100,00
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	1 550	1 415	9,52	972	855	13,65
SAS BILLMAT	445	29	1 445,48	495	24	2 000,09
SAS RG BRICOLAGE	2 865	2 257	26,98	2 060	1 571	31,18
SAS ZANON TRANSPORTS	1 411	1 778	-20,64	976	1 159	-15,79
SAS DIDIER	504	242	108,26	451	263	71,48
SAS LOIRE MATERIAUX	59	-2 233		218	-1 353	
SARL SUD APPRO	27	40	-31,90	26	33	-20,45
SAS MS MATERIAUX	189	120	58,03	151	76	98,99
SAS REMAT	-573	-112	-411,78	-629	-119	-426,49
SAS BLANC MATERIAUX	799	617	29,35	552	447	23,39
SAS MAT APPRO	68	119	-42,70	43	80	-46,95
SAS DEGUERRY SAMSE	427	421	1,60	339	329	2,85
SAS VAUDREY (absorbée par CHRISTAUD en 2020)		240	-100,00		167	-100,00
SAS LE COMPTOIR	-389	-281	-38,42	-401	-288	-39,33
SAS SOVAPRO (absorbée par BTP DISTRIBUTION en 2020)		56	-100,00		40	-100,00
SAS SOVAPRO MHD (absorbée par BTP DISTRIBUTION en 2020)		51	-100,00		37	-100,00
SAS CLAUDE MATERIAUX (absorbée par DORAS en 2020)		-113	-100,00		-111	100,00
SAS LEADER CARRELAGES	-140	26		-147	27	
SAS TARARE MATERIAUX	142	62	130,30	135	54	149,23
SAS OUTIMAT B.T.P. (absorbée par DORAS en 2020)		41	-100,00		25	-100,00

## 1.3 Évènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

LEADER CARRELAGES, REMAT et DEGUERRY SAMSE ont été absorbées par voie de Transmission Universelle de Patrimoine par SAMSE, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

LE COMPTOIR a été absorbée par CELESTIN MATERIAUX et SCIERIE JOURDAN par ETS PIERRE HENRY ET FILS, par voie de Transmission Universelle de Patrimoine, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## 1.4 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe.

Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

## 1.5 Gestion des risques

### 1.5.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé en 2020 à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après. Chaque facteur de risque a été évalué en fonction de la probabilité qu'il se produise et de l'impact que pourrait avoir ce risque sur le Groupe SAMSE.

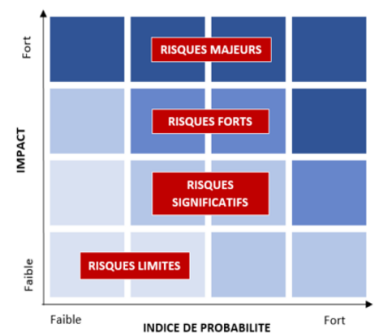
Le résultat de cette analyse est présenté dans le tableau ci-dessous.

Les risques sont hiérarchisés en fonction de l'évaluation des risques résiduels qu'ils représentent pour le Groupe : les risques les plus importants sont présentés en premier dans chaque catégorie.

La matrice de risques présentée ci-dessous permet au lecteur d'identifier dans quelle zone se situe chaque facteur de risque.

Catégories	Facteurs de risque	Risque résiduel
<b>Risques liés à l'activité</b>	Sécurité des personnes	Majeur
	Défaillance des systèmes informatiques	Majeur
	Pression concurrentielle	Fort
	Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks	Fort
	Stratégie de croissance et de développement inappropriée	Fort
	Risques liés à la gestion des ressources humaines	Fort
<b>Risques environnementaux</b>	Fraude	Significatif
	Risques sanitaires	Majeur
<b>Risques financiers</b>	Risques de pollution et de non-conformité environnementale	Significatif
	Risque de contrepartie	Majeur
<b>Risques liés à la situation financière de l'émetteur</b>	Risque de taux	Significatif
	Risques de change	Significatif
<b>Risques juridiques et réglementaires</b>	Risques de liquidité	Majeur
	Litiges	Significatif
	Ethique des affaires	Significatif

*RSE* Les facteurs de risques présentés avec ce pictogramme font l'objet d'une présentation approfondie au sein de la Déclaration de Performance Extra-Financière (3.6)



## Sécurité des personnes

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>La gestion et la prévention des risques professionnels font partie des obligations auxquelles sont soumis les points de vente du Groupe SAMSE au travers du Code du travail des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).</p> <p>Le «risque professionnel» peut se définir comme l'ensemble des menaces qui pèsent sur la santé des salariés au travail et peut se traduire par un accident ou une maladie professionnelle.</p> <p>Les facteurs de risques - non exhaustifs - à prévenir sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risques liés à la manutention manuelle et mécanique,</li> <li>- risques liés à l'environnement de travail (chutes de plain-pied et de hauteur),</li> <li>- risques liés aux équipements mécaniques et outils de travail,</li> <li>- risques électriques,</li> <li>- risques d'incendies et d'explosions,</li> <li>- risques routiers.</li> </ul>	<p>La sécurité des personnes est un risque majeur pour le Groupe SAMSE.</p> <p>Les effets potentiels les plus importants aux yeux du Groupe sont les préjudices humains subis par ses salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le décès d'un ou plusieurs salariés, clients ou tierces parties,</li> <li>- une incapacité permanente d'un ou plusieurs salariés, clients, ou tierces parties,</li> <li>- une maladie professionnelle.</li> </ul> <p>Un impact réputationnel lié à une gestion insuffisante des conditions de travail est également à envisager.</p> <p>Enfin, un accident grave sur un site, en plus des conséquences judiciaires pour le responsable de site et/ou pour les dirigeants, peut occasionner la fermeture temporaire ou définitive du site et ainsi avoir des répercussions financières sur les résultats du Groupe.</p>
Gestion du risque	
<p>La Direction Sécurité et Prévention a mis en place un programme spécifique de sensibilisation, d'évaluation et d'amélioration continue avec son équipe de quinze animateurs sécurité pour la partie négoce et de quatre prévenants pour la partie bricolage.</p> <p>Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en œuvre de la documentation obligatoire sur la prévention pour chacun des sites sous leur responsabilité.</p> <p>Un référentiel Sécurité Groupe a été créé en 2018 en vue de définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement.</p> <p>Un audit sécurité incendie est réalisé tous les ans sur les sites négoce et bricolage pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie, tant au niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques.</p> <p>Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est réalisé tous les ans.</p> <p>Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.</p> <p>Un plan de communication diffusé largement à l'ensemble du personnel et qui s'appuie notamment sur des réunions mensuelles de prévention au sein des établissements, contribue à l'amélioration de la gestion de ces risques.</p> <p>Le Groupe investit dans la formation de ses salariés en matière de sécurité.</p> <p>Les quatre grands thèmes développés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la conduite et la manutention de chariots,</li> <li>- la conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions...),</li> <li>- l'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple),</li> <li>- l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie.</li> </ul> <p>M+ MATERIAUX, ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.</p> <p>Les lieux de stockage des produits dangereux répondent aux normes en vigueur et sont spécifiquement conçus pour limiter l'exposition aux risques associés à ces produits chimiques et pour soustraire les personnes aux effets d'un dégagement involontaire ou d'une réaction chimique spontanée.</p>	

## Défaillance des systèmes informatiques

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Dans l'organisation décentralisée du Groupe SAMSE, les systèmes d'information sont un support essentiel à la gestion et au développement des activités. Ils sont au cœur de l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives aux opérations et aux états financiers. Ils sont aussi un moyen de communication privilégié entre le Groupe et ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs. De plus l'accélération de la stratégie de digitalisation du Groupe (lancement de nouveaux sites de e-commerce, recours massif au télétravail...) conduit à une augmentation de sa surface d'exposition.</p> <p>Les principaux risques des systèmes d'information sont liés à la cybermalveillance, à d'éventuelles défaillances de l'architecture des systèmes d'information (infrastructures informatiques et logiciels) ou à des fuites de données.</p> <p>L'existence de réglementations en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et la Loi "Informatique et Libertés" dans sa nouvelle rédaction, entraînent également des risques de non-conformité législative et réglementaire.</p>	<p>Toutes pannes, interruptions significatives, pertes ou communications de données sensibles pourraient perturber le fonctionnement normal de l'activité du Groupe, et avoir des conséquences financières, opérationnelles ou d'image.</p> <p>Un défaut dans les modalités de traitement ou la protection des données personnelles pourrait également avoir des conséquences financières (sanctions juridiques) et réputationnelles.</p>
Gestion du risque	
<p>Au sein de la direction des systèmes d'information du Groupe, le service en charge de la sécurité des systèmes d'information s'assure de la cohérence de la politique de sécurité et pilote si nécessaire les actions en cohérence avec les objectifs et les métiers du Groupe.</p> <p>Les deux sites d'hébergement des applications informatiques et de la téléphonie en place au sein du Groupe SAMSE peuvent se secourir mutuellement afin d'assurer une très haute disponibilité du système d'information. Les améliorations effectuées à la suite de la crise sanitaire permettent de sécuriser les nouvelles modalités de travail à distance, ce qui est confirmé par la réalisation d'audits externes pluriannuels.</p> <p>Des tests de basculement entre les deux sites sont réalisés chaque année pour contrôler la bonne reprise des applications informatiques et téléphoniques.</p> <p>Par ailleurs, la Direction Informatique a mis en place des dispositifs qui permettent de réaliser des audits de droits d'accès sur les répertoires et fichiers partagés. Ils permettent le contrôle des modifications réalisées sur les comptes utilisateurs.</p> <p>Concernant la sécurité des systèmes et des réseaux, elle est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications bénéficient de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.</p> <p>Convaincus de l'importance de poursuivre son amélioration en matière de cybersécurité, la Direction Générale et le service sécurité des systèmes informatiques ont décidé de déployer depuis 2018 un plan de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs.</p> <p>Ce dispositif repose sur la diffusion de supports de communication internes pour impulser les bonnes pratiques, un dispositif d'alerte, mis en place en 2018 pour recueillir, analyser les tentatives de cyberattaque et renforcer si nécessaire les systèmes de sécurité en place et des campagnes de tests à grande échelle.</p> <p>En parallèle et dans le cadre de son amélioration continue vis-à-vis du RGPD, le Groupe veille à la conformité de ses activités concernant les traitements de données à caractère personnel et s'assure de la sécurisation des données afin de les protéger de tout accès illégitime, altération ou disparition.</p>	



## Pression concurrentielle

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les marchés du bricolage et du négoce de matériaux sur lesquels le Groupe SAMSE est positionné sont des secteurs à forte intensité concurrentielle qui se basent sur une économie de volume, ce qui oblige le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.</p> <p>Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, CHAUSSON MATERIAUX et RESEAU PRO constituent les principaux concurrents.</p> <p>Concernant l'activité bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.</p> <p>De nouveaux concurrents, appelés «pur players», se développent et commencent à vendre de l'outillage et des matériaux exclusivement sur le web comme MANOMANO, AMAZON, BRICOPRIVEE, MAXOUTILS.</p>	<p>Les effets potentiels sur le Groupe SAMSE pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– la perte de parts de marché,</li> <li>– une pression accrue sur les prix de vente entraînant pour le Groupe une diminution des marges.</li> </ul>
Gestion du risque	
<p>Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences, ses magasins et son offre off et online qui doit devenir omnicanale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– réalisation de benchmark online quotidien par le service marketing,</li> <li>– refonte des plans de vente et des plans de stock,</li> <li>– formation des collaborateurs,</li> <li>– investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing,</li> <li>– amélioration de la qualité de service clients,</li> <li>– maillage territorial,</li> <li>– transformation digitale et développement de nouveaux services.</li> </ul> <p>Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.</p>	

## Risques liés à la gestion des approvisionnements et des stocks

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Sur ses deux marchés : négoce ou bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des risques liés aux approvisionnements et à la gestion des stocks de marchandises.</p> <p>Dans le cadre des négociations des conditions annuelles d'achats fournisseurs, ces derniers peuvent être amenés à répercuter au Groupe SAMSE des hausses consécutives à des hausses de prix sur les matières premières. Si le marché se tendait et que ces hausses ne pouvaient être répercutées aux clients finaux, le Groupe dégraderait ses marges.</p> <p>Par ailleurs, la sélection par le Groupe SAMSE d'un fournisseur inapproprié peut s'avérer préjudiciable financièrement et en terme d'image en cas de défaillance du fournisseur ou de non-respect des règles d'éthiques. De même, la sélection de produits de mauvaise qualité ou non conformes aux normes et exigences réglementaires en vigueur pourrait occasionner des pertes financières ou avoir un impact réputationnel auprès des parties prenantes de l'enseigne.</p> <p>Enfin la nature des activités de distribution du Groupe qui consiste à acheter, stocker et revendre des matériaux et outillages de construction l'expose à des risques de ruptures de stocks ou de surstocks en cas de mauvaise gestion.</p>	<p>Une mauvaise gestion des approvisionnements et des stocks pourrait avoir comme effets potentiels sur le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la dégradation de son résultat opérationnel,</li> <li>- la dégradation de sa réputation.</li> </ul>
<b>Gestion du risque</b>	
<p>La Groupe SAMSE est très vigilant dans son processus de sélection et de référencement de nouveaux fournisseurs. Deux aspects sont particulièrement étudiés par le service achats : la qualité et la conformité des produits proposés par l'industriel et sa santé financière.</p> <p>La Direction des achats peut se rapprocher du crédit-manager pour analyser le risque de défaillance d'un fournisseur. Si nécessaire, des plans d'actions - comme l'échelonnement du versement des remises de fin d'année par exemple - sont décidés.</p> <p>Le mix fournisseurs par famille de produits est revu annuellement pour limiter le risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le TOP 5 fournisseurs en volume d'achats représente moins de 10 % du volume d'achats global. Par cette mesure, le Groupe considère ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.</p> <p>Parallèlement, le Groupe SAMSE a noué avec ses fournisseurs historiques des partenariats solides ce qui lui permet d'anticiper au mieux les hausses tarifaires et leurs répercussions possibles sur ses clients et ainsi de préserver ses marges.</p> <p>Le processus d'approvisionnement représente également un aspect RSE important pour SAMSE. Soucieux de favoriser l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux afin de limiter son empreinte carbone (émissions de CO2 liées aux transports de marchandises), ce choix lui permet également de favoriser le développement du tissu économique local.</p> <p>Concernant la gestion des stocks, le Groupe s'appuie d'une part sur des outils informatiques puissants et d'autre part sur une équipe de contrôleurs de gestion présente sur le terrain pour accompagner les agences dans l'optimisation de la qualité de leurs stocks.</p> <p>La qualité des stocks est suivie au moyen d'indicateurs clés de performance. Des plans d'actions sont décidés en fonction des analyses menées mensuellement sur les stocks. Les objectifs sont revus annuellement pour contrôler leur bonne mise en application et évaluer leurs résultats.</p> <p>Enfin, pour garantir la disponibilité des produits aux clients et gérer au mieux ses approvisionnements, le Groupe continue de déployer le processus d'inventaires permanents au sein de ses agences négoce. Les inventaires permanents sont déjà en place sur les magasins de bricolage du Groupe.</p>	

## Stratégie de croissance et de développement inappropriée

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE mène au sein de son marché des opérations de développement qui passent par des opérations de croissance organique et de croissance externe.</p> <p>Les risques liés à ce type d'opérations seraient de mener un processus d'acquisition défaillant (analyse erronée ou incomplète, structuration et/ou intégration insuffisamment maîtrisée) ou de ne pas être en mesure d'obtenir des conditions satisfaisantes au regard de la performance de la cible.</p>	<p>Des opérations de développement inopportunes pourraient affecter la situation financière du Groupe SAMSE, ses résultats ainsi que ses perspectives de développements futurs.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE conduit une stratégie d'expansion raisonnable et mesurée en se basant sur un schéma directeur qui repose notamment sur les trois piliers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– réaliser des acquisitions centrées sur ses métiers historiques (négoce et bricolage) sans chercher à intégrer en amont de la chaîne de valeur,</li> <li>– renforcer le maillage territorial en France exclusivement,</li> <li>– adopter une démarche de rapprochement spécifique en fonction des opportunités de développement (rapprochement par étapes progressives et accompagnement du dirigeant historique).</li> </ul> <p>Chaque projet de croissance externe ou interne, avant d'être présenté en Conseil d'Administration, fait l'objet d'une étude préalable par les responsables opérationnels régionaux qui s'assurent notamment de disposer des ressources humaines en adéquation avec le projet de croissance étudié (nombre de collaborateurs et compétences suffisants).</p> <p>La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent ensuite les projets retenus sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité.</p> <p>Le Conseil d'Administration à la lumière de ces éléments valide les décisions d'investissements.</p> <p>Le Groupe peut également avoir recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières et notamment sur les aspects juridiques et financiers.</p>	

## Risques liés à la gestion des ressources humaines

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs ainsi que de sa capacité à attirer de nouveaux talents, à les fidéliser ou à développer leurs compétences.</p> <p>Rester un distributeur reconnu pour le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur.</p> <p>Le niveau d'engagement et de confiance ainsi que l'intéressement de chaque collaborateur au capital de l'entreprise renforcent la responsabilité sur les choix stratégiques et le niveau de résultat qui en découle. C'est la condition essentielle de la cohésion sociale du Groupe.</p> <p>Le maintien d'un climat social positif est nécessaire à la motivation des équipes et à l'atteinte de leurs objectifs commerciaux. Une vigilance plus particulière sur la plateforme logistique est requise compte tenu de la nature de l'activité (gestion des flux) et de la concentration sur un seul site.</p> <p>La maîtrise des taux de turn-over et la capacité à recruter rapidement sont des enjeux de stabilité pour l'activité en agence ou en magasin.</p> <p>La démographie et le vieillissement de la population corrélés à un allongement des carrières (réformes législatives qui visent à repousser l'âge légal de départ à la retraite) représentent à moyen terme des risques humains, juridiques et financiers pour l'entreprise. Dans un secteur d'activité avec une pénibilité objective des postes opérationnels, cet enjeu peut devenir critique.</p> <p>Enfin, le maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information RH est nécessaire à la fluidité et à la bonne gestion des politiques RH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque de formation des collaborateurs en agence ou un niveau de compétence des équipes insuffisant risquent d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait conduire à une perte de chiffre d'affaires. Ce risque occasionnerait également un impact sur l'image de la marque.</li> <li>- Une dégradation durable des résultats pourrait avoir un impact sur la valorisation du Groupe et sur l'actionnariat. Les collaborateurs ayant investi au sein de l'entreprise subiraient une diminution de leur patrimoine ce qui conduirait à une perte de confiance des collaborateurs et des investisseurs.</li> <li>- Le non-respect de la législation pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières pour le Groupe.</li> <li>- Une dégradation des conditions de travail, la baisse de la qualité managériale ou des moyens insuffisants pourraient altérer la qualité du climat social entraînant une baisse de productivité et/ou une augmentation du turn-over.</li> <li>- Le vieillissement de la population et l'allongement de la carrière nécessiteront notamment sur les postes opérationnels terrain des aménagements des postes de travail et/ou des dispositifs d'aménagement de fin de carrière (travail à temps partiel, pré-retraite progressive...). La non prise en compte de ce risque ou le manque d'anticipation peuvent conduire à une augmentation des arrêts maladie, à des accidents du travail, à l'augmentation des cotisations du compte employeur ou une augmentation des frais de santé et impacter les coûts de mutuelle. Ces éléments pourraient dégrader les résultats de l'entreprise et avoir des répercussions sur la santé des collaborateurs.</li> </ul>
Gestion du risque	
<p>Les grandes priorités stratégiques de la DRH du Groupe se concentrent sur la mesure annuelle de la satisfaction des collaborateurs et sur l'engagement et la fierté d'appartenance au Groupe. En 2020 tout particulièrement, à travers le programme Horizon Bleu, un plan de co-investissement a été proposé et mis en œuvre auprès de plus de 230 managers du Groupe (incluant les membres du COMEX) qui investissent pour la réussite du Groupe dans les prochaines années en devenant actionnaires. Un site dédié à l'actionnariat et à la politique de partage a été mis en place pour faciliter aux collaborateurs l'investissement de leurs intéressements et participations dans le Fonds Commun de Placement du Groupe. Le programme Horizon Bleu ainsi que l'investissement sur le Plan d'Epargne Groupe s'accompagnent d'abondements à effet incitatif.</p> <p>La DRH du Groupe déploie également de nombreux projets permettant de valoriser les politiques RH (protection sociale commune à l'ensemble du Groupe, Bilan Social Individuel...) afin de favoriser la pédagogie auprès du management et des collaborateurs. Les budgets de formation sont supérieurs aux obligations légales depuis de nombreuses années et des projets de digitalisation de la formation sont en cours. Elle accompagne aussi l'évolution des métiers et des organisations dans le cadre des projets de transformation de l'entreprise. De nouvelles définitions de fonctions sont produites régulièrement. Des équipes de formateurs internes interviennent sur le terrain pour accompagner ces changements opérationnels d'organisation. Par ailleurs, depuis plusieurs années, une accélération a été donnée sur les enjeux de recrutement : un nouveau site de recrutement a été mis en ligne début 2019 et une stratégie de visibilité sur les réseaux sociaux est également en cours. Le Groupe met également l'accent sur la détection des talents en interne en systématisant les démarches annuelles d'évaluation des collaborateurs. Des «people review» sont en cours de déploiement pour favoriser la mobilité et la promotion interne entre les régions et enseignes du Groupe. La DRH Groupe initie aussi des projets centrés sur l'efficacité de la fonction RH, des process et des systèmes d'information. Des budgets d'investissement sont régulièrement engagés pour la maintenance et l'évolution des systèmes d'information RH. Une veille active et la pédagogie sur les évolutions de la réglementation sociale est faite régulièrement et déclinée à tous les niveaux de l'entreprise de manière à engager les actions d'adaptation nécessaires dans le respect des échéances légales et réglementaires.</p>	

## Fraude

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Au sein de ses activités négoce et bricolage, le Groupe SAMSE est exposé à des pratiques frauduleuses de la part du personnel et/ou des clients (achats salariés pour revente, paiement direct du client au magasinier, vol, détournement des Brico chèques, transmission de données sensibles).</p>	<p>Les cas de fraude peuvent se traduire par des pertes financières (frais juridiques engagés suite au cas constaté), la perte ou la détérioration des produits concernés.</p>
Gestion du risque	
<p>Au-delà des valeurs d'éthique et de transparence que le Groupe véhicule auprès de ses collaborateurs, des procédures de contrôle interne ayant vocation à limiter le risque de fraude ou d'erreur ont été rédigées et mises à disposition dans un manuel de procédures. La bonne application de ces dernières est testée à intervalles réguliers par les managers mais également, en agence, par le contrôle de gestion opérationnel qui reporte à la direction opérationnelle et à la direction financière. L'audit interne peut également intervenir de manière périodique au sein des agences et du siège du Groupe pour évaluer le niveau de maîtrise du contrôle interne.</p> <p>Sur la partie négoce, les agences du Groupe réalisent des sondages de stocks réguliers tout au long de l'année. Le Groupe poursuit par ailleurs la mise en place d'inventaires permanents pour répondre notamment aux enjeux de digitalisation. Les inventaires permanents sont déjà en place sur les magasins de bricolage. Ces dispositifs de comptage des stocks à intervalles réguliers permettent d'identifier rapidement les écarts de stocks et de mettre en place des plans d'actions si le montant de démarque inconnue est jugé significatif.</p> <p>Les flux de trésorerie sont suivis rigoureusement par les managers sur les sites et par le service trésorerie au niveau du siège. Des contrôles sont également réalisés de manière périodique par le contrôle de gestion opérationnel.</p>	

## Risques sanitaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Comme tout acteur économique, le Groupe SAMSE est tributaire de facteurs externes sur lesquels ses moyens de prévention et d'action sont limités et auxquels sont également exposés l'ensemble des acteurs de la distribution disposant de points de vente physiques. Parmi ces facteurs, SAMSE est exposé, à travers ses collaborateurs, à de graves risques sanitaires, comme la crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19.</p> <p>Dans le cadre de cette pandémie, les mesures gouvernementales prises ont contraint le Groupe SAMSE - et plus généralement l'ensemble du tissu économique - à réduire drastiquement ses activités sur des périodes déterminées afin de préserver notamment la santé des collaborateurs.</p>	<p>Même si la crise sanitaire et les mesures de confinement ont des impacts économiques qu'il est difficile d'évaluer précisément et que les conséquences pour le Groupe sur l'exercice 2020 n'ont pas été aussi défavorables que redouté, la prudence est de rigueur pour l'exercice 2021. Une dégradation des résultats est envisageable du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des possibles mesures gouvernementales de couvre-feu ou de confinement qui sont susceptibles d'induire une baisse de l'activité dans le secteur de la construction et qui pourraient de nouveau contraindre le Groupe à la fermeture partielle de son réseau d'agences négoce et de ses magasins de bricolage, ce qui conduirait à une perte de chiffre d'affaires,</li> <li>- de l'allongement des délais de paiement des créances clients ou de l'augmentation du taux de défaillance du portefeuille clients, impactés économiquement par cette crise sanitaire,</li> <li>- de difficultés d'approvisionnement liées d'une part aux mesures de quarantaine décidées par certains États et d'autre part à l'arrêt de l'activité de certains de ses fournisseurs.</li> </ul> <p>Au-delà de l'impact financier, la pandémie liée à la Covid-19 peut également entraîner des conséquences sur la santé des salariés de l'entreprise pouvant aller jusqu'au décès d'un ou plusieurs d'entre eux.</p>
Gestion du risque	
<p>Le Groupe SAMSE s'appuie sur la réactivité de ses collaborateurs et de ses dirigeants pour être en mesure de mettre en place son plan de continuité d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réunion en cellule de crise de son Comité Exécutif à intervalles réguliers pour adapter son organisation en fonction des directives gouvernementales et communiquer sur les mesures prises auprès de toutes ses parties prenantes,</li> <li>- l'adaptation de son organisation en agence (mise en place de mesures sanitaires, mise à disposition du matériel de protection...) et le recours au télétravail pour les fonctions le permettant afin d'assurer la continuité de l'activité tout en garantissant la sécurité de ses collaborateurs,</li> <li>- le recours à des dispositifs de chômage partiel pour adapter sa masse salariale à son activité,</li> <li>- l'analyse de ses flux de trésorerie pour anticiper ses besoins et être en mesure de faire face à ses échéances à court et moyen terme.</li> </ul> <p>Le protocole sanitaire du Groupe est régulièrement mis à jour depuis mars 2020 et diffusé à travers des notes de service simplifiées permettant une communication interne efficace.</p> <p>Une politique de gestion des cas contacts, symptomatiques et positifs a été mise en place ainsi que des protocoles spécifiques pour certains contextes tels que les téléventes ou les inventaires de fin d'année.</p> <p>Toutes ces actions sont relayées sur le terrain par les référents Covid et les animateurs sécurité.</p>	

## Risques de pollution et de non-conformité environnementale

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>L'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à des flottes de camions pour acheminer les marchandises qu'elle distribue. Ces flux logistiques génèrent des pollutions de l'air (émissions de gaz à effet de serre notamment) qui ont un impact néfaste sur l'environnement.</p> <p>Au-delà de l'enjeu environnemental, l'introduction progressive de Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les métropoles françaises pourrait restreindre voire interdire l'accès de certains camions aux chantiers des clients, mais aussi aux différentes agences du Groupe dans le cadre de leur approvisionnement.</p> <p>Le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de non-conformité aux réglementations environnementales avec notamment des obligations de réduction des consommations énergétiques des bâtiments (loi ELAN et décret tertiaire) mais aussi de déclaration de ses émissions de GES.</p> <p>Le stockage de certaines matières dangereuses sur les plateformes logistiques du Groupe et certains de ses points de vente pourrait également entraîner la pollution des cours d'eaux environnants ou des sols, ou encore générer des fumées toxiques en cas d'incendie.</p> <p>Enfin, le secteur du bâtiment et des travaux publics étant le principal producteur de déchets en France (70 % des déchets produits dont 93 % de déchets inertes*), la loi impose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux distributeurs de matériaux d'organiser la reprise de déchets issus des mêmes matériaux que ceux vendus par le site, afin de lutter contre les décharges sauvages qui représentent un impact désastreux pour l'environnement.</p>	<p>Au-delà des conséquences réputationnelles auprès des différentes parties prenantes que peuvent causer de telles pollutions, le Groupe s'expose principalement à des risques réglementaires, financiers mais aussi organisationnels.</p> <p>En effet, les restrictions d'accès des camions aux magasins ou aux chantiers pourraient entraîner des pertes de marchés importantes et générer des difficultés à assurer l'approvisionnement de certaines agences.</p> <p>Le non-respect des différentes réglementations environnementales (loi ELAN, loi contre les décharges sauvages etc.) pourrait entraîner des sanctions judiciaires et financières, mais également des surcoûts liés à l'obligation de mise en conformité.</p> <p>Enfin, des incidents liés au stockage des produits pourraient porter atteinte à la santé et à la sécurité des collaborateurs et des riverains, pouvant entraîner la fermeture temporaire ou définitive de certains sites.</p>
<b>Gestion du risque</b>	
<p>Le Groupe est soucieux de limiter son impact environnemental et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions afin de limiter les pollutions liées à ses activités. Ces plans d'actions sont détaillés dans la Déclaration de Performance Extra Financière figurant au chapitre 3.6 du Document d'enregistrement universel et visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) limiter les émissions de microparticules et de gaz à effet de serre liés aux activités du Groupe,</li> <li>ii) assurer une gestion raisonnée et une réduction des déchets et éviter la création de décharges sauvages,</li> <li>iii) assurer un stockage sécurisé des matières dangereuses vendues dans les différentes enseignes.</li> </ul> <p>Le Groupe s'assure de se conformer à ses obligations environnementales et de suivre les évolutions des réglementations à ce sujet.</p> <p>Il réalise enfin une veille technique et technologique afin d'adapter ses pratiques aux nouvelles contraintes réglementaires et notamment au développement des zones à faibles émissions.</p>	

\* Source: [https://www.ffbatiment.fr/federation-francaise-du-batiment/laffb/salle\\_de\\_presse/communiqués\\_de\\_presse/dechets-du-batiment-savoir-de-quoi-on-parle.html](https://www.ffbatiment.fr/federation-francaise-du-batiment/laffb/salle_de_presse/communiqués_de_presse/dechets-du-batiment-savoir-de-quoi-on-parle.html)

## Risque de contrepartie

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Sur l'ensemble des activités du Groupe SAMSE, près des deux tiers du chiffre d'affaires total est exposé au risque de contrepartie. Il représente un risque majeur qui se matérialiserait dans le cas d'une défaillance de clients du Groupe (difficultés de trésorerie ou liquidation) auprès desquels le Groupe aurait consenti des délais de paiement.</p> <p>Au 31 décembre 2020 le montant des créances clients s'élève à 180,64 M€ et représentent 14,40 % du bilan du Groupe.</p> <p>L'annexe aux comptes consolidés, note 11 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce et la dépréciation correspondante pour les trois dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.</p>	<p>Compte tenu du volume de chiffre d'affaires soumis à ce risque de contrepartie, une mauvaise gestion du poste créances clients peut avoir trois impacts financiers pour le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la détérioration du résultat opérationnel du Groupe en cas de non recouvrement de créances de clients importants,</li> <li>- l'augmentation de son besoin de fonds de roulement en cas d'allongement des délais d'encaissement se traduisant par la mobilisation plus importante de flux de trésorerie,</li> <li>- l'augmentation de la prime d'assurance de couverture du risque clients à la suite d'une détérioration possible du rendement du contrat d'assurance.</li> </ul>
<b>Gestion du risque</b>	
<p>Le Directeur du Crédit Clients, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des Crédit Managers, Responsables Crédit Clients régionaux et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.</p> <p>La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les Responsables Crédit Clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (ELLISPHERE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.</p> <p>La gestion du recouvrement et des procédures judiciaires est assurée en interne par les services juridiques contentieux du Groupe, composés de six juristes. Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec des cabinets d'avocats.</p> <p>La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de DORAS, M+ MATERIAUX et des ETS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.</p> <p>Aucune dépendance vis-à-vis d'un client est à relever au sein des enseignes du Groupe (le chiffre d'affaires cumulé réalisé par le TOP 5 clients du Groupe représentant moins de 3 % du chiffre d'affaires total).</p>	

## Risque de taux

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe SAMSE est exposé aux variations de taux d'intérêt sur ses passifs financiers et ses liquidités pouvant avoir un effet positif ou négatif sur ses frais financiers.</p> <p>Au 31 décembre 2020, la dette du Groupe est composée de dettes à taux variable (6,10 %) et de dettes à taux fixe (93,90 %), auquel il convient d'ajouter un portefeuille de couverture destiné à limiter les effets négatifs d'une évolution défavorable des taux.</p>	<p>En cas d'évolution des taux d'intérêts le montant de la dette financière nette du Groupe est naturellement impacté.</p> <p>Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt (EUR) conduirait à une augmentation de 290 000 € du coût de l'endettement.</p>
<b>Gestion du risque</b>	
<p>Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires. Un «mark to market» est établi trimestriellement sur les emprunts à taux variables et les couvertures associées à ces emprunts.</p>	



## Risque de change

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
Le Groupe est exposé à moins de 3 % des achats en devises ce qui est non significatif en termes de résultat, cependant l'activité d'importation de bois concentrée sur une entité du Groupe est quant à elle exposée à hauteur de 22 % du montant des achats de la filiale.	En cas de fluctuation des devises étrangères par rapport à l'Euro les résultats du Groupe peuvent être ponctuellement impactés.
Gestion du risque	
Le faible montant des importations n'imposait jusqu'alors pas la mise en place de couvertures de change systématiques sauf pour l'activité d'importation du bois. En cette année particulière, marquée par une forte volatilité du dollar et des tensions sur certains approvisionnements, le Groupe a réactivé sa stratégie de couverture sur l'ensemble de ses activités (négoce et bricolage). Il est par ailleurs doté d'un outil de gestion du risque de change avec des données marché type REUTERS ce qui lui permet d'avoir accès à des données d'anticipation.	

## Risque de liquidité

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le risque de liquidité a été identifié comme un enjeu majeur par le Groupe SAMSE qui se doit ainsi de porter un regard aiguisé sur son ratio d'endettement. Comme pour toute entreprise, la maîtrise de la trésorerie est essentielle à son activité quotidienne et à son développement à moyen ou long terme.</p> <p>Les principales sources de financement à court et moyen terme proviennent des banques et partenaires financiers. Si le Groupe SAMSE n'était pas en mesure d'apporter les garanties suffisantes, les partenaires financiers pourraient se désengager à court et moyen terme du financement du Groupe.</p>	<p>Les effets potentiels en cas de mauvaise gestion du risque de liquidité pour le Groupe SAMSE seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– une baisse des concours bancaires courants qui s'élèvent aujourd'hui à 155 M€,</li> <li>– un accès plus limité à l'endettement à court et moyen terme,</li> <li>– une augmentation du coût de la dette financière.</li> </ul>
Gestion du risque	
<p>Le service trésorerie remplit deux rôles au sein du Groupe SAMSE : s'assurer de la liquidité du Groupe à court et à moyen terme.</p> <p>La gestion du court terme s'articule autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– la centralisation du cash du Groupe,</li> <li>– la centralisation des crédits court terme (découverts autorisés).</li> </ul> <p>Quotidiennement, le service trésorerie analyse donc les comptes bancaires et procède à l'équilibre des comptes en centralisant l'excédent ou le besoin de trésorerie sur la maison mère.</p> <p>Concernant la gestion du moyen terme, le service trésorerie valide que les grands équilibres dettes sur fonds propres sont respectés.</p> <p>Un reporting mensuel est envoyé à la Direction Générale pour suivre le ratio d'endettement et s'assurer que les standards de taux fixés par les partenaires financiers sont bien respectés (covenant 1).</p>	

## Litiges

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>Le Groupe est exposé au risque de litige dans le cadre normal de ses activités. La plupart des litiges concernent les produits vendus (vices cachés, défaut de conformité).</p> <p>Au 31 décembre 2020, le Groupe a enregistré des provisions au titre de litiges pour un montant de 2,65 M€ (cf. Note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).</p>	<p>La survenance de litiges majeurs aura trois impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– financier : la prise en charge des frais de défense (honoraires d'experts et d'avocats), et potentiellement le paiement d'amendes ou de pénalités,</li> <li>– réputation : la diffusion via les réseaux sociaux de messages de mécontentement,</li> <li>– organisationnel : la gestion décentralisée des litiges monopolise les équipes terrain qui seront moins disponibles pour développer leur activité commerciale.</li> </ul>
Gestion du risque	
<p>Le risque de litige est maîtrisé dans son ensemble au moyen de plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– RH : la formation des vendeurs aux valeurs de l'entreprise, aux produits des fournisseurs référencés et aux règles de droit applicables sur leur périmètre,</li> <li>– commercial : une sélection soignée des fournisseurs et un référencement exigeant des produits par les services achats du Groupe ; la recherche d'une issue amiable à tout désaccord,</li> <li>– juridique : la mise à jour et la validation des accords commerciaux avec les fournisseurs (conventions uniques) et les clients (CGV) par les services juridiques du Groupe,</li> <li>– assurance : la souscription de programmes d'assurance responsabilité civile permettant d'atténuer les impacts financiers (prise en charge des honoraires d'experts et de conseil, prise en charge partielle des réparations).</li> </ul>	

## Ethique des affaires

Identification et description du risque	Effets potentiels sur le Groupe
<p>De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires : risques de manquements aux règles du droit de la concurrence, risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption, risque de non-respect de son devoir de vigilance.</p> <p>En ce qui concerne le respect du droit de la concurrence, l'attachement du Groupe à organiser les relations commerciales avec ses fournisseurs et ses clients sous l'angle du partenariat, de la proximité et de la pérennité expose ses équipes commerciales au risque d'échange d'informations confidentielles. En outre, dans le cadre de ses négociations annuelles avec ses fournisseurs, le Groupe est exposé au risque de manquement aux règles encadrant les négociations commerciales et la formalisation de celles-ci dans la convention écrite.</p> <p>De plus, un non-respect du volet anti-corruption de la loi SAPIN 2 ou une inefficacité des dispositifs de prévention mis en place à ce sujet pourrait exposer le Groupe SAMSE à des sanctions et à un risque d'image. Le Groupe SAMSE doit donc prendre en compte les risques de corruption dans toutes les opérations qu'il peut mener en France, ou plus rarement avec un acteur étranger, que ce soit avec des acteurs privés ou publics et déployer un dispositif de prévention de la corruption et des contrôles efficaces dans l'ensemble de ses filiales.</p> <p>Enfin, le Groupe SAMSE est également soumis à un risque de non-conformité au regard de son devoir de vigilance vis-à-vis de son activité et de celle de ses sous-traitants et fournisseurs.</p>	<p>Le non-respect du droit de la concurrence ou de la loi SAPIN 2 pourrait entraîner de lourdes sanctions financières pour le Groupe. Une condamnation pourrait également avoir des impacts réputationnels qui entacheraient l'image du Groupe et de l'ensemble des collaborateurs.</p> <p>De plus, en cas de faits de corruption avérés, des sanctions pénales pourraient être prononcées à l'encontre des personnes physiques responsables des délits ainsi que des dirigeants du Groupe. Le Groupe SAMSE pourrait également se voir infliger des sanctions juridiques complémentaires entraînant une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc...).</p> <p>Un défaut dans l'exercice de son devoir de vigilance ou une inadaptation de son dispositif à ce sujet pourrait enfin entraîner des risques pour les personnes et l'environnement ainsi qu'un risque pour l'image du Groupe.</p>
<b>Gestion du risque</b>	
<p>Pour limiter le risque de non-respect du droit de la concurrence, une veille réglementaire est assurée par le service juridique et des formations aux règles du droit de la concurrence sont dispensées aux équipes achats et aux forces commerciales. Les conventions uniques conclues avec les fournisseurs sont systématiquement rédigées et validées par le service juridique.</p> <p>Le service juridique est également à la disposition des équipes terrain pour les accompagner dans le respect des bonnes pratiques.</p> <p>Concernant le volet anti-corruption, le service conformité du Groupe met en place et anime un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption qui intègre les huit piliers de la loi SAPIN 2. Le Groupe a ainsi élaboré une cartographie des risques de corruption sur la base de laquelle il adapte ses procédures et déploie des mesures de lutte contre la corruption avec notamment un code de conduite anti-corruption, une plateforme d'alerte interne, un Comité d'Ethique et une procédure d'évaluation des tiers.</p> <p>L'ensemble de ce dispositif est porté par l'instance dirigeante et des actions de sensibilisation des collaborateurs sont menées au siège et dans les filiales.</p>	

## 1.5.2 Assurances et couvertures des risques

### Stratégie de couverture des risques du Groupe

Le Groupe s'est doté des moyens humains, techniques et organisationnels visant à détecter, analyser, couvrir et intervenir en amont de tous les risques identifiés. L'expertise de ses équipes lui a permis de mettre en place une stratégie de couverture des risques basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques d'intensité et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

Ces dernières années, le Groupe s'est engagé dans une démarche de massification et d'harmonisation de ses programmes d'assurance.

Cette démarche a permis de renforcer la mutualisation des risques entre filiales et de simplifier le pilotage de la stratégie du Groupe en termes de couverture des risques.

La couverture des risques du Groupe est actuellement gérée de manière centralisée sur l'ensemble de son périmètre.

Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance « captive ».

### Politique de prévention

La prévention est un élément primordial de la stratégie du Groupe en matière de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre par la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins spécifiques recensés par les animateurs sécurité du Groupe au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, est distribué à l'ensemble des collaborateurs ainsi que des guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs, arrimage des charges et conducteurs)

édités par la FDMC (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction), anciennement dénommée FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée par une équipe d'animateurs sécurité : audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec les compagnies d'assurance, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment.

Ces éléments permettent d'éviter autant que possible la survenance de sinistres importants et de faire baisser le risque d'accident du travail au sein du Groupe.

### Politique d'assurance et d'auto-assurance

Les risques identifiés sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue, par l'intermédiaire d'un courtier spécialisé. La politique d'assurance du Groupe est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement ou lourdement obérer son activité et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs aux franchises. Cette politique permet d'optimiser les coûts d'assurance et de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des points de vente.

### Domage aux biens et pertes d'exploitation

Le Programme d'assurance est souscrit selon le principe de garantie « tous risques sauf ». Il couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis. Les limites de garantie Domage aux biens et pertes d'exploitation ainsi que les franchises sont négociées afin d'être cohérentes avec la stratégie de couverture des risques mises en place par le Groupe. Les exclusions de garantie sont conformes à la pratique.

## Responsabilité civile

Les programmes souscrits couvrent le Groupe au titre de l'ensemble de ses activités, contre toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, dans les cas où celle-ci viendrait à être mise en cause, du fait de dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de ses activités.

Les programmes d'assurance en responsabilité civile couvrent notamment la responsabilité civile exploitation et professionnelle, la responsabilité civile liée aux produits commercialisés et la responsabilité liée à la pose.

### Couverture du risque clients

Ce risque est potentiellement très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement très fragiles.

Une politique de maîtrise du crédit est en place sous la responsabilité du Directeur Administratif. Elle permet de maintenir le taux d'impayés à un niveau compétitif.

Le risque est principalement couvert par un assureur crédit, dont les contrats du Groupe sont gérés par l'intermédiaire d'un courtier, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

Le taux de réponse conforme sur les demandes de garanties réalisées est légèrement en retrait sur 2020 compte tenu des impacts économiques de la crise sanitaire. Le taux de couverture du portefeuille clients est complété par la mise en place de garanties publiques complémentaires de types CAP et CAP+, ainsi que des garanties connexes directement avec les clients ou les sous-acquéreurs.

### Couverture des autres domaines

Le Groupe assure une flotte de près de 3 560 véhicules (véhicules légers, poids lourds, remorques et engins) en responsabilité civile et en dommages. Le Groupe assure également les déplacements professionnels de ses salariés avec leur véhicule privé.

Le Groupe est assuré pour ses risques liés au transport de marchandises.

Le Groupe est assuré pour le risque d'atteinte à l'environnement.

Le Groupe est assuré pour le risque cyber.

Les dirigeants du Groupe bénéficient des garanties du programme d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

## **1.5.3 Contrôle interne**

### Organisation du contrôle interne

Le Groupe est attentif à l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques qu'il développe au sein d'une organisation basée sur des responsabilités et des pouvoirs clairement définis et sur des compétences adaptées en permanence aux objectifs du Groupe.

### Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, issu du cadre de référence pour les valeurs petites et moyennes publié par l'AMF, est mis en œuvre par le Comité Exécutif, l'encadrement et le personnel du Groupe afin de fournir aux membres du Conseil d'Administration, aux dirigeants et aux actionnaires,

l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- conformité aux lois et règlements,
- application des instructions et des orientations fixées par le Comité Exécutif,
- bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

### Périmètre, environnement et acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne couvre les filiales contrôlées par le Groupe. Ce dispositif est déployé progressivement au sein des nouvelles acquisitions.

Le dispositif s'appuie sur une organisation structurée par activité (négoce, bricolage) et par région.

Les Directions Régionales relaient les instructions et politiques définies par les Directions Fonctionnelles.

#### Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif, composé de dirigeants de la société, de ses filiales et régions du Groupe, est responsable de la conception et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Des délégations de pouvoirs sont accordées aux Directions Régionales afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. A chaque Direction Régionale est rattaché un contrôleur de gestion qui assure le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffuse les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifie leur mise en application.

#### La Direction Administrative et Financière

La Direction Administrative et Financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

Elle a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales.

Toutefois, les filiales LA BOITE A OUTILS, DORAS et M+ MATERIAUX peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la Direction Administrative et Financière.

La Direction Administrative et Financière supervise la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion pour élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe SAMSE, et veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur, pour préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration, et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés basés au siège social, sur des contrôleurs de gestion présents au siège social et dans chaque Direction Régionale et sur des Directions Financières dans certaines filiales.

La Direction Administrative et Financière a en charge l'identification et la réduction des risques assurables et leur couverture financière, le suivi des sinistres assurés et des litiges produits.

Elle assiste les différents services dans la signature de tous les contrats significatifs et assure de manière générale la veille juridique.

Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

#### Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit, assure la surveillance et le contrôle des décisions prises en Comité Exécutif et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

#### Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi du contrôle légal des comptes et du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

#### L'audit interne

Le service audit interne est rattaché au Comité d'Audit et au Président du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit valide le plan annuel de l'audit interne en concertation avec la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière.

Les missions du service audit interne sont d'assister le Président du Conseil d'Administration dans l'amélioration du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques par :

- la conduite d'audits opérationnels, financiers ou de processus avec pour certains, la mutualisation des contrôles avec les Commissaires aux comptes de la société mère. S'agissant d'audits spécifiques à certaines fonctions centrales, les missions sont réalisées par des auditeurs externes spécialisés,
- la mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation du contrôle interne destinée aux responsables de la majorité des points de vente.

### Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe. Fondées sur des systèmes d'information, des règles, des procédures et des bonnes pratiques disponibles sur l'intranet du Groupe, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations du Comité Exécutif.

Ces activités de contrôle sont proportionnées à l'environnement de contrôle interne et aux risques décrits au chapitre 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

L'ensemble des procédures et bonnes pratiques est mis à jour régulièrement par les différentes Directions Fonctionnelles.

Un processus d'auto-évaluation du contrôle interne a été mené par les responsables des points de vente. Cette opération a donné lieu à la formalisation de plans d'actions. La mise en œuvre de ce processus a été l'occasion de communiquer sur les objectifs assignés aux contrôles clés et de recenser les évolutions proposées par les responsables.

### Identification et évaluation des risques

Le Groupe SAMSE s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Le Groupe conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres de la Direction Générale, du Comité Exécutif, les Directeurs Fonctionnels, les Directeurs Régionaux et les responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle.

Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe ont permis de définir quatre niveaux de risque : limités, significatifs, forts et majeurs.

Les thèmes de risques attribués à un ou plusieurs membres du Comité Exécutif font l'objet d'un suivi au travers de plans d'actions, présentés en Comité Exécutif et revus par le Comité d'Audit.

Il est rendu compte des principaux risques dans le chapitre 3.4.1 du Document d'enregistrement universel.

### Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Le Conseil d'Administration, assisté du Comité d'Audit, pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

### Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, le Groupe établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis. Ces dernières visent notamment la fiabilité des informations financières et comptables.

Le Groupe SAMSE s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La Direction Administrative et Financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des transactions, de conformité dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La Direction Administrative et Financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions, de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé, de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage ainsi que de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information.

#### Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation. Les comptes sociaux annuels et semestriels des sociétés intégrées et les comptes consolidés sont établis par la Direction Comptable. Les comptes sociaux annuels et semestriels des filiales sont établis par leurs Directions Financières respectives et révisés par la Direction Comptable.

Les comptes sociaux et consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration avant approbation par l'Assemblée Générale.

#### Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la Direction Administrative et Financière et mise en œuvre par la Direction du Contrôle de Gestion et les contrôleurs de gestion région.

Les règles et les méthodes du reporting sont diffusées par la Direction Administrative et Financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant.

L'objectif est de fournir aux Directions Régionales ainsi qu'au Comité Exécutif un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Comité Exécutif.

#### Le processus budgétaire

La Direction du Contrôle de Gestion a déployé un progiciel de prévisions budgétaires sur l'ensemble du Groupe.

La mise en place de ce progiciel a permis de renforcer la cohérence et l'unicité des règles de gestion et de réduire la durée du processus d'élaboration budgétaire.



## 1.6 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

### 1.6.1 Options de souscription d'actions

Aucune option de souscription d'action n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux pendant l'exercice. Aucune action n'a par ailleurs été exercée.

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours au sein de la société, à la date du Document d'enregistrement universel.

### 1.6.2 Actions de performance

Dans le cadre de sa politique globale de rémunération, SAMSE a mis en place, dans le but de motiver et fidéliser ses salariés, un plan d'attribution gratuite d'actions.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale réunie le 11 décembre 2020, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 40 125 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société ou de sociétés du Groupe SAMSE.

L'attribution définitive des actions est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié. Elle est également conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe, du taux ROC Enseigne ou du taux de Résultat d'Exploitation (REX) Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans et traduisent ainsi l'intérêt de la société à moyen terme.

Un plan d'attribution gratuite d'actions DUMONT INVESTISSEMENT a été mis en place au sein du Groupe.

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale DUMONT INVESTISSEMENT, réunie le 4 décembre 2020, le Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT, dans sa séance du 4 mars 2021, a décidé d'attribuer gratuitement un nombre maximal de 56 378 actions ordinaires à certains membres du personnel salarié de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de sociétés du Groupe SAMSE ainsi qu'aux mandataires sociaux.

L'attribution définitive des actions est conditionnée à la présence effective, pendant l'année civile complète précédant l'expiration de la période d'acquisition au sein de la société DUMONT INVESTISSEMENT ou de l'une de ses filiales, en qualité de salarié ou de mandataire social. Elle est également conditionnée à la réalisation de conditions de performance liées à l'atteinte du taux de Résultat Opérationnel Courant (ROC) Groupe ou du taux ROC Enseigne. Ces conditions sont appréciées sur une période de cinq ans. Les actions ainsi attribuées feront l'objet, dès 2021, d'une refacturation, au coût de revient, à chacune des filiales du Groupe en fonction des montants attribués aux bénéficiaires qu'elles emploient.

### 1.6.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie, accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

## 1.6.4 L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale, le plan «Prim Actions »

Le Groupe SAMSE offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs.

La politique de rémunération du Groupe s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des dispositifs légaux qui s'imposent (participation aux fruits de l'expansion),
- mais aussi au travers de la mise en place de dispositifs facultatifs (contrat d'intéressement collectif, épargne salariale).

Les bénéficiaires de l'intéressement et de la participation sont les salariés comptant au moins trois mois d'ancienneté dans le Groupe avant la fin de l'exercice concerné.

### Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982 au sein de la société SAMSE.

Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 17 mai 2018 pour une durée de trois ans.

La prime est calculée par agence ou par regroupement d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon des objectifs de rentabilité (résultat courant avant impôt).

En conformité avec les nouvelles dispositions législatives tendant à harmoniser les régimes de l'intéressement et de la participation, les droits des salariés versés au titre de l'intéressement sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

### Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968 pour l'UES SAMSE. Il a été renouvelé à plusieurs

reprises et la dernière fois, pour une durée de trois ans, en date du 19 juin 2018.

Cet accord intègre dorénavant un calcul dérogatoire permettant de neutraliser les événements extraordinaires et le niveau élevé des fonds propres de l'UES.

Pour l'année 2020, le calcul de la participation correspond à la formule dérogatoire qui s'avère plus favorable que la formule de droit commun.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L.3324-1, L.3322-8, L.3324-4, L.3321-2 du Code du travail).

Les droits des salariés versés au titre de la participation sont attribués en parts de FCPE Groupe SAMSE dans le cadre du PEE Groupe SAMSE, sauf si les salariés demandent le versement immédiat.

### Epargne salariale : Fonds Commun de Placement «Groupe SAMSE»

Le FCPE Groupe SAMSE, créé dans le cadre d'un Plan d'Epargne Groupe, permet aux salariés de participer aux performances économiques et financières du Groupe à travers la société non cotée : DUMONT INVESTISSEMENT.

Pour accompagner cet effort d'épargne, les salariés bénéficient d'un abondement, selon les cas, de 40 % à 60 % du montant des sommes affectées.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les cinq dernières années :

Exercice	Participation Société Mère	Participation Groupe	Intéressement Société Mère	Intéressement Groupe
2016	755 421 € (1)	2 377 898 €	2 229 636 €	6 169 307 €
2017	948 071 € (1)	2 750 773 €	2 674 173 €	7 380 832 €
2018	961 861 € (1)	3 326 022 €	2 548 994 €	7 290 379 €
2019	1 172 237 € (1) (2)	4 169 754 €	2 981 830 €	8 522 562 €
<b>2020</b>	<b>1 714 557 € (1)</b>	<b>7 239 224 €</b>	<b>3 414 002 €</b>	<b>10 963 249 €</b>

(1) Ce chiffre correspond à l'accord dérogatoire

(2) Ce chiffre intègre un supplément de participation (205 808 €) pour 2019, comptabilisé en 2019

## Plan «Prim Actions»

Afin de motiver les équipes et de fidéliser les compétences, un programme d'incitation des managers du Groupe «Prim Actions» a été mis en place en 2015.

La rétribution des managers pour leur implication sur les années 2015 à 2019 était basée sur des critères combinant à la fois la performance de leur région ou enseigne et les performances du Groupe (cours de bourse de l'action SAMSE).

Le Plan prévoyait une majoration de 30 % à terme de l'épargne constituée sur la période d'attribution,

conditionnée à une obligation de présence au sein du Groupe sur les années 2015 à 2019.

Au titre de l'exercice 2015, 103 bénéficiaires ont atteint les objectifs qui avaient été fixés, 192 pour l'exercice 2016, 274 pour l'exercice 2017, 65 pour l'exercice 2018 et 315 bénéficiaires ont atteint les objectifs fixés en 2019.

Au titre de ce plan «Prim Actions» une somme totale de 1 974 255 € a été versée, en 2020, à l'ensemble des bénéficiaires qui avaient atteint les objectifs fixés.

## 1.7 Déclaration de Performance Extra-Financière

Le Groupe SAMSE a entrepris depuis plusieurs années une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) afin de prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses activités, et la fait progresser au fil des années. Il présente dans ce rapport les principaux risques RSE liés à son activité ainsi que les politiques mises en place pour les limiter.

### Les grands principes

Pour réaliser son reporting extra-financier, le Groupe SAMSE a souhaité continuer à s'appuyer sur certains indicateurs issus du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs suivis pour prendre en considération les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, sont issus de la version G4 du référentiel.

Le Groupe procède chaque année à une revue de ses indicateurs, afin de conserver ceux qui ont été jugés pertinents pour l'activité du Groupe et pour lesquels des éléments quantitatifs ou qualitatifs peuvent être apportés.

Le Groupe SAMSE publie ici sa troisième Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) en application de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014, conformément à l'ordonnance n°2017-1180 du 19/07/17 et du décret n°2017-1265 du 09/08/17.

Elle présente :

- Le modèle d'affaires.
- Les principaux risques extra-financiers.
- Les politiques déployées.
- Les résultats.

Le périmètre des sociétés est le suivant :

BILLMAT	LA BOITE A OUTILS
BLANC MATERIAUX	LEADER CARRELAGES
BTP DISTRIBUTION	LE COMPTOIR
CELESTIN MATERIAUX	LOIRE MATERIAUX
CHRISTAUD	M+ MATERIAUX
COMPTOIR FROMENT	MAT APPRO
DEGUERRY SAMSE	MAURIS BOIS
DORAS	REMAT
DUMONT INVESTISSEMENT	RG BRICOLAGE
ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	SAMSE
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	SOCOBOIS
ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES	SUD APPRO
ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES	TRANSPORTS SCHWARTZ
ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS	ZANON TRANSPORTS
GET ELECTRIC	

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les sociétés OUTIMAT B.T.P., ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU, CLAUDE MATERIAUX et ETABLISSEMENTS MARTIN ont été absorbées par DORAS. La société VAUDREY a été absorbée par CHRISTAUD et SOVAPRO et SOVAPRO MHD ont été absorbées par BTP DISTRIBUTION.

RG BRICOLAGE, n'est pas dans le périmètre consolidé du Groupe mais est historiquement intégrée au périmètre de la DPEF.

LOIRE MATERIAUX, DEGUERRY SAMSE, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES et ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES figurent dans le périmètre consolidé du Groupe en année pleine et sont donc entrées dans le périmètre de la DPEF au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le présent rapport présente les principaux risques RSE identifiés en les classant selon trois thématiques : Responsabilité Sociale, Responsabilité Environnementale et Responsabilité Sociétale. A la fin de chacune des thématiques, un tableau, qui reprend les indicateurs sélectionnés de la GRI et des indicateurs supplémentaires propres au Groupe, fournit des données chiffrées ou apporte des éléments descriptifs. Il est suivi d'une note méthodologique qui précise les spécificités des indicateurs et les éventuelles exclusions de périmètre.

Les indicateurs non chiffrés donnant lieu à un développement sont dans le texte qui précède chaque tableau.

## Année 2020

Avec la célébration des 100 ans de SAMSE, l'année 2020 a été l'occasion pour le Groupe de réaffirmer ses valeurs d'autonomie, de partage et d'engagement qui ont toujours guidé les grandes étapes de son histoire.

Le projet HORIZON BLEU, autre événement majeur de 2020 et plus largement de l'histoire du Groupe avec la reprise de son indépendance, a également permis de renforcer l'actionnariat salarié, composante essentielle dans la croissance du Groupe et fondement de sa réussite comme l'a prouvé le rachat de l'entreprise par les salariés en 1988.

En parallèle, dans la continuité des actions menées au fil des années, l'exercice 2020 a été marqué par

de belles récompenses. Ainsi, la note du Groupe SAMSE dans l'Indice Gaïa (EthiFinance), qui évalue 230 entreprises selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, a une nouvelle fois progressé en passant à 73/100 et Olivier Malfait, Président Directeur Général du Groupe, a été élu négociant de l'année 2020 par le jury des Trophées du Négoce (Groupe Le Moniteur).

Avec une gestion de la crise sanitaire en toile de fond, 2020 aura été l'année de tous les défis, de l'indépendance et du projet HORIZON BLEU qui est l'occasion pour le Groupe de réaffirmer ses valeurs et de redéfinir un plan de développement dans lequel la RSE occupe une place essentielle.

## Le modèle d'affaires

Le Groupe SAMSE est un des premiers distributeurs français de matériaux de construction et d'outillage. Il s'étend en France à travers un réseau dense de près de 350 points de vente.

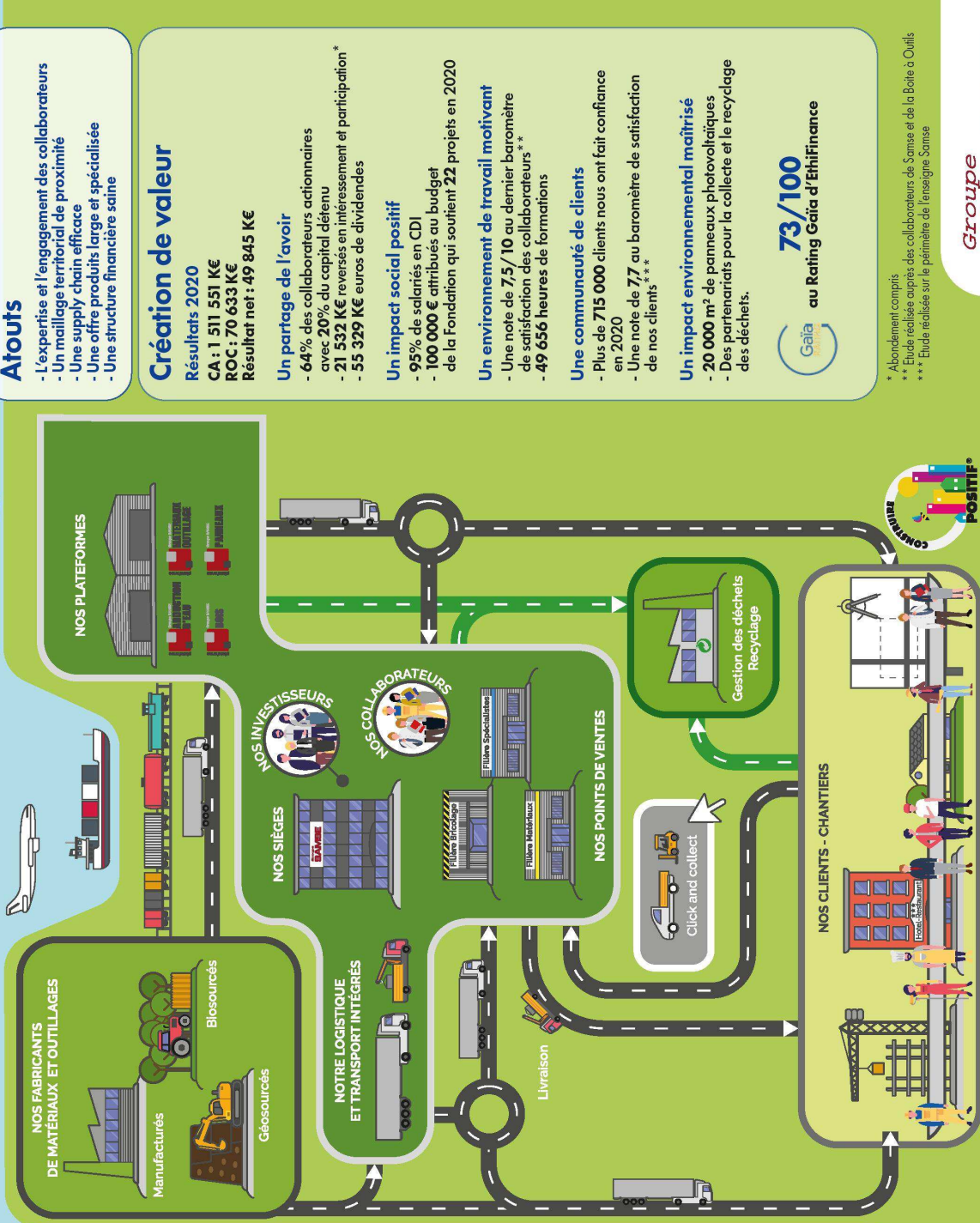
Avec ses deux métiers, le négoce et le bricolage, le Groupe SAMSE, propose à ses clients professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'aux particuliers, des offres complémentaires dans une relation de proximité. Il différencie son offre produits et services grâce à son savoir-faire en matière de logistique et de conseil client.

Proche de ses fournisseurs et de ses clients, sa position d'acheteur/vendeur lui permet de jouer un rôle important dans la prise de conscience des enjeux RSE dans le secteur du bâtiment.

Avec ses quatre plateformes logistiques, ses transporteurs internes et ses activités d'import, le Groupe SAMSE porte une attention particulière sur les impacts liés à sa chaîne d'approvisionnement. Enfin, parce qu'il attache avant tout une grande importance aux femmes et aux hommes qui le composent, l'attractivité et le développement de ses collaborateurs sont des enjeux majeurs dans la définition de sa stratégie.

Le schéma ci-après présente aux parties prenantes du Groupe SAMSE le modèle d'affaires du Groupe et donne une grille synthétique de lecture de son organisation ainsi que de ses activités, défis et atouts. Il présente également les ressources utilisées dans le cadre de ses activités et la création et le partage de valeur qui en résulte.

# Le Groupe SAMSE, une création de valeur partagée



## Défis

- Un marché concurrentiel qui se concentre
- Une évolution de la demande liée à la performance de l'habitat
- Une maîtrise des impacts environnementaux
- Une « digitalisation humaine » de la relation client

## Ressources

- Des équipes expertes et engagées**  
6 000 collaborateurs
- Une structure financière solide**  
Fonds propres : 502 385 K€  
Gearing : 44, 40%
- Un maillage territorial de proximité**  
350 points de vente dans 55 départements
- Un réseau multi-enseignes pour une offre spécialiste et multi-spécialiste**  
4 enseignes multi-spécialistes  
1 enseigne bricolage  
13 enseignes spécialistes
- Une supply chain efficace**  
- 4 plateformes logistiques  
- 125 000 m<sup>2</sup> de stockage  
- 3 transporteurs internes  
- Plus de 2 000 matériels roulants avec 980 chariots élévateurs dont 68% de chariots électriques  
- Des partenaires externes
- Des fournisseurs de confiance**  
Plus de 1 200 fournisseurs sous contrat dont 77% de français
- Des ressources naturelles et énergétiques**  
- Consommation d'énergie fossile et renouvelable  
- Produits biosourcés.

## Atouts

- L'expertise et l'engagement des collaborateurs
- Un maillage territorial de proximité
- Une supply chain efficace
- Une offre produits large et spécialisée
- Une structure financière saine

## Création de valeur

- Résultats 2020**  
CA : 1 511 551 K€  
ROC : 70 633 K€  
Résultat net : 49 845 K€
- Un partage de l'avoir**  
- 64% des collaborateurs actionnaires avec 20% du capital détenu  
- 21 532 K€ reversés en intéressement et participation\*  
- 55 329 K€ euros de dividendes
- Un impact social positif**  
- 95% de salariés en CDI  
- 100 000 € attribués au budget de la Fondation qui soutient 22 projets en 2020
- Un environnement de travail motivant**  
- Une note de 7,5/10 au dernier baromètre de satisfaction des collaborateurs\*\*  
- 49 656 heures de formations
- Une communauté de clients**  
- Plus de 715 000 clients nous ont fait confiance en 2020  
- Une note de 7,7 au baromètre de satisfaction de nos clients\*\*\*
- Un impact environnemental maîtrisé**  
- 20 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques  
- Des partenariats pour la collecte et le recyclage des déchets.



\* Abonnement compris  
\*\* Etude réalisée auprès des collaborateurs de Samse et de la Boite à Outils  
\*\*\* Etude réalisée sur le périmètre de l'enseigne Samse



## Charte et principaux enjeux RSE

### Charte RSE du Groupe SAMSE

#### R pour Respect de l'humain

**Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise** : dialogue, partage et écoute.

**Reconnaître et développer les talents** : formation, promotion interne, insertion et management de proximité.

**Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toutes les formes de discrimination** : valoriser la diversité des parcours, de culture et d'origine (notamment en faveur des catégories ayant un accès à l'emploi plus difficile : jeunes, seniors, personnes en situation de handicap).

#### S pour Sauvegarde de l'environnement

**Préserver l'environnement dans nos activités** : réduire nos consommations, minimiser les impacts environnementaux dans nos constructions.

**S'engager dans une stratégie Bilan Carbone et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux.**

**Promouvoir la responsabilité sociétale de nos fournisseurs et sous-traitants** : achats écologiques, respect du droit du travail chez nos fournisseurs.

#### E pour entreprise Engagée

**Respecter les intérêts de nos clients** : être novateur pour répondre aux attentes de nos clients en partenariat avec nos fournisseurs, locaux de préférence.

**Adopter une démarche d'entreprise citoyenne** : soutenir des projets humanitaires ou associatifs en impliquant les salariés.

**Développer l'engagement sociétal** : contribuer au développement humain et économique des régions où le Groupe est présent.

*«Pour l'ensemble de ces points, notre stratégie sera toujours de privilégier la vision et le développement à long terme, plutôt que le résultat à court terme.»*

Olivier Malfait et François Bériot

## Principaux risques extra-financiers

### Méthodologie

Le Groupe a initié en 2019 une revue de ses risques et enjeux RSE qu'il a poursuivie et finalisée au cours de l'exercice 2020. Un groupe de travail regroupant les services conformité et audit interne a été créé afin d'élaborer une matrice des matérialités.

La méthodologie s'est articulée en trois temps :

1. Une revue de l'univers des risques/enjeux extra-financiers.
2. Une évaluation et hiérarchisation des risques/enjeux pour le Groupe.
3. Une évaluation des risques/enjeux pour les parties prenantes.

#### 1- Revue de l'univers des risques

Le groupe de travail en charge du projet a, dans un premier temps, mené une revue des risques extra-financiers identifiés en interne lors des différents travaux de cartographie des risques conduits depuis près de 15 ans au sein du Groupe. Une analyse attentive de la précédente version de la DPEF a également été réalisée afin de compléter cette démarche.

Par ailleurs, la conduite d'une revue documentaire de différentes cartographies de matérialité publiées par des Groupes côtés a permis au Groupe de travail de réaliser un benchmark et d'affiner son référentiel en identifiant des risques supplémentaires pertinents pour le Groupe SAMSE.

Par la suite, des entretiens auprès de référents métiers ont été menés afin d'élargir le référentiel de risques extra-financiers, de s'assurer de l'exhaustivité et de la pertinence de celui-ci et d'identifier les risques RSE à évaluer et hiérarchiser dans la suite du processus.

A l'issue de cette phase, seize risques ont été identifiés et jugés pertinents au regard des activités du Groupe SAMSE.

#### 2- Evaluation et hiérarchisation des risques pour le Groupe

L'évaluation et la hiérarchisation des seize risques identifiés ont été réalisées en suivant trois grandes étapes.

Tout d'abord, les risques ont été classés afin d'attribuer aux référents métiers ceux à évaluer.

Sept ateliers ont été menés avec les différents référents métiers concernés par les risques identifiés pour leur service. Ces ateliers ont permis d'établir une description détaillée de ces risques, mais aussi d'évaluer leur probabilité de survenance ainsi que leurs impacts potentiels pour le Groupe. Pour cela, une échelle d'évaluation sur quatre niveaux de probabilité et d'impact, déterminée au préalable par le groupe de travail, a été utilisée.

A l'issue de cette première phase d'évaluation avec les référents métiers, un atelier d'évaluation et de cotation finale a été mené avec la Direction Générale du Groupe pour consolider, ajuster et valider les résultats obtenus en prenant en compte une vision «Groupe».

#### 3- Evaluation des risques/enjeux pour les parties prenantes

Pour cette première version de cartographie RSE, le groupe de travail a décidé de réaliser une étude documentaire afin d'évaluer l'importance pour ses parties prenantes des risques et enjeux identifiés.

Pour cela, il s'est appuyé sur les résultats de matrices de matérialité publiées par des Groupes partageant un modèle d'affaires similaire à celui du Groupe SAMSE et ayant des parties prenantes communes avec lui. Chacune des matrices de matérialité sélectionnées pour la qualité de leur méthodologie a été analysée par le groupe de travail.

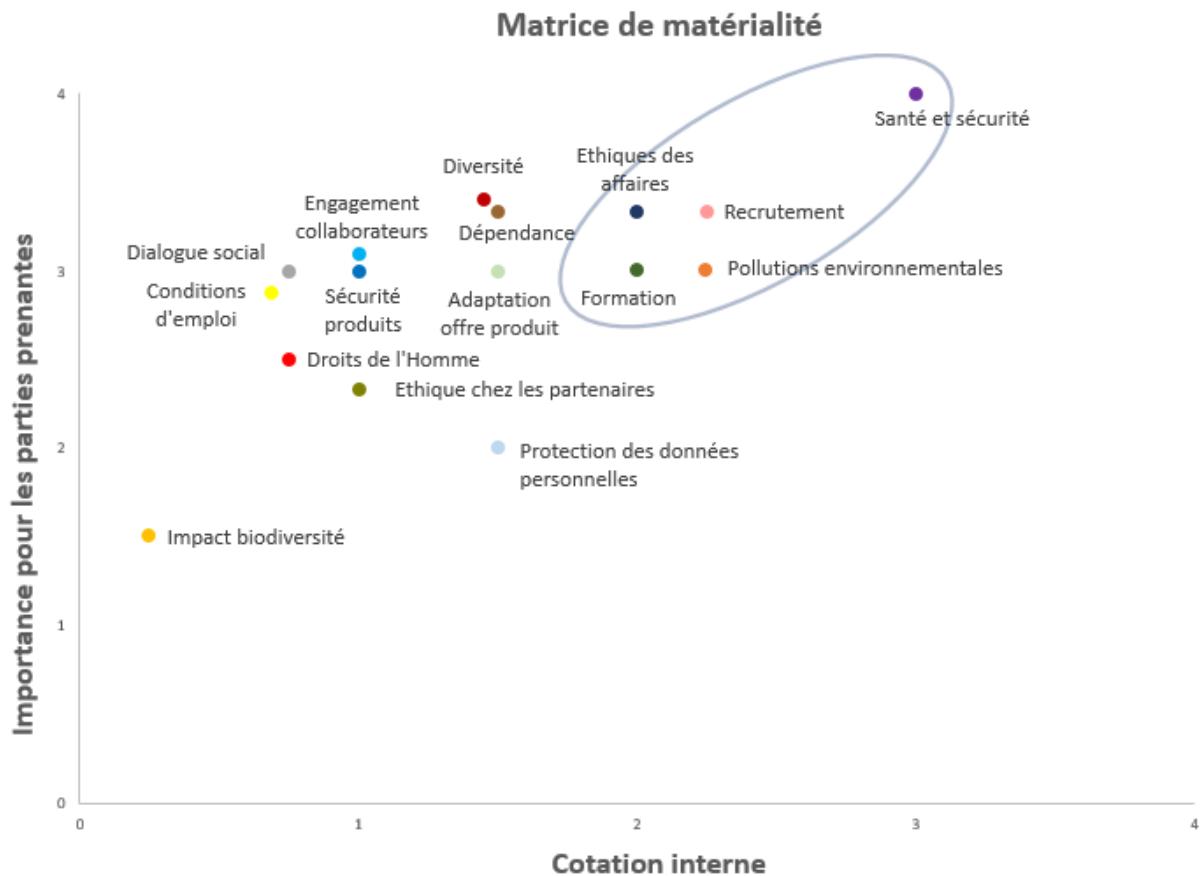
A partir de ces matrices, les résultats de l'évaluation de l'importance de chacun des risques RSE pour les parties prenantes ont été retranscrits sur une échelle à quatre niveaux. Les résultats obtenus ont finalement été consolidés afin de déterminer la note «importance pour les parties prenantes» présentée dans la matrice de matérialité du Groupe SAMSE.



L'élaboration d'une matrice de matérialité a permis d'identifier et de confronter la vision du Groupe à celle de ses parties prenantes concernant ses principaux risques. Les travaux menés vont

permettre d'accompagner la refonte et le déploiement de la stratégie RSE du Groupe, dans la continuité du projet HORIZON BLEU et en prenant en compte les priorités ainsi identifiées.

### Matrice de matérialité



- Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes
- Recrutement et attractivité
- Diversité et égalité des chances
- Formation et gestion des compétences
- Engagement des collaborateurs
- Dialogue social
- Conditions d'emploi et non précarisation
- Droits de l'Homme au sein du Groupe
- Pollutions environnementales
- Dépendance énergétique et aux matières premières
- Impact de l'activité sur la biodiversité
- Adaptation de l'offre produits aux enjeux du développement durable
- Sécurité des produits (utilisateurs, consommateurs, clients)
- Protection des données personnelles
- Ethique chez nos partenaires
- Ethique des affaires dans le Groupe

## Principaux risques extra-financiers

A la suite de la cotation, cinq risques principaux ont été identifiés. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous et développés dans le cadre de la DPEF. Les principales politiques mises en place pour limiter ces risques et les indicateurs clés de performance suivis sont également rappelés dans le tableau et développés par la suite.

## Responsabilité sociale

Risque / enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020
<b>Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes</b> <i>L'activité potentiellement sujette à des risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs et parties prenantes du Groupe SAMSE et la volonté de celui-ci de placer l'humain au centre de ses préoccupations, font de la santé et sécurité une priorité pour le Groupe SAMSE. Il travaille donc à la prévention des risques d'accident du travail, des risques psychosociaux et des risques liés à la fréquentation de ses sites. Un défaut de ses politiques de prévention et de formation à ce sujet ou une mauvaise gestion des magasins et plateformes de stockages pourraient entraîner des préjudices humains importants ainsi qu'avoir un impact financier et réputationnel pour le Groupe.</i>	Politique Sécurité et Prévention	Taux de fréquence / taux de gravité	TF1 : 33,21 TG : 1,76	TF1 : 31,70 TG : 1,89
	Dispositifs RH d'accompagnement et de prévention	Formation : nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié dédiées au domaine de la sécurité	4,78h	3,35h

Risque / enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020	
<b>Recrutement et attractivité</b> <i>Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs. La compétitivité de l'organisation interne du Groupe réside notamment en sa capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux talents par une marque employeur forte et identifiable. La maîtrise des taux de turn-over et la capacité à recruter rapidement sont des enjeux de stabilité pour l'activité en agence/magasin. Des postes vacants, des recrutements en inadéquation avec les besoins ou un taux de turn-over mal maîtrisé risqueraient d'entraîner des désorganisations et une baisse de la productivité sur les sites, sur les plateformes logistiques ou sur les fonctions support.</i>	Politique de recrutement et d'intégration (des solutions de recrutement ciblées valorisant la marque employeur et promouvant la diversité)	Nombre d'embauches	2 000	1 729	
	<b>Des mesures pour renforcer l'engagement des collaborateurs :</b> - actionnariat salarié - politique attractive en matière d'avantages sociaux - études de satisfaction et plans d'actions		Augmentation de l'effectif	6%	3%
			Salariés actionnaires	57,8%	63,9%

Risque / enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020
<b>Formation et gestion des compétences</b> <i>Rester un distributeur reconnu par le niveau de compétence de ses équipes est un enjeu stratégique et concurrentiel majeur pour le Groupe. La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences est également un enjeu important pour garantir la satisfaction et l'engagement des collaborateurs. Des équipes non formées, désengagées ou avec un niveau de compétence insuffisant risqueraient d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait également avoir un impact négatif sur l'image de marque du Groupe aussi bien auprès des clients qu'auprès de possibles candidats à l'embauche.</i>	Politique de formation	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	20	8
	Campus internes			
	E-learning et blended learning			
	Cycle RH, « revues de personnel » et plans de compétences			
	Mobilité interne et promotion			

## Responsabilité Environnementale

Risque / enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020
<b>Pollutions environnementales</b> <i>Le Groupe SAMSE est soucieux de réduire les impacts environnementaux de ses activités et porte une attention particulière à la limitation des pollutions liées à la conduite de ses affaires : pollutions de l'air, notamment liées à ses activités de transport et de logistique et pollutions des eaux et des sols qui pourraient survenir en cas de mauvaise gestion par le Groupe des produits dangereux qu'il stocke ou des déchets qu'il produit ou récupère.</i> <i>En parallèle, le Groupe s'assure également de rester en conformité avec les réglementations environnementales et d'anticiper les changements nécessaires à la poursuite de ses activités.</i> <i>Un non-respect des réglementations ou une absence d'anticipation pourraient entraîner des sanctions juridiques ainsi qu'une désorganisation de l'activité du Groupe.</i>	<b>Réduction de l'impact carbone de la politique d'achat et de la logistique</b>	<u>Consommations énergétiques des bâtiments :</u>		
	<b>Maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments</b>	Consommations de gaz (corrigées du DJU pour 2020) (kWh-PCI)	18 163 726	16 819 137
	<b>Politique de gestion raisonnée et de réduction des déchets</b>	Consommations d'électricité (kWh)	29 290 446	25 934 670
	<b>Règles strictes de stockage</b>	<u>Age moyen du parc de Poids Lourds</u>  Zanon Transports Moyens Matériels	3,7 ans 5,6 ans	3,7 ans 5,5 ans

## Responsabilité Sociétale

Risque / enjeu	Politiques et mesures de gestion	Indicateurs clefs de performance / indicateurs de suivi	Résultats 2019	Résultats 2020
<b>Ethique des affaires dans le Groupe</b> <i>De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires : risques de manquements aux règles du droit de la concurrence et risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption.</i> <i>Un non-respect des réglementations ou une inefficacité des dispositifs de contrôle mis en place pourrait entraîner de lourdes sanctions administratives et pénales pour le Groupe et avoir des impacts négatifs sur sa réputation. Certaines sanctions pourraient également entraîner une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc...).</i>	<b>Dispositif de prévention et de lutte contre la corruption</b>	% de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé des clauses éthiques relatives à la lutte contre la corruption	100%	100%
	<b>Dispositif de prévention contre les pratiques anti-concurrentielle ou restrictives de concurrence</b>			

## Responsabilité sociale

### Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes

La santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses autres parties prenantes est une priorité pour le Groupe SAMSE. Il travaille donc à la prévention des risques d'accident du travail, des risques psychosociaux et des atteintes à la santé et la sécurité liées à la fréquentation de ses sites.

Pour cela, il déploie plusieurs dispositifs et notamment une Politique de Sécurité et de Prévention, des actions d'amélioration des conditions de travail de ses employés et des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention.

En 2020, la situation sanitaire particulière l'a aussi conduit à développer une politique spécifique pour gérer la crise Covid.

#### Politique Sécurité et Prévention

##### Diffusion d'une Culture Sécurité

Le Groupe investit dans la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses parties prenantes en faisant de la prévention une priorité et en mettant tout en œuvre pour répondre aux exigences légales en la matière.

Un programme spécifique a été élaboré afin de diffuser une véritable Culture Sécurité et Prévention commune. En s'inscrivant dans la durée et en se basant sur une animation régulière, elle vise à accompagner l'ensemble des collaborateurs au travers d'actions de prévention et de sensibilisation. L'approche culturelle de la prévention des risques apporte également une sensibilisation positive de l'ensemble des collaborateurs, en visant une prévention collective (collaborateurs, clients, fournisseurs, prestataires).

A chaque étape de sa carrière, le collaborateur est accompagné, équipé, formé afin de lui permettre de mieux appréhender son environnement de travail et donc le prémunir d'accidents éventuels pour lui-même ou ses collègues.

##### Organisation humaine

Une Direction Sécurité et Prévention organise et veille à la diffusion de ce programme.

Les fonctions supports (services aménagement, services RH, services juridiques, etc...) animent les différents sujets sécurité et les intègrent dans leur quotidien.

A cela s'ajoute une équipe de 15 animateurs sécurité pour la partie négoce, dont DORAS et M+ MATERIAUX et 4 prévenants pour la partie bricolage, qui œuvre en proximité, sur le terrain, au plus près des problématiques qui font le quotidien des agences et magasins.

##### Référentiel, audits, analyse AT

Pour soutenir cette sensibilisation quotidienne, un référentiel Sécurité Groupe a été créé en vue de définir l'ensemble des exigences Santé, Prévention, Sécurité, Sûreté et Environnement.

Des évaluations régulières ont pour vocation d'accompagner les agences dans la mise en œuvre de cette politique, mais aussi de déterminer les axes d'amélioration. La collaboration entre les Responsables de sites et les Équipes Sécurité et Prévention permet de prioriser les actions d'amélioration et d'évaluer leur évolution dans le temps.

Ces évaluations, accompagnées d'une analyse stratégique des accidents du travail et des intrusions, permettent de faire évoluer la sécurité et la sûreté des sites du Groupe en adoptant des plans d'actions adaptés.

Ainsi, le Groupe suit notamment les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, qui évoluent de la manière suivante (LA 6) :

– le taux de fréquence (TF1) des accidents du travail pour le Groupe est passé de 33,30 en 2018 à 33,21 en 2019 et 31,70 en 2020,

– le taux de gravité, quant à lui, est passé de 1,79 en 2018 à 1,76 en 2019 et 1,89 en 2020.

**=> Indicateur clé de performance : le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (LA 6).**

La baisse du taux de fréquence est la résultante des politiques de prévention menées avec un contexte sanitaire ayant replacé le sujet au cœur des préoccupations quotidiennes.

#### Programme de prévention

Tous les managers de l'entreprise sont formés à la sécurité et veillent à la bonne application des préconisations auprès de leurs équipes.

De la même manière, les sujets Sécurité et Prévention sont portés au sein des CSE par les collaborateurs formés aux sujets de la Santé et de la Sécurité au travail.

Par ailleurs, des investissements sont réalisés chaque année pour renouveler les différents équipements, mais aussi en innovation ou encore en formation.

Enfin, toute cette démarche est portée via un plan de communication diffusé largement à l'ensemble du personnel et qui s'appuie notamment sur des réunions mensuelles de prévention, au sein des établissements, permettant d'aborder des thèmes définis par les équipes Sécurité et Prévention.

Un journal interne - «SAVOIR VIVRE» - diffusé largement, retrace annuellement les moments forts

et les actions phares menées par les enseignes du Groupe sur les sujets de Sécurité et Prévention.

Des temps forts et des campagnes de prévention se déroulent également pendant l'année pour sensibiliser les collaborateurs sur des thèmes majeurs comme la prévention routière ou le bien-être au travail.

Ce programme de prévention complet qui vise les collaborateurs mais aussi les clients est continuellement mis à jour pour toujours mieux les protéger.

#### Formations

**=> Indicateur clé de performance : le nombre moyen d'heures de formation des salariés en matière de sécurité (SAM SO 1).**

Le nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié dédiées au domaine de la sécurité est passé de 4,78 h en 2019 à 3,35 h en 2020. Cette baisse s'explique par l'annulation de formations pour cause sanitaire.

Les quatre grands thèmes développés lors de ces formations sont :

- La conduite et la manutention de chariots.
- La conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions...).
- L'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple).
- L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie.

### Amélioration des conditions de travail

Chaque année, des actions sont menées pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

#### Télétravail

Depuis février 2019, le Groupe SAMSE s'est doté d'une charte sur le travail à distance dans le but de répondre aux attentes de ses collaborateurs et de

permettre l'adaptation de l'activité à de nouveaux modes d'organisation du travail.

Ainsi, le Groupe accompagne le fait que l'activité professionnelle peut aujourd'hui s'exercer dans le cadre d'un déplacement professionnel ou en dehors de ce cadre, dans un lieu différent du lieu habituel du travail (agence, magasin, lieux tiers - aéroport, espace de coworking, ...- ou le domicile).

Le travail à distance est ouvert aux salariés dont la nature des missions le permet et qui savent faire preuve d'autonomie dans l'exercice de leur activité. La très grande majorité des salariés du Groupe exerce un métier en lien avec l'exploitation opérationnelle des points de vente (vendeur, magasinier, cariste, chauffeur, logisticien, chef d'agence, directeur de magasin...). Ces métiers ne sont pas compatibles avec le télétravail car ils sont directement liés à l'entreposage des produits sur le terrain et à l'accueil physique des clients dans les points de vente.

La mise en place du travail à distance se fait dans le cadre de la relation de confiance et de réciprocité entre le manager et le collaborateur, dans la limite d'une journée de télétravail par semaine. Les collaborateurs concernés ont progressivement eu accès au matériel adapté pour un travail dans de bonnes conditions.

Cette première expérience du télétravail a permis une réponse adaptée et rapide à la crise sanitaire, sur l'ensemble de l'année 2020, par un accès élargi au télétravail à l'ensemble des collaborateurs éligibles. Pendant cette période, certains collaborateurs ont été amenés à travailler à distance jusqu'à cinq jours par semaine.

Ainsi en 2020, sur presque neuf mois en continu, plus d'un millier de collaborateurs sur un effectif

global de près de 6 000 collaborateurs ont été concernés par le télétravail dans des proportions plus ou moins importantes.

#### Améliorations continues

Des actions sont également régulièrement menées pour améliorer l'ergonomie des postes de travail. Ainsi, ces dernières années, ont par exemple été décidés les changements suivants : l'amélioration des équipements des camions pour accroître le confort des chauffeurs, l'acquisition de mobiliers de caisse plus ergonomiques pour les magasins du bricolage, l'amélioration de la visibilité sur les chariots élévateurs par la mise en place de feux LED.

En 2020, les chariots électriques représentent 68 % du parc de chariots géré par les MOYENS MATERIELS. En plus de permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe (voir ci-après), cela permet une amélioration des conditions de travail des salariés qui utilisent quotidiennement ces engins (diminution des nuisances sonores, réduction des vibrations...). Le Groupe privilégie dès que possible l'utilisation de chariots électriques.

---

## Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention

### Un dispositif de coaching et d'écoute

Depuis 2007, une coach interne certifiée «coach and team» membre de l'ICF (International Coach Fédération), propose des actions visant le développement de la performance, de l'autonomie et de la responsabilisation, permettant ainsi de développer le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée.

Après réalisation d'un diagnostic, et parfois en complément d'une formation, chaque coaching individuel ou collectif s'appuie sur un objectif, des critères de mesures et une durée plus ou moins longue d'accompagnement. Une soixantaine de collaborateurs bénéficient annuellement d'un coaching individuel.

Comme chaque année depuis plus de dix ans les Directeurs de Région négoce et les chefs d'agence ont co-construit avec la coach interne des séminaires visant à renforcer la cohérence et la cohésion des équipes. Le coaching d'équipe concerne une quinzaine d'équipes par an.

Le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet en 2011. A cette occasion, a été mis en place un dispositif d'écoute confidentiel : «Besoin d'en parler» au travers d'un numéro de téléphone et d'une adresse email. Le destinataire est la coach interne qui rencontre les personnes, analyse le besoin et coordonne les actions de soutien appropriées.

«Besoin d'en parler» a pour vocation de permettre à tout collaborateur qui le souhaite, d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou pour un collègue. Cela peut concerner des problématiques psychologiques, relationnelles, financières, de santé ou de logement. Une trentaine de cas dans l'année en moyenne est recensée par ce biais.

Ces deux dispositifs (coaching et écoute confidentielle) interviennent en préventif ou en curatif et contribuent à réduire les risques psychosociaux. En 2020, si les séminaires n'ont pas pu avoir lieu pendant la crise sanitaire, le dispositif d'écoute a pleinement fonctionné. Cette crise exceptionnelle a permis une réflexion sur l'évolution de ces dispositifs avec le référencement de deux coachs externes pour accompagner les problématiques individuelles et collectives.

### Un dispositif interne de prévention du harcèlement

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, le Groupe a organisé, fin 2019, la désignation des référents harcèlement au sein des CSE ainsi qu'au sein de l'équipe RH. Chaque CSE a désigné une personne, membre du CSE, dont le nom a été porté à la connaissance des collaborateurs par voie d'affichage, afin que les collaborateurs soient en mesure d'obtenir une réponse appropriée dans la lutte contre les situations relevant du harcèlement sexuel ou des agissements sexistes.

Des formations ont commencé à être dispensées aux référents harcèlement en 2020.

## Cas particulier de la gestion de la pandémie sur 2020

### **1. Adaptation des pratiques**

Cette année 2020, marquée par la crise sanitaire du Coronavirus, a demandé une adaptation constante des pratiques du Groupe afin de toujours garantir la santé et la sécurité des collaborateurs et des clients.

Ces adaptations se sont faites au fur et à mesure de la publication des protocoles sanitaires gouvernementaux.

Ainsi, neuf mises à jour du protocole sanitaire SAMSE ont été publiées depuis mars, ainsi que des notes de service simplifiées permettant une communication efficace.

Une politique de gestion des cas contacts, symptomatiques et positifs a été mise en place ainsi que des protocoles spécifiques pour certains contextes tels que les téléventes ou les inventaires de fin d'année.

Toutes ces actions sont relayées sur le terrain par les référents Covid et les animateurs sécurité.

Ces mesures ont été, et sont encore indispensables à la continuité de l'activité.

### **2. Dialogue social**

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs qui permet de créer les conditions d'un climat social sain, transparent et responsable. Ce dialogue social a permis d'apporter une réponse concertée et efficace à la crise sanitaire (voir la partie Dialogue Social ci-après).

## Risque 2 : Recrutement et attractivité

Les activités du Groupe SAMSE dépendent en grande partie du nombre et de la qualité de ses collaborateurs. La compétitivité de l'organisation interne du Groupe réside notamment en sa capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux talents par une marque employeur forte et identifiable. La maîtrise des taux de turn-over et la capacité à recruter rapidement sont des enjeux de stabilité pour l'activité en agence/magasin. Des postes vacants, des recrutements en inadéquation avec les besoins ou un taux de turn-over mal maîtrisé risqueraient d'entraîner des désorganisations et une baisse de la productivité sur les sites, sur les plateformes logistiques ou sur les fonctions support.

Afin de limiter ces risques, le Groupe mène une politique dynamique de promotion de sa marque employeur et déploie des processus de recrutement et d'intégration visant à attirer et fidéliser les talents. Il accompagne sa politique de recrutement par des mesures de renforcement de l'engagement de ses collaborateurs et s'assure du respect de la diversité et de l'égalité des chances à toutes les étapes du recrutement et de la vie du collaborateur dans l'entreprise.

### La politique de recrutement et d'intégration

#### [Des solutions de recrutement ciblées et valorisant la marque employeur...](#)

##### [Le recrutement externe](#)

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe valorisant l'image de marque employeur et ciblées selon les publics visés : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

Sur l'année 2020, 43 760 candidatures ont été traitées. A titre de comparaison, 43 667 avaient été traitées en 2019, 30 128 en 2018 et 20 080 en 2017 (SAM SO 2).

Depuis 2012, le Groupe a instauré des dispositifs de présence sur le Web 2.0 avec un site « carrières » : [groupesamserecrute.fr](http://groupesamserecrute.fr), des pages dédiées sur les réseaux sociaux et un mode conversationnel avec les candidats pour valoriser son image de marque et mettre en avant ses offres d'emplois et les métiers du Groupe sur les moteurs de recherche. En 2018, la DRH Groupe a lancé un projet de refonte de son site de recrutement via un appel d'offres avec pour objectif de proposer au candidat utilisateur une entrée dans l'univers du Groupe à travers un site aux couleurs de l'enseigne

qui recrute plutôt qu'à celles du Groupe, une ligne éditoriale dynamique et de nouveaux contenus.

En été 2020, un sondage a été réalisé auprès de 1 800 candidats.

Le site a alors reçu la note de 4,2 sur 5 avec 87,9 % des participants qui ont attribué une note de 4 ou 5.

Pour continuer dans cette dynamique, deux nouveautés ont été lancées pour la fin d'année 2020 : le Perfect Match (quizz) et une infographie des étapes de recrutement dans le Groupe.

##### [La Cooptation](#)

Face aux problématiques de recrutement, la cooptation a été lancée en janvier 2018, permettant à 107 nouveaux collaborateurs en 2020 d'être embauchés grâce au réseau des employés (SAM SO 3).

La cooptation repose avant tout sur l'entretien et l'activation d'un réseau (personnel ou professionnel) pour obtenir des recommandations dans le cadre d'une recherche d'emploi/recherche de talents. Cette pratique met en lien un candidat, un recruteur et un collaborateur auteur d'une recommandation (= coopteur). Les collaborateurs du Groupe sont ses meilleurs ambassadeurs.



### L'alternance

Le Groupe promeut également l'alternance afin de favoriser la formation et l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi tout en répondant à ses besoins de recrutement dans les magasins et les agences dans les métiers de la vente, de la logistique et du commerce. Ainsi, chaque année une campagne d'alternance est menée. En 2020, celle-ci a permis l'embauche de 142 jeunes (hors Certificat de Qualification Professionnelle) (SAM SO 4).

### ... qui permettent d'attirer et d'intégrer les talents

**=> Indicateur clé de performance : le nombre d'embauches et les variations d'effectifs du Groupe (LA 1).**

Cette politique de recrutement participe à l'attractivité du Groupe SAMSE et a permis, en 2020, l'embauche de 1 729 collaborateurs (LA 1) dont plus de 600 CDD correspondant à des renforts saisonniers.

Sur l'année 2020, l'effectif global du Groupe a augmenté de 3 %, passant de 5 769 à 5 952 collaborateurs (LA 1).

Cette dynamique permet au Groupe d'attirer les talents et de s'assurer une bonne stabilité tout en créant de l'emploi durable.

## Le renforcement de l'engagement des collaborateurs

La politique RH du Groupe repose sur trois grandes valeurs fondamentales : autonomie, engagement et responsabilité.

Ces valeurs sont au cœur des préoccupations de l'entreprise et des managers. En complément de sa politique de recrutement, le Groupe met donc régulièrement en place des dispositifs visant au renforcement de la satisfaction et de l'engagement de ses collaborateurs.

Ces dispositifs renforcent l'image et l'attractivité du Groupe et de ses enseignes, permettent la fidélisation de ses collaborateurs et assurent le maintien d'un climat social de qualité.

### L'actionnariat salarié

L'actionnariat salarié, au cœur de la culture d'entreprise depuis son lancement en 1968, permet au Groupe SAMSE d'associer durablement ses collaborateurs à la croissance des entreprises qui le

Ainsi, 95,6 % des contrats du Groupe sont des CDI et plus de 95 % des collaborateurs sont à temps complet.

Afin d'accompagner cette politique de recrutement, le Groupe met de plus l'accent sur l'intégration des nouveaux embauchés via le développement de parcours et de kits d'intégration individuels et spécifiques à ses métiers.

Grâce à ses bons résultats économiques, le Groupe SAMSE développe ses activités et crée de l'emploi dans les territoires et les régions. Ces créations d'emploi concernent l'ensemble des Catégories Socio-Professionnelles (CSP). Ainsi, en 2020, la structure de l'emploi par CSP est la suivante :

CSP	%
Cadre	14,64 %
Technicien - Agent Maitrise	18,06 %
Employé	60,77 %
Ouvrier	6,54 %

composent. Il est un des marqueurs forts des valeurs de partage et d'engagement portées par le Groupe.

C'est dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise que les salariés ont accès à un fonds d'actionnariat salarié leur permettant de bénéficier concrètement des résultats du Groupe sur le moyen long terme. Cette performance est majorée par une politique d'abondement avantageuse.

Si aujourd'hui, près de 64 % des salariés du Groupe sont actionnaires, l'un des objectifs du plan HORIZON BLEU est de faire progresser ce pourcentage dans les années à venir grâce à des actions de renforcement de l'actionnariat salarié qui seront déployées en 2021.

**=> Indicateur clé de performance : le pourcentage de salariés actionnaires (SAM SO 5).**

### Une politique attractive en matière d'avantages sociaux

Le Groupe s'emploie à développer une politique attractive en matière d'avantages sociaux (LA 2). La politique de rémunération du Groupe se structure autour du salaire de base auquel s'ajoutent des éléments conventionnels ou unilatéraux (prime de vacances, prime de Noël...), des variables liés aux métiers ainsi qu'un intéressement dans la très grande majorité des enseignes et une participation, le tout allié à un Plan d'Epargne Groupe.

Les accords de participation mis en place au sein du Groupe sont majoritairement assortis d'une formule dérogatoire plus favorable que la loi et le Plan d'Epargne Groupe bénéficie de mécanismes d'abondement attractifs permettant aux salariés de se constituer une épargne dans un cadre fiscal avantageux.

Par ailleurs, le Groupe SAMSE offre à ses collaborateurs des réductions sur les achats effectués dans les sociétés du Groupe pouvant aller jusqu'à 30 % de remise.

L'organisation en Unité Economique et Sociale de certaines de nos enseignes (UES SAMSE, UES BRICOLAGE, UES DORAS...) permet aux collaborateurs de bénéficier d'avantages sociaux tenant compte des spécificités des métiers et notamment du bénéfice des œuvres sociales et culturelles des CSE. En fonction du degré d'intégration de nouvelles sociétés dans le Groupe, ces dernières peuvent intégrer les différentes UES, permettant ainsi aux nouveaux collaborateurs de bénéficier des avantages liés à cette appartenance.

D'une manière plus générale, le Groupe SAMSE entend faire bénéficier ses salariés de moyens modernes de pilotage de leur dossier administratif notamment par la mise en place d'un dispositif dématérialisé et sécurisé tel que le coffre-fort électronique ou la dématérialisation des coupons d'intéressement et de participation déployée en 2020.

### Protection sociale, mutuelle, prévoyance

Avec une offre Mutuelle et Prévoyance de qualité, le Groupe SAMSE offre à ses collaborateurs une couverture sociale très favorable. En 2019, un appel d'offre a été lancé afin d'en améliorer encore le dispositif et d'en élargir le bénéfice au plus grand

nombre d'entreprises du Groupe. Un travail d'envergure avec les filiales a permis de choisir un nouveau prestataire commun, le courtier GRAS SAVOYE, aussi bien pour la mutuelle que pour la prévoyance pour la grande majorité des entités du Groupe. Le nouveau dispositif, déployé au 1<sup>er</sup> janvier 2020, apporte non seulement des améliorations concernant les prestations mutuelle mais également des améliorations tarifaires aussi bien en mutuelle que pour la prévoyance. Ce nouveau dispositif offre également aux collaborateurs un confort utilisateur avec une application et un site web moderne et efficace, doublé d'un accompagnement administratif appréciable pour les équipes du service gestion du personnel.

En 2020, 5 439 collaborateurs sont couverts par un contrat et bénéficient du régime mutuelle/frais de santé du Groupe. L'ensemble des collaborateurs est également couvert par un contrat Prévoyance.

### Suivi de la satisfaction des collaborateurs

Après avoir entrepris des démarches en parallèle pendant plusieurs années, les sociétés SAMSE et LA BOITE A OUTILS ont déployé, du 2 au 31 mai 2019, un baromètre digital anonyme de mesure de la satisfaction des collaborateurs, intitulé «C'est toi qui en parles le mieux». Il se compose de 58 questions relatives au travail, à l'organisation, la relation, l'évolution du collaborateur, les politiques de rémunération et de partage ainsi que la culture et les valeurs de l'entreprise. Les réponses se font sur une échelle en 5 points (de «Tout à fait d'accord» à «Pas du tout d'accord»).

A la fin de chaque thème on retrouve une question ouverte permettant aux collaborateurs d'apporter des précisions ou bien de faire des suggestions d'amélioration.

Les collaborateurs s'y connectent par un simple lien internet en renseignant leur société, leur région, leur métier ou leur magasin et enfin leur ancienneté (moins de cinq ans, entre cinq et quinze ans, plus de quinze ans).

Afin de garantir l'anonymat des participants, il est nécessaire que l'accès au baromètre se fasse sans identifiant et que les clés d'entrée citées ci-dessus ne permettent pas d'identifier les salariés.

Sur les 3 484 personnes interrogées, 2 274 ont répondu, soit un taux de participation de 65 %.

Cela correspond à un taux de participation de 55 % pour le négoce et de 74 % pour le bricolage.

L'axe portant sur le travail a reçu la plus haute note avec 7,9/10 alors que l'axe organisation a reçu la plus basse note avec 7,1/10. Le score général était de 7,5/10, ce qui est très bon pour un questionnaire portant sur la satisfaction au travail.

Globalement, les notes étaient plus élevées pour les salariés avec plus de quinze ans d'ancienneté. Certaines régions ont reçu un meilleur score que les sièges.

Entre fin 2019 et début 2020, l'avis des collaborateurs a permis d'orienter les plans d'actions qui, une fois mis en place, contribueront à la satisfaction des salariés du Groupe SAMSE de demain.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'édition 2020 qui devait être élargie à d'autres filiales du Groupe n'a pas pu être déployée. La prochaine campagne sera vraisemblablement reportée en 2022 afin de pouvoir comparer des exercices non atteints par les impacts de la crise sanitaire et inscrire la satisfaction des collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue.

### [Le dialogue social](#)

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs qui permet de

créer les conditions d'un climat social sain, transparent et responsable.

En 2020, outre les échanges sur la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), des échanges constructifs ont permis la signature d'un accord améliorant la structure annuelle de la rémunération. Dans le cadre de la pandémie liée au Coronavirus et des dispositifs proposés par le Gouvernement, ce bon dialogue social a également permis la signature d'un accord dérogatoire sur la pause des congés payés ainsi que d'un accord permettant l'individualisation du placement en activité partielle.

Par ailleurs, le Groupe a été soucieux de maintenir une information continue des élus pendant toute l'année 2020 et des réunions très régulières et plus fréquentes avec les CSE ont permis non seulement de poursuivre les échanges habituels avec les membres des CSE mais également de les associer étroitement aux actions mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire. L'utilisation de la visioconférence a aussi permis la poursuite du dialogue social en assurant agilité, adaptation aux circonstances, réactivité et participation du plus grand nombre aux réunions.

---

## La promotion de la diversité et de l'égalité des chances

---

Les politiques RH du Groupe sont définies et mises en œuvre dans le respect des principes de diversité et d'égalité des chances, que ce soit au moment du recrutement ou au cours de la vie du collaborateur dans l'entreprise.

### [Une politique de diversité dans le recrutement](#)

Par son ADN et ses valeurs, le Groupe SAMSE promeut un strict respect des règles de non-discrimination dans le recrutement. Ainsi, il engage de nombreuses actions en faveur de l'insertion et de la diversité dans le recrutement de ses collaborateurs.

Depuis 2017, le Groupe SAMSE a choisi de s'engager aux côtés d'associations actives dans

l'éducation et l'insertion des jeunes issus des quartiers prioritaires et de la diversité.

Un partenariat avec l'association Sport dans la Ville a été initié pour faciliter l'embauche des jeunes via le programme spécifique «Job dans la Ville». Une dizaine de jeunes ont pu découvrir les métiers du négoce et du bricolage à l'occasion d'une journée «portes ouvertes» organisée spécifiquement pour eux.

L'année 2020 a permis la finalisation du partenariat «100 chances 100 emplois» grâce auquel le Groupe rejoint un réseau d'entreprises qui offre un parcours sur-mesure pour les jeunes de 18 à 30 ans en difficulté d'insertion professionnelle.

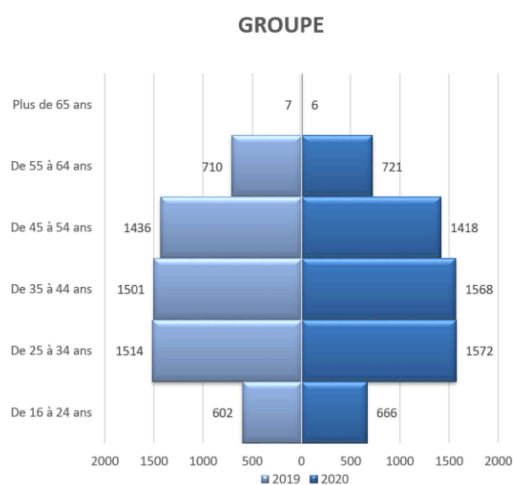
Le Groupe SAMSE est également signataire en 2019 d'une charte d'engagement pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'inclusion et de l'insertion professionnelle en Isère à travers PAQTE : le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises.

En 2020, les engagements prioritaires de la DRH ont été les suivants :

- sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise,
- favoriser l'accès à l'alternance,
- recruter de manière non discriminatoire.

Par ailleurs, le Groupe SAMSE accompagne ses collaborateurs tout au long de leur carrière (formation, promotion, accompagnement...), permettant ainsi à chaque collaborateur de pouvoir se projeter quel que soit son âge, son métier ou son sexe dans une carrière longue au sein du Groupe.

Ainsi, l'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 39,47 ans (en légère baisse par rapport à l'année précédente).



### [Des mesures en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap](#)

De concert avec la Direction Sécurité et Prévention, la Direction des Ressources Humaines a initié fin 2020 un état des lieux des pratiques actuelles et du niveau d'appropriation du sujet du handicap par les enseignes du Groupe. Cet état des lieux permettra d'identifier les principales problématiques et de proposer des actions pour accompagner le développement de la politique RSE à ce sujet.

Une mission Handicap a ainsi été créée et un accompagnement externe est réalisé par l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) auprès des différentes enseignes.

Il se traduit par des enquêtes terrain pour mieux connaître les pratiques et habitudes, et des ateliers participatifs pour définir les meilleures actions à mettre en place pour être une entreprise inclusive. Ce « diagnostic action » a été réalisé dans les enseignes ENTREPOT DU BRICOLAGE, M+ MATERIAUX, DORAS et est en cours au sein de l'UES SAMSE.

En 2020, 199 collaborateurs ont une reconnaissance handicap (SAM SO 6).

### [L'égalité femmes/hommes](#)

La politique du Groupe vise à promouvoir l'égalité professionnelle, par des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation, de la gestion des carrières et de la rémunération.

Pour tenir compte des disparités salariales éventuelles en matière de comparaison entre les sexes, au détriment des femmes, il est alloué au sein de l'UES SAMSE, depuis 2011, un budget spécifique égal à 0,1 % de la masse salariale pour contribuer à résorber ces écarts. Lors de la parution de l'index égalité femmes/hommes publié au titre de l'année 2020, les UES SAMSE et LA BOITE A OUTILS obtiennent la même note de 39 sur 40 sur la mesure des écarts de rémunération (LA 13).

D'une manière générale, les deux UES SAMSE et LA BOITE A OUTILS (BAO) obtiennent chacune une note globale de 89 points sur 100 pour leur index égalité professionnelle.

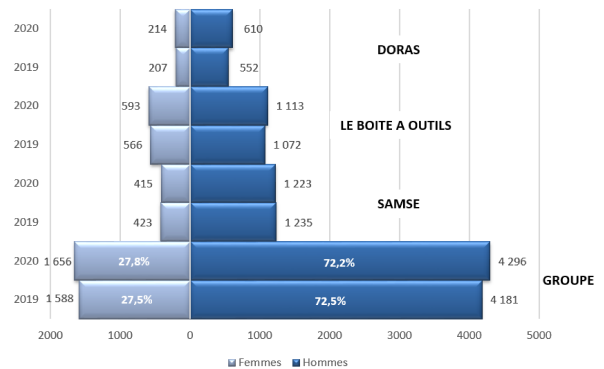
Le Groupe SAMSE compte poursuivre sa réflexion sur ces questions d'égalité femmes/hommes afin d'améliorer ces résultats. Ainsi, concernant l'UES BAO, une commission mixité a vu le jour courant du second semestre 2019 pour avancer sur diverses pistes : état des lieux, communication, ouverture vers l'extérieur pour s'approprier des démarches applicables dans l'entreprise... Un questionnaire, destiné à mieux connaître la sensibilité des collaborateurs sur le sujet et ainsi mieux appréhender le plan d'action à mettre en place a été administré en octobre/novembre 2020 au sein de l'UES BAO. 40 % des effectifs s'est prononcé sur le sujet.

Un plan d'action, travaillé avec la commission mixité ainsi que la commission égalité professionnelle du CSE central a ensuite pu être validé en décembre 2020. Par ailleurs, concernant l'UES SAMSE, dans le cadre des augmentations salariales, une sensibilisation a été réalisée auprès des managers sur la nécessaire vigilance à apporter dans les décisions d'augmentations de salaire au retour de congé maternité.

Des actions complémentaires sont en cours d'élaboration pour permettre une amélioration continue d'année en année.

Ces actions sont aussi travaillées par enseigne en fonction de la répartition femmes/hommes dans les effectifs de chacune d'elles.

La proportion de femmes dans le Groupe est de 27,8 % en 2020 contre 27,5 % en 2019. Ci-dessous est présenté un détail par enseigne.



## Risque 3 : Formation et gestion des compétences

La compétence de ses équipes est un élément stratégique de la politique du Groupe SAMSE. Dans les métiers de distribution, la différenciation concurrentielle se joue sur le professionnalisme des collaborateurs dans une relation commerciale orientée vers la satisfaction client et la qualité de service. Des équipes non formées, désengagées ou avec un niveau de compétence insuffisant risqueraient d'entraîner une dégradation du niveau de conseil et ainsi une insatisfaction des clients qui pourrait également avoir un impact négatif sur l'image de marque du Groupe (risque de perte de clients et d'attractivité).

La politique de formation et de développement des compétences du Groupe SAMSE vise donc à développer le professionnalisme des équipes, la fierté d'appartenance, l'engagement, le maintien dans l'emploi et la différenciation concurrentielle.

### La politique de formation (LA 10)

#### Organisation et déploiement

La politique de formation et de développement des compétences s'appuie sur un cycle annuel RH et managérial largement ancré au sein des différentes sociétés du Groupe.

Le recueil des besoins de formation s'opère lors des entretiens annuels et professionnels réalisés de novembre à mars par les managers de proximité. Les managers définissent des demandes individuelles au travers d'un catalogue de formation décliné par enseigne et suivent les orientations RH des Directions Métiers pour des projets de formation plus globaux.

Les catalogues de formation sont organisés par thématiques (commerce, technique produit, sécurité, management développement personnel, bureautique) et par métier proposant des parcours progressifs.

Par la suite, les équipes RH consolident les recueils, organisent les formations et déploient le plan de développement des compétences au travers des différentes entités.

En plus de la taxe formation, les budgets internes alloués à la formation varient d'une société à l'autre et représentent un pourcentage significatif de la masse salariale.

L'année 2020 dans le contexte de crise sanitaire a contraint le Groupe SAMSE à ne maintenir que les formations réglementaires. Les autres formations individuelles et les parcours métiers ont été suspendus pour une reprise sur 2021 (SAM SO 7 et LA 9).

#### => Indicateur clé de performance : le nombre d'heures de formation des salariés (LA 9).

En 2020, 47 349 heures de formation à destination des salariés du Groupe ont été réalisées (SAM SO 7).

Cela donne une moyenne de 8 heures de formation par salarié sur l'année contre 20 heures en 2019 (LA 9). Cette baisse est due à l'annulation de formations pour cause sanitaire.

En parallèle, 2 307 heures ont été réalisées par des personnes extérieures au Groupe (Formations POEC - Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective) (SAM SO 7).

#### Formations qualifiantes et certifiantes

Autre élément fort de la politique de formation, le centre de professionnalisation du Groupe SAMSE cherche à promouvoir une formation qualifiante en alternance ouverte aux candidats recrutés et aux salariés déjà en poste sur les métiers du négoce (Chef d'agence, ATC et Vendeur conseil). Ces formations proposées par la FDMC (Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction) sont validées par un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle). En 2020, 10 collaborateurs ont suivi la formation CQP Chef d'agence, 7 collaborateurs ont suivi la formation CQP ATC et 9 collaborateurs ont suivi la formation CQP Vendeur conseil. Cependant, ces trois CQP, ont ensuite dû être suspendus pour cause de crise sanitaire. Leur reprise est prévue sur 2021.

Le Groupe dispose également d'un espace physique dédié à la formation basé à Chambéry et administré par le pôle bricolage du Groupe. Il permet la convergence d'actions de formation dans le cadre de partenariats avec les fournisseurs.

### E-learning et blended learning

Enfin, la politique de formation s'appuie aussi sur la transformation des modèles de formation du Groupe SAMSE. L'intégration du digital se réalise au travers d'une production interne de modules en e-learning hébergés sur une plateforme dédiée et accessible à l'ensemble des collaborateurs et à l'utilisation du blended learning dans les parcours de formation. Le blended learning se définit comme une formule pédagogique qui résulte d'une combinaison de séquences de formation en ligne et

de formation en présentiel. Souvent, la formation en ligne aborde les aspects théoriques quand le présentiel avantage la mise en pratique. Cette formule est largement utilisée pour les formations sur les techniques produits, le commerce et la vente.

En 2020, 201 nouvelles capsules pédagogiques de e-learning ont été conçues portant ainsi à plus de 420 le nombre de modules disponibles pour l'ensemble des collaborateurs et intégrés au sein de 28 parcours de blended learning. Ces modules portent sur les aspects techniques produits, techniques de vente et promotion des services. Sur l'année, 2 436 collaborateurs ont ainsi utilisé les plateformes internes de formations LMS (Learning Management System).

## La gestion des compétences : mieux connaître et accompagner les équipes

### Cycle RH, revues de personnel et évolution de l'entretien annuel

Un cycle annuel RH a été défini pour ritualiser des temps RH et managériaux avec une articulation annuelle autour de trois temps forts :

=> l'Entretien Annuel et Professionnel (EAP), qui permet un échange entre le manager et le collaborateur pour faire un point sur l'atteinte des objectifs de l'année passée et la fixation des objectifs de l'année à venir, sur les demandes de formation et sur les souhaits de mobilité géographique ou d'évolution de poste ;

=> les revues de personnel (Cf paragraphe suivant) ;

=> un plan de développement des compétences renforcé avec des parcours Métiers, mis en place d'après le recueil des besoins de formations individuelles et collectives issu des EAP.

Cette ritualisation des temps RH et managériaux permet un meilleur suivi et une meilleure connaissance des collaborateurs du Groupe (LA 11).

Au sein de ce cycle RH, les revues de personnel consistent à réunir, à périodicité définie (une fois par an), les principaux acteurs concernés (RH et management opérationnel) pour échanger sur les compétences, les performances et les résultats des collaborateurs et mettre en face d'un diagnostic

commun, des potentialités et des hypothèses d'évolution(s) de carrière. Il s'agit d'un exercice collectif stratégique qui s'effectue également au regard des besoins actuels et surtout des besoins futurs de l'entreprise.

Ce rituel managérial régional a été mis en place depuis 2018.

Les revues de personnel sont une démarche au croisement des enjeux de l'organisation et du développement du collaborateur.

Elles permettent de consolider la connaissance des équipes et de travailler sur les mobilités internes.

### Mobilité et promotion interne

Le Groupe déploie depuis de nombreuses années plusieurs dispositifs permettant l'intégration, la promotion interne et la mobilité professionnelle au sein de ses métiers et de ses enseignes.

### Les campus

Les campus du Groupe SAMSE, activité négoce, ont pour objectif de former les collaborateurs sur des parcours de formation métier et favoriser la mobilité interne et la promotion professionnelle.

Ils permettent d'accompagner les collaborateurs dans leur prise de poste en alternant formation et expérience professionnelle sur six à douze mois et/ou de changer de métier en interne en passant par des périodes de professionnalisation.

Ces campus permettent d'obtenir un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et sont délivrés par la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC).

#### Le parcours «Pépinière/vivier»

Le parcours «pépinière/vivier» répond au besoin du bon fonctionnement de l'entreprise et à son développement (croissance externe).

Destiné à former l'encadrement de LA BOITE A OUTILS, le parcours «pépinière/vivier» concerne des personnes (issues de l'interne et de l'externe) qui ont vocation à être agents de maîtrise puis cadres. Les candidats recherchés doivent avoir des compétences managériales et techniques mais aussi un état d'esprit proche des valeurs de partage, bienveillance, confiance et passion du métier propres au Groupe. Ils doivent de plus avoir le souci de la performance et être respectueux des valeurs humaines du Groupe.

Issus de tous horizons (parcours BTS, DUT, école de commerce ou autodidacte), au terme des six

mois de «pépinière», ils ont en main tous les outils du métier et la culture managériale.

Pendant la période de formation interne, les salariés «pépinières» sont confrontés au cœur de métier mais aussi à tous les secteurs connexes afin d'entrevoir le fonctionnement global de l'entreprise (exploitation, commerce, ressources humaines, gestion, contrôle de gestion, système d'information, prise en main des outils).

La formation est pratique, la transmission du savoir se faisant par l'exemple : le salarié «pépinière» est parrainé par des employés de l'entreprise. Durant son parcours, il apprend en travaillant. Le parrain suit, observe et note le salarié «pépinière» pour évaluer s'il a les qualités lui permettant d'être un manager de la société.

La pérennité de la société est assurée, la transmission du savoir et du savoir-faire propres au métier se fait naturellement et les ressources en encadrement, permettant la croissance externe dans le respect des valeurs et de l'état d'esprit de l'entreprise, sont maintenues.



## Impact de la crise sanitaire sur les politiques de recrutement et de formation

Le contexte très particulier de l'année 2020 a amené le Groupe à adapter la gestion de ses ressources humaines. Ces adaptations ont touché notamment l'organisation du travail, le recrutement, la formation professionnelle, la mise en place du télétravail, la mise en place de l'activité partielle, l'organisation en mode drive de l'exploitation commerciale, le report de certains rituels RH... Tous ces changements ont été réalisés de manière à adapter l'activité de l'entreprise à la situation économique et sanitaire. La pratique des outils digitaux (nouveaux modes de travail, communication interne, relations à distance, dématérialisation de certains process RH...) a été particulièrement accélérée et développée tout au long de l'année 2020.

### 1. Recrutement et embauches

Lors du premier confinement de mars et avril, l'ensemble des agences, magasins, plateformes logistiques et sièges ont cessé complètement leur activité pendant une semaine. Puis, le secteur du bricolage et du négoce de Matériaux ayant été autorisé à rouvrir, l'activité a été réorganisée dans un premier temps en mode drive/click and Collect, puis progressivement en totalité à partir du mois de mai et tout au long de l'été.

Durant cette période, les salariés ont été placés en activité partielle en fonction du niveau de l'activité économique et selon les dispositifs réglementaires mis en place par l'Etat.

En conséquence, le nombre de recrutements a mécaniquement diminué et de nombreuses embauches ont été reportées sur la deuxième partie de l'année.

Grâce à la coordination de toutes ces actions et mesures, le Groupe a pu maintenir un niveau d'activité satisfaisant sur le plan économique tout en préservant un bon niveau de dialogue social et d'acceptation des équipes.

### 2. Formation professionnelle et blended learning

Le risque de diminution du nombre de formations liées à la crise Covid étant élevé, le plan d'action a été d'accélérer la mise en place de formations digitales et l'élaboration d'une politique de formation utilisant le blended learning sur 2021.

Un groupe d'ATC a bénéficié d'une formation sur les fondamentaux des techniques de vente en blended learning sur la période du premier confinement. Cette expérimentation a éprouvé les prérequis tels que le matériel mis à disposition et la capacité des collaborateurs à suivre des modules à distance (réalisation individuelle de modules thématiques, participation à des classes virtuelles).

Les formations en technique produit se sont enrichies de modules traitant des fondamentaux pour les activités comme le gros-œuvre, la couverture, l'isolation, les plafonds, la menuiserie, le carrelage et l'électricité. L'acquisition de ce matériel pédagogique a été cooptée par les directeurs d'activité. Il sert de socle à de prochains parcours progressifs.

Enfin, les demandes de formation sur la bureautique issues des entretiens annuels et professionnels sont proposées en e-learning aux collaborateurs. L'achat de licences, en 2020, permet aux collaborateurs d'accéder au module demandé en utilisant la plateforme digitale du Groupe SAMSE. L'utilisation des licences est prévue sur 2021.

La conception et la production internes de modules ont permis de développer certaines thématiques comme par exemple : les bonnes pratiques du crédit client, la certification bois dans le Groupe SAMSE, la réception en confiance, les bonnes pratiques de TATOO (outil interne pour le pilotage de la performance commerciale), la mise à niveau de parcours métiers dans le bricolage.

Ainsi, la digitalisation de la formation s'articule autour des axes suivants : conception interne sollicitant les métiers, investissement dans des modules standards ouverts au plus grand nombre, achat de licences e-learning pour répondre à des besoins ciblés, achat de parcours en blended learning auprès d'organismes de formation.

### **3. Digitalisation et dématérialisation des outils RH**

Dans le contexte de la Covid, le Groupe a développé des outils digitaux permettant d'améliorer la communication et de simplifier certains processus RH pour les collaborateurs.

Par exemple, une application web sécurisée, permettant aux collaborateurs de faire leur choix de placements relatifs à leur prime de participation et d'intéressement, a été développée de manière rapide et efficace. Cette application a permis à environ 4 000 collaborateurs de pouvoir effectuer leurs démarches d'épargne salariale à distance pour la première fois.

La dématérialisation des outils d'actionnariat salarié se poursuit en 2021 avec une application web dédiée aux demandes de placements sur le Plan Epargne Entreprise ainsi qu'un site internet interne consacré aux politiques de partage du Groupe.

## Indicateurs partie Responsabilité Sociale

Indicateurs		Unités	2019	2020	Δ 2020 / 2019	GRI G 4
<b>SANTE ET SECURITE</b>						
LA 6	Taux d'accidents du travail					LA 6
	<i>Taux de fréquence</i>	Nombre	33,21	31,70	-5%	
	<i>Taux de gravité</i>	Nombre	1,76	1,89	7%	
SAM SO 1	Nombre moyen d'heures de formation dédiées au domaine de la sécurité par an et par salarié	Heures	* 4,78	* 3,35	-30%	N.A
<b>RECRUTEMENT ET ATTRACTIVITE</b>						
<b>Recrutement</b>						
LA 1	Effectif	Nombre	5 769	5 952	3%	LA 1
	Embauches	Nombre	* 2 000	1 729	-14%	
SAM SO 2	Nombre de candidatures traitées	Nombre	43 667	43 760	0%	N.A
SAM SO 3	Nombre d'embauches via la cooptation	Nombre	73	107	47%	N.A
SAM SO 4	Nombre d'alternants	Nombre	118	142	20%	N.A
<b>Engagement des collaborateurs</b>						
LA 2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein		Voir paragraphe 3.5.4 du document de référence			LA 2
SAM SO 5	% de salariés actionnaires	%	57,8	63,9	11%	N.A
<b>Non-discrimination et égalité des chances</b>						
LA 12	Répartition des employés, par sexe		Voir graphiques ci-dessus			LA 12
	Répartition des employés, par tranche d'âge					
SAM SO 6	Nombre de collaborateurs ayant une reconnaissance handicap	Nombre	198	199	1%	N.A
LA 13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes		Voir texte ci-dessus			LA 13
<b>FORMATION ET GESTION DES COMPETENCES</b>						
<b>Formation</b>						
SAM SO 7	Nombre d'heures de formation des salariés (tout SIRH)		115 377	47 349	-57%	N.A
	Nombre d'heures de formation destinées à des personnes non salariées du Groupe			2 307		N.A
LA 9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Heures	20	8	-60%	LA 9
	<i>Ouvrier / Employé</i>	Heures	19	8	-58%	
	<i>Technicien / Agent de maîtrise</i>	Heures	19	6	-68%	
	<i>Cadres</i>	Heures	26	9	-65%	
LA 10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie		Cf texte ci-dessus			LA 10
<b>Gestion des compétences</b>						
LA 11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière (saisis informatiquement)	% (Négoce)	46	58	26%	LA 11
		% (Bricolage)	80	80	0%	

\* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

## Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle pour les entités non gérées dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2020.

LA 1 = Les effectifs présentés sont les effectifs moyens par activité intégrée au cours de l'exercice.

\* Commentaire sur la variation de cet indicateur : la hausse des effectifs se situe principalement chez M+ MATERIAUX et dans le bricolage (avec notamment l'ouverture de deux magasins).

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

Les embauches correspondent à toutes les entrées comprises entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre (CDI, CDD et contrats en alternance). Chaque CDD est comptabilisé, quel que soit le motif. Un salarié cumulant plusieurs contrats différent n'est compté qu'une seule fois. Le chiffre 2019 a été corrigé en ce sens puisqu'il comptabilisait auparavant le nombre de contrats et non le nombre de personnes concernées.

Les embauches sont calculées sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Le périmètre du SIRH pour la DPEF correspond à celui décrit au début de la DPEF en excluant BTP DISTRIBUTION, TRANSPORTS SCHWARTZ, ETS PIERRE HENRY ET FILS et ZANON TRANSPORTS.

LA 6 = cet indicateur est calculé sur le périmètre du SIRH. Le Taux de Fréquence (TF1) des accidents du travail avec arrêt est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées.

SAM SO 1 = cet indicateur est calculé sur le périmètre SIRH. La donnée 2019 a été modifiée car cet indicateur était auparavant sur le périmètre négoce uniquement.

SAM SO 1, SAM SO 2, SAM SO 3, SAM SO 4, SAM SO 6, SAM SO 7, et LA 9 = ces indicateurs sont calculés sur le périmètre SIRH.

LA 11 = cet indicateur reprend la saisie informatique des entretiens annuels professionnels.

LA 12 = les données des effectifs répartis par âge et par sexe sont calculés sur la base des effectifs moyens par activité intégrée. La répartition par tranches d'âge est la même que celle des effectifs du SIRH.

Les données d'âges moyens présentées dans le texte précédant les graphiques sont calculées sur la base des données issues du SIRH.

LA 13 = en vue d'une analyse plus fine, les calculs sont basés à partir de 2019 sur la rémunération fixe et variable moyenne (pour l'UES SAMSE la prime d'ancienneté est incluse, pas de prime ancienneté pour l'UES LA BOITE A OUTILS).

L'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France) où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme. La question des droits de l'Homme peut se poser en ce qui concerne ses fournisseurs qui, eux, sont implantés dans le monde entier. Par ses contrats, le Groupe s'assure de l'engagement de ses fournisseurs au respect des droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement. Il veille également à la bonne réalisation de son devoir de vigilance à ce sujet.

Son plan de vigilance est présenté au paragraphe 3.7 du Document d'enregistrement universel.

## Responsabilité environnementale

### Risque 4 : Pollutions environnementales

Le Groupe SAMSE travaille à réduire les impacts environnementaux de son modèle d'affaires. Parmi eux, il porte une attention particulière aux pollutions que pourraient générer ses activités : pollutions de l'air, notamment avec les émissions de microparticules et de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement climatique, et pollutions des eaux et des sols qui pourraient survenir en cas de mauvaise gestion par le Groupe des produits dangereux qu'il stocke ou des déchets qu'il produit ou récupère.

En parallèle, il réalise également une veille active et s'assure de rester en conformité avec les réglementations environnementales et d'anticiper les changements nécessaires à la poursuite de ses activités. Il adapte ainsi par exemple sa gestion pour se conformer à la loi Elan et répondre aux nouvelles exigences liées à la création de Zones à Faibles Emissions.

#### Risque 4.1 : Pollutions de l'air et émissions de gaz à effet de serre

Depuis 2013, le Groupe SAMSE réalise annuellement le bilan de ses Emissions de Gaz à effet de Serre (GES). Ce Bilan Carbone, mené selon la méthode Bilan Carbone® propriété de l'Association Bilan Carbone (ABC), lui permet d'identifier les principaux postes d'émissions directes et indirectes de sa chaîne de valeur. Il sert également de base à la mise en place de plans d'actions prévus sur quatre ans avec l'ensemble de ses filiales.

De par son modèle d'affaires, les déplacements liés à l'acheminement des marchandises, du fournisseur jusqu'à l'utilisateur final, sont les postes les plus significatifs d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe SAMSE (EN 15 à EN 17).

En 2020, les émissions du Groupe, ramenées au chiffre d'affaires ont diminué de 9 % par rapport à 2019.

Sont détaillés ci-après les principaux plans d'actions mis en place par le Groupe pour limiter ses émissions de microparticules et de gaz à effet de serre. Ceux-ci sont complétés par des démarches de sensibilisation et de participation des collaborateurs comme par exemple la tenue d'une semaine d'information sur le développement durable, la démarche collaborative «Ethique et Empreinte» ou des sessions de sensibilisation à l'éco-conduite. Le Groupe incite également les collaborateurs à utiliser des modes de transports alternatifs et leur met à disposition des modes de communication à distance afin de limiter les déplacements professionnels qui peuvent l'être.

#### Réduction de l'impact carbone de la politique d'achat et de la logistique du Groupe

L'activité du Groupe SAMSE revêt une dimension logistique importante. Que ce soit en amont (approvisionnement auprès des fournisseurs) ou en aval (livraison des clients sur chantier) de sa chaîne logistique, l'entreprise a recours à des flottes de camions pour acheminer les marchandises qu'elle distribue.

Au-delà de l'enjeu environnemental, l'introduction progressive de Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les métropoles françaises pourrait restreindre voire interdire l'accès de certains camions aux chantiers des clients, mais aussi aux différentes

agences du Groupe dans le cadre de leur approvisionnement.

Le Groupe SAMSE met donc en place des actions visant à limiter ses émissions et à adapter ses pratiques aux nouvelles réglementations.

##### [Approvisionnement local](#)

Afin de contrôler au mieux ses approvisionnements et limiter son impact environnemental, le Groupe SAMSE conforte sa politique d'achats auprès de fournisseurs français (77 %).

De plus, même lorsqu'il a recours à des approvisionnements étrangers, le Groupe maintient sa politique de proximité en gardant un maximum de fournisseurs européens (20 %).

Une attention particulière est portée au référencement de fournisseurs locaux pour assurer au maximum l'adaptation de la provenance des produits à la localisation des magasins et agences. Cela représente un double enjeu : des livraisons facilitées et plus rapides qui permettent de respecter l'environnement en limitant les longs trajets et une facilité d'approvisionnement des stocks.

Ainsi, pour sa partie négoce, sur les trois principales activités du Groupe que sont le marché de la tuile, la plaque de plâtre et le ciment, le taux d'import représente une part minime des achats : 0,61 % pour la tuile, 0,20 % pour la plaque de plâtre et 5,54 % pour le ciment.

En détail, pour sa partie négoce, le Groupe référence à 76 % des fournisseurs industriels français. En parallèle, 21 % de ses fournisseurs font partie de l'Union Européenne (hors France) et seulement 2 % de ses fournisseurs sont situés hors de l'Union Européenne.

Concernant le bricolage, 82 % des fournisseurs référencés sont français, 14 % font partie de l'Union Européenne (hors France) et 4 % sont situés hors de l'Union Européenne.

Le renouvellement du parc de véhicules

La flotte de Poids Lourds (PL)

Le Groupe porte une attention particulière à ce que sa flotte de véhicules réponde le plus possible à la norme EURO 6 la plus favorable en termes de rejet de GES.

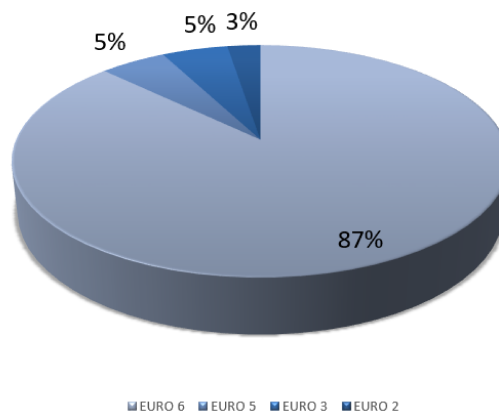
Cette norme est directement associée au classement certificat qualité de l'air qui régit la circulation des poids lourds dans les zones urbaines.

C'est par une politique active de renouvellement de son parc que le Groupe s'assure d'atteindre au maximum les normes les plus favorables que ce soit pour son activité de transport routier de marchandises, opérée par ses filiales ZANON TRANSPORTS et TRANSPORTS SCHWARTZ, ou concernant les livraisons sur chantier opérées par les agences et magasins (principalement via le parc roulant géré par le service MOYENS MATERIELS).

Cette politique tient compte des spécificités d'utilisation des Poids Lourds liées d'une part au transport routier (trajets longs) et d'autre part à la livraison sur chantier (trajets de proximité avec manutention).

Ainsi, concernant l'activité de transport routier de marchandises du périmètre ZANON TRANSPORTS, la flotte est aujourd'hui composée de 40 véhicules Poids Lourds, qui ont un âge moyen de trois ans et huit mois. 87 % de cette flotte répond aux normes EURO 6.

Normes moteur - Répartition de la flotte TR - en %

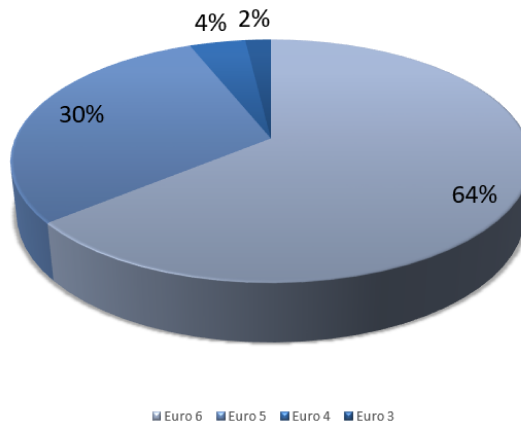


Périmètre ZANON TRANSPORTS

Le service MOYENS MATERIELS du Groupe, quant à lui, gère un parc de 264 véhicules Poids Lourds répartis sur les différents points de vente et les plateformes logistiques.

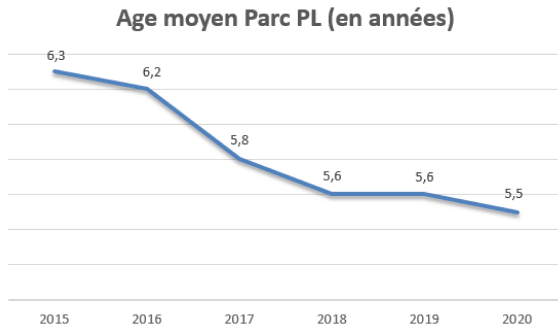
L'âge moyen de cette flotte est de cinq ans et six mois et 64 % de ces véhicules répondent aux normes EURO 6.

Normes Moteur - Répartition de la flotte PL - en %



Périmètre MOYENS MATERIELS

L'augmentation du parc de véhicules vers les normes EURO les plus récentes est directement liée à l'âge de celui-ci. On observe une diminution de l'âge moyen du parc de Poids Lourds de plus de 9 mois sur les cinq dernières années.



Périmètre MOYENS MATERIELS

**=> Indicateur clé de performance : l'âge moyen du parc de Poids Lourds (SAM EN 1).**

Les moyens de manutention

Le service MOYENS MATERIELS gère également un parc de 986 chariots de manutention pour le Groupe.

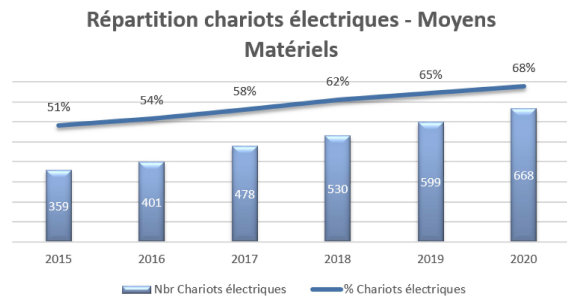
Afin de contribuer à la diminution des GES, une politique d'acquisition et/ou de renouvellement du parc de chariots par des engins électriques est menée depuis plusieurs années.

La règle est de privilégier l'électrique au thermique dès que cela est possible.

Ces choix sont conditionnés par des contraintes techniques et notamment celles de la qualité des revêtements de sol sur lesquels les chariots sont utilisés.

La proportion de chariots électriques dans le parc géré par les MOYENS MATERIELS (soit 668 chariots sur les activités Négoce et Bricolage) a progressé de 3 points de pourcentage en 2020, passant de 65 % à 68 %.

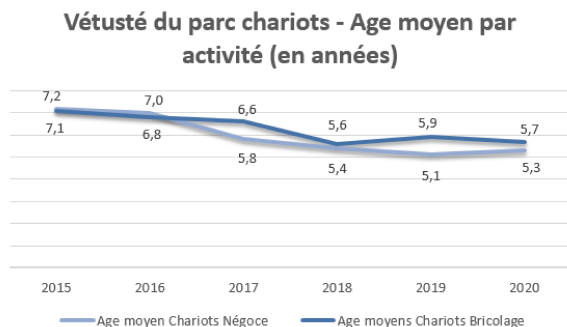
Il est à noter que, pour l'activité bricolage, les MOYENS MATERIELS gèrent 365 chariots dont 99 % sont électriques.



Périmètre MOYENS MATERIELS

Comme sur le parc de véhicule roulant (PL), le taux de vétusté du parc de chariots est également suivi à travers l'étude de l'évolution de l'âge moyen du parc.

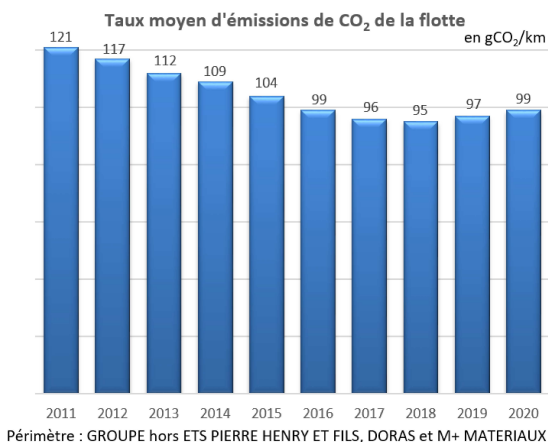
Les activités négoce et bricolage ont respectivement diminué l'âge moyen de leur parc de presque deux ans et un an et demi, soit près de 25 % et 20 % de rajeunissement. Cette attention du Groupe à la diminution de la vétusté de son parc permet d'en limiter les émissions.



Périmètre MOYENS MATERIELS

Les véhicules légers

Enfin, le Groupe SAMSE porte également une attention particulière à son parc de véhicules légers. Dans l'optique d'en diminuer les émissions de CO2, le Groupe SAMSE renouvelle régulièrement son parc automobiles, en location longue durée, au profit de véhicules plus performants.



### Une veille sur les innovations techniques et technologiques

Le Groupe SAMSE est de plus attentif aux évolutions techniques et technologiques qui pourraient lui permettre de réduire ses émissions.

Dans ce cadre, il étudie les alternatives aux carburants traditionnels, comme par exemple l'Oléo 100 qui est une énergie renouvelable offrant une meilleure efficacité carbone que les autres carburants liquides et émettant 60 % de gaz à effet de serre en moins que le gazole fossile qu'il remplace.

Le Groupe SAMSE a décidé de s'équiper pour 2021 de 4 véhicules qui rouleront à l'Oléo 100.

### L'éco-conduite

Afin de limiter ses émissions de GES, le Groupe SAMSE a également mené des campagnes de sensibilisation de ses chauffeurs à l'éco-conduite.

En effet, le Groupe SAMSE est convaincu que la pérennité des actions menées sur la diminution des gaz à effet de serre passera par les innovations

## Maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments

Parce qu'il a un réseau de points de vente étendu, le Groupe est conscient que la maîtrise de ses émissions doit également passer par l'optimisation de sa consommation énergétique. Pour cela, il déploie plusieurs initiatives.

En parallèle, la fermeture provisoire de certains établissements dans le cadre de la crise sanitaire a également participé, pour 2020, à une réduction des consommations énergétiques des bâtiments.

techniques et technologiques mais également par des évolutions de comportements des utilisateurs de la route.

Ainsi, sur l'activité de livraison des clients, la filiale ZANON TRANSPORTS suit notamment trois critères permettant la limitation des consommations de carburant et des émissions de gaz à effet de serre :

- La marche avec inertie seule (évaluée en %) ;
- Le temps où le moteur tourne au ralenti alors que le véhicule est à l'arrêt ;
- La consommation en litres au 100 kms.

	Marche avec inertie seule (en %)	Moteur au ralenti avec véhicule à l'arrêt (en %)	Consommation l/100kms
<b>2019</b>	15,10 %	8,0 %	27,0
<b>2020</b>	15,02 %	7,9 %	26,9

Périmètre ZANON TRANSPORTS

Le but est de sensibiliser les chauffeurs afin qu'ils utilisent au mieux les camions pour en limiter les émissions.

L'ensemble des mesures détaillées ci-avant contribue à la baisse des consommations de carburant du Groupe et donc à la diminution de ses émissions.

Ainsi, en 2020, la consommation de carburant des camions (EN 30), ramenée au chiffre d'affaires, est en baisse, pour le Groupe, de 13 % par rapport à 2019.

Du côté des véhicules légers (EN 30), la consommation de carburant ramenée au chiffre d'affaires est en baisse de 14 % par rapport à 2019.

Les consommations de gaz et d'électricité ont ainsi respectivement diminué de 7 % et de 11 % par rapport à 2019.

**=> Indicateur clé de performance : les consommations énergétiques des bâtiments (EN 3).**

### Relamping LED

En 2015, le Groupe a décidé de remplacer progressivement dans les magasins de bricolage les éclairages vieillissants par les technologies LED



et d'équiper systématiquement les nouvelles constructions de grandes surfaces de bricolage de cette technologie.

En 2020, le Groupe a poursuivi ce déploiement pour atteindre 58 % des magasins équipés en LED.

Le programme prévoit d'atteindre 81 % des magasins à fin 2021 et d'atteindre les 100 % en 2022.

Les mesures effectuées sur les magasins déjà équipés donnent une économie réelle comprise entre 120 000 et 180 000 kWh par an par magasin (en fonction de l'ancienneté de l'installation précédente).

La plateforme logistique de BREZINS, d'une surface de 40 000 m<sup>2</sup>, a également fait partie du programme 2020.

En ce qui concerne les agences du négoce, toutes les nouvelles installations ont été réalisées en LED.

#### [Recours à des sources d'énergie décarbonées](#)

Le Groupe SAMSE promeut également le recours à des sources d'énergies décarbonées.

En 2020, les nouveaux magasins de NÎMES et ARLES ont intégré une toiture photovoltaïque pour une puissance respective de 500kWc, soit 615 MWh/an et 811kWc, soit 1 022 MWh/an.

Récemment, le Groupe a également engagé un nouveau programme d'installation photovoltaïque en autoconsommation.

Les démarches pour les trois premières installations de 2021 sont en cours sur les sites de MONTELIMAR, AUBENAS et NARBONNE.

Huit autres installations sont en prévision d'ici 2023.

Chaque installation d'environ 100 kWc va permettre de produire 136 MWh par an, dont 85 % seront autoconsommés, et 15 % réinjectés dans le réseau. Cela représente environ 1,8 tonne de CO<sub>2</sub> évitée par an.

Le Groupe porte ainsi à 22 000 m<sup>2</sup> les installations photovoltaïques sur ses sites dont 11 000 m<sup>2</sup> ont été financées par ses soins.

#### [Objectifs de performance](#)

Dans le cadre de la construction de nouveaux sites, la performance énergétique des bâtiments est également prise en compte via le respect de normes strictes.

Un travail est de plus actuellement en cours pour réaliser un état des lieux complet du parc et de ses performances énergétiques dans le cadre de la loi ELAN et du décret tertiaire.

## **Risque 4.2 : Pollutions des eaux et des sols**

En plus des actions qu'il met en place pour limiter ses émissions, le Groupe SAMSE porte une attention particulière aux pollutions des eaux et des sols qui pourraient résulter de son activité et notamment d'une mauvaise gestion de ses déchets ou des matières dangereuses qu'il commercialise.

En effet, le Groupe SAMSE est conscient que les déchets ont un impact considérable sur l'environnement et qu'une gestion appropriée des déchets incluant la récupération, le tri, la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique est essentielle pour optimiser l'efficacité des ressources.

N'influant que rarement sur la conception de ses produits et n'étant pas lui-même fabricant, c'est par sa gestion des déchets que le Groupe contribue à la démarche d'économie circulaire et permet d'éviter au maximum la création de décharges sauvages.

De plus, un mauvais stockage de certaines matières dangereuses sur les plateformes logistiques du Groupe et certains de ses points de vente ou un accident pourrait également entraîner la pollution des cours d'eaux environnants ou des sols, ou encore générer des fumées toxiques en cas d'incendie.

Le Groupe SAMSE s'assure donc de stocker ses produits dangereux selon des règles spécifiques et de respecter les réglementations en vigueur à ce sujet.

## Gestion raisonnée et réduction des déchets

### Gestion raisonnée des déchets

#### Récupération des déchets clients et recyclage

Le Groupe SAMSE a mis en place plusieurs partenariats afin de proposer à ses clients la récupération efficace de leurs déchets.

Ainsi, afin de répondre à l'exigence du décret d'application de l'article 93 de la Loi de Transition Énergétique (LTE), le Groupe met en contact les clients avec deux prestataires spécialisés dans la gestion des déchets (SUEZ et PRAXY) qui proposent des solutions de ramassage des déchets de chantier directement sur site ou dans les locaux des clients. Cela permet un gain de temps aux clients qui n'ont plus à gérer leurs déchets et s'économisent les transports à la déchetterie.

De plus, l'activité négoce porte une attention particulière à la récupération des palettes en bois qui est organisée de concert avec les fournisseurs. Ainsi, en 2020, plus de 330 000 palettes bois ont été récupérées pour être réutilisées ou recyclées, évitant ainsi des décharges illégales dans la nature à proximité des chantiers.

L'activité bricolage, quant à elle, a continué en 2020 à faire vivre son partenariat avec REKUPO, qui permet la récupération des pots de peinture acryliques usagés. Ce concept est développé et proposé par l'éco-organisme EcoDDS, agréé en 2013 par les pouvoirs publics et qui a pour mission d'encourager au tri ainsi que de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers. L'ENTREPOT DU BRICOLAGE, unique enseigne de LA BOITE A OUTILS, est la première enseigne de bricolage à avoir installé ces bornes de récupération. Il s'agit d'une solution de recyclage facile et utile, répondant parfaitement aux besoins des magasins et en phase avec une demande client très forte. Elle est de plus en totale adéquation avec la démarche Ethique et Empreinte de LA BOITE A OUTILS. Afin de promouvoir ce service et d'en encourager l'utilisation, LA BOITE A OUTILS a largement communiqué auprès de ses clients, que ce soit via les réseaux sociaux ou à l'occasion de challenges durant sa «Semaine pour la planète».

LA BOITE A OUTILS procède de plus toujours à l'organisation de la collecte de DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques), ampoules, tubes, piles et accumulateurs.

Enfin, le Groupe SAMSE a mis en place des partenariats dédiés au recyclage des déchets de bureau (ELISE) et à la récupération des mégots de cigarettes (GREEN MINDED).

#### Traitement des déchets

Afin de traiter l'ensemble des déchets qu'il produit et récupère, le Groupe SAMSE dispose de contrats cadres signés avec différents prestataires pour l'ensemble de ses sites.

Ces contrats stipulent l'obligation de fournir un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination (EN 23). Grâce à cela, le Groupe s'assure de l'engagement de ses prestataires à valoriser et recycler au maximum les déchets récupérés et à suivre un plan de progrès ayant pour but de faire évoluer la collecte et de la fiabiliser.

#### Eco-organismes

LA BOITE A OUTILS favorise la relation avec les différents éco-organismes et s'appuie sur eux afin de mettre en place de nouvelles actions pro-environnement et de sensibilisations de ses équipes et clients.

Ainsi, elle déclare trimestriellement ou annuellement ses achats et/ou ventes à ces organismes ce qui lui permet d'avoir une vision globale de sa dotation au recyclage.

Cette vision lui permet de se donner des objectifs d'amélioration continue à développer dans ses magasins et auprès de ses clients afin de limiter ses déchets.

LA BOITE A OUTILS travaille également conjointement avec ces organismes en participant de manière régulière aux diverses commissions qu'ils mettent en place.

Cette collaboration lui permet aussi d'échanger avec d'autres acteurs du marché et de rester informée des différentes possibilités et évolutions créées en matière de recyclage.

## Réduction des déchets

### Dématérialisation

Le Groupe SAMSE agit également pour diminuer sa production de déchets en travaillant ainsi par exemple depuis plusieurs années pour faire progresser la dématérialisation des factures auprès de ses fournisseurs. Ainsi, la part de flux dématérialisé en EDI depuis 2015 est passée de 59,0 % à 73,6 % dans le bricolage et de 45,0 % à 50,5 % pour l'activité négoce.

En 2020, il a de plus mis en place son service de dématérialisation des factures clients.

Cette année, le Groupe a également renforcé ses actions en ce sens en dématérialisant 100 % des contrats réalisés avec ses 1 200 fournisseurs, permettant ainsi la réduction des déchets papiers produits par son activité.

### Durabilité des produits

Le Groupe SAMSE sensibilise de plus ses fournisseurs aux enjeux du développement durable et travaille avec eux à la promotion de produits durables.

Notamment, une opération de sensibilisation auprès des fournisseurs du bricolage a été menée afin d'aider les fournisseurs à obtenir le label LONGTIME qui garantit la robustesse des produits, leur réparabilité, et la qualité du SAV. Pour ce faire, le service achats a formalisé un partenariat avec ETHIKIS qui a permis une première labellisation sur une gamme de chauffage.

De plus, l'activité bricolage a mis en place des groupes de travail afin d'élaborer les différents aspects «éthique et empreinte» du référencement des produits avec des grilles d'indice quantifiables par fournisseur et par produit.

L'objectif est de finaliser ce travail courant 2021 et d'apporter un support de prérequis pour les acheteurs pour le référencement des fournisseurs et des produits. Les trois critères majeurs pris en compte sont la durabilité, la réparabilité et la recyclabilité des produits.

## Les certifications bois et la RBUE

Depuis 2011, le Groupe SAMSE possède les certificats de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC®. Ses clients ont ainsi la certitude que les produits achetés sont issus de sources responsables et que l'ensemble des acteurs de la filière participe à la gestion durable de la forêt.

L'organisation et le suivi de cette traçabilité s'appuient sur un bureau central qui gère les données relatives aux différents cahiers des charges.

Ce bureau anime aussi le terrain par l'intermédiaire de relais certifications, maillons essentiels de cette chaîne de contrôle. Ces derniers sont garants de la stricte application des procédures mises en place et proposent les éventuelles actions correctives dans une démarche d'amélioration continue.

Cette organisation a permis au Groupe d'obtenir en 2020 le maintien de ces deux certifications de chaîne de contrôle par le biais de l'audit de suivi annuel.

Afin de satisfaire aux exigences réglementaires du RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne), le Groupe SAMSE a adopté le dispositif de diligence raisonnée proposé par le LCB (LE COMMERCE DU BOIS).

Sur l'année 2020, certaines des agences du Groupe, situées dans l'arc alpin, sont maintenues dans la certification BOIS DES ALPES™.

Cela reflète la volonté du Groupe, en tant qu'acteur économique local important, de privilégier les circuits courts d'approvisionnement.

Ainsi, en 2020, 17 % des produits bois référencés sont certifiés PEFC, FSC ou BOIS DES ALPES.

## Stockage de matières dangereuses

---

Sur la plateforme de BREZINS, un stockage défaillant peut s'avérer lourd de conséquences : réactions chimiques dangereuses, dégagement important de produits nocifs, voire explosion ou incendie et intoxication. Au-delà de sa fonction de «magasin», le lieu de stockage des produits chimiques de la plateforme de BREZINS a pour vocation première de limiter l'exposition aux risques associés à ces produits chimiques et de soustraire les personnes aux effets d'un dégagement involontaire ou d'une réaction chimique spontanée.

Le stockage des produits dangereux se fait selon des règles de stockage spécifiques en vue de prévenir les risques de déversements et d'explosions.

A ce titre, les produits sont stockés dans une cellule spécifique, ils ne sont pas mélangés pour éviter les

risques d'explosion et le stockage est sous rétention. Un système d'extinction incendie spécifique (Mousse AFFF) a été pensé et configuré pour limiter les propagations.

De plus, en 2020 neuf sites du Groupe comportent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le Groupe s'assure de respecter les réglementations en régissant l'exploitation.

Les risques environnementaux et de pollutions sont couverts par les programmes d'assurances dommages aux biens et responsabilité civile atteinte à l'environnement. Jusqu'à présent le Groupe n'a jamais mobilisé les garanties de ces programmes afférentes à ces risques et aucune provision pour risque n'a été constituée.

L'adaptation de l'offre produits et services : une nécessité face aux enjeux du développement durable.

La Politique Climat de la France, ainsi que sa Stratégie Nationale Bas Carbone, donnent les orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une neutralité carbone en 2050.

Pour le secteur du BTP, cette stratégie est déclinée au travers d'outils sectoriels comme le Décret Tertiaire, accompagné dans sa mise en œuvre par des aides d'Etat dédiées à la rénovation énergétique des bâtiments existants ou encore la RE 2020 qui vise à diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs.

Cette nouvelle réglementation environnementale représentera, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un grand changement pour la filière BTP car elle incorporera comme paramètre majeur l'empreinte carbone et environnementale d'un bâtiment tout au long de son cycle de vie (50 ans), de la fabrication des matériaux jusqu'au recyclage du bâtiment au terme du cycle.

La réduction drastique des émissions des gaz à effet de serre étant une priorité, cette RE 2020 favorisera largement les matériaux bio-sourcés par rapport aux matériaux classiques, plus énergivores lors de leur production. Elle va aussi pousser les architectes et les maîtres d'ouvrage à concevoir des bâtiments frugaux, plus compacts et qui utiliseront et produiront de l'énergie renouvelable.

Enfin, elle anticipe des épisodes caniculaires plus fréquents et intenses, en imposant des solutions permettant d'optimiser le confort d'été.

Le secteur du négoce de bois et matériaux de construction, qui est au cœur de la filière BTP, est particulièrement concerné par la Politique Climat de la France dans laquelle il pourra trouver d'importants gisements de croissance....verte.

Ainsi, au-delà de l'évolution constante de son offre produits, le Groupe SAMSE a un rôle moteur à jouer auprès de ses clients artisans et entreprises du BTP : les informer, les sensibiliser et co-construire avec eux des améliorations concrètes qui répondent à ces enjeux.

## Indicateurs partie Responsabilité Environnementale

Indicateurs		Unités	2019	2020	Δ 2020 / 2019	GRI G 4
<b>ENVIRONNEMENT</b>						
<b>Volet : Energie</b>						
EN 3	Consommation énergétique : gaz	kWh-PCI	* 18 163 726	* 15 573 275	-14%	EN 3
	Consommation gaz corrigée du DJU	kWh-PCI	* 18 163 726	* 16 819 137	-7%	
	Consommation énergétique : électricité	kWh	29 290 446	25 934 670	-11%	
<b>Volet : Emissions</b>						
EN 15 EN 16 EN 17	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	tCO <sub>2</sub>				EN 15 EN 16 EN 17
	Total		290 921	268 569	-8%	
	dont Fret		161 541	159 677	-1%	
	dont Déplacements		88 792	67 060	-24%	
		tCO <sub>2</sub> /Meuros				
	Total		172	157	-9%	
SAM EN 1	Age moyen du parc de PL					N.A
	Périmètre Zanon	Années	3,69	3,69	0%	
	Périmètre Moyens Matériels	Années	5,60	5,50	-2%	
<b>Volet : Effluents et déchets</b>						
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes				EN 23
	Total		18 335	16 022	-13%	
	Déchets industriels banaux		6 404	8 022	25%	
	Bois		5 692	2 819	-50%	
	Gravats		5 440	4 359	-20%	
	Plastique		145	114	-21%	
	Papier et carton		589	577	-2%	
	Métal		65	131	102%	
		tonnes/Meuros				
	Total		10,86	9,37	-14%	
<b>Volet : Transport</b>						
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel	1000 litres				EN 30
	Camions		5 727	5 024	-12%	
	Voitures de fonction		1 785	1 547	-13%	
		1000 litres/Meuros				
	Camions		3,39	2,94	-13%	
Voitures de fonction		1,06	0,90	-14%		
<b>Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux</b>						
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs.	Nombre	0	0	0%	EN 34

\* Commentaire de la variation de l'indicateur dans la note méthodologique

## Note méthodologique

Sauf mention auprès de l'indicateur, les sociétés suivantes sont exclues de ce volet pour 2020 : GET ELECTRIC, MAT APPRO, ZANON TRANSPORTS, LOIRE MATERIAUX, ENTREPOT DU BRICOLAGE NIMES, ENTREPOT DU BRICOLAGE ARLES et LE COMPTOIR.

Les points de vente, n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur l'année de reporting (pour cause d'ouverture ou de fermeture) et les sociétés acquises et cédées en cours d'année n'ont pas été retenues non plus.

Les indicateurs sont donnés de manière brute, non recalculés à périmètre comparable et à chiffre d'affaires constant, sauf pour les indicateurs EN 15 à EN 17, EN 23 et EN 30 pour lesquels un ratio a été ajouté par million d'euros de chiffre d'affaires.

Afin de pouvoir publier les données de l'année N dans le rapport de l'année N, depuis l'année 2016 certains indicateurs sont extrapolés sur la dernière partie de l'année selon des règles définies pour le Groupe :

- Les indicateurs collectés du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre et extrapolés sur les ventes du dernier trimestre sont : les consommations de carburant (camions, voitures de fonction et chariots élévateurs), les déplacements des employés dans le cadre du travail avec leur voiture personnelle, les déplacements visiteurs, les matériaux entrants (le papier), les emballages des produits vendus.

Pour cette famille d'indicateurs (sauf les déplacements visiteurs), les données du périmètre suivant sont les données réelles du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (données facilement accessibles dans le Système d'Information du Groupe) : SAMSE, DEGUERRY SAMSE, BLANC MATERIAUX, MAURIS BOIS, CELESTIN MATERIAUX, CRISTAUD, SUD APPRO, DUMONT INVESTISSEMENT et BILLMAT.

- Les indicateurs pour lesquels les données réelles sont prises du 1<sup>er</sup> octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N sont : la climatisation (fuites de fluides frigorigènes) et les services tertiaires (hors transport).

- Les indicateurs sans extrapolation : les déplacements domicile-travail et les immobilisations.

- Les indicateurs extrapolés en fonction des prévisions de fin d'année : les déplacements des employés dans le cadre du travail en avion et en train, le poids des éditions.

- L'indicateur du tonnage utilisé dans le calcul du fret amont se base sur la donnée réelle de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre et il est extrapolé sur la dernière période de l'année en fonction des éléments calculés par la Direction des achats.

- Les déchets sont collectés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre et ils sont extrapolés sur le dernier trimestre proportionnellement aux 3 premiers.

Les données suivantes n'étant pas pertinentes, le Groupe SAMSE a décidé de les exclure de son bilan extra-financier :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- Lutte contre la précarité alimentaire ;

- Respect du bien-être animal ;

- Consommation d'eau ;

- Alimentation responsable, équitable et durable.

EN 3 = les consommations de gaz 2020 et 2019 sont données sans retraitement mais la variation 2020 / 2019 est calculée avec l'année 2020 pondérée du Degré Jour Unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre.

Pour les consommations électriques, la pondération du DJU n'est pas appliquée, la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage.

Les données de consommation électrique ont été fournies par le principal prestataire du Groupe.

Concernant le gaz, les données ont été calculées à partir des données comptables (montants facturés en 2020 en euros à fin juin avec extrapolation sur la fin de l'année en fonction des budgets corrigés de la tendance du réel à fin juin).

Exceptionnellement pour 2020, la société DEGUERRY SAMSE est exclue des données électricité.

A des fins de comparabilité, les données gaz 2019 ont été recalculées, sur le périmètre 2019, en suivant la nouvelle méthode comptable.

Etant donné qu'il y a très peu de site dans le Groupe utilisant du fioul pour le chauffage (chiffre que le Groupe cherche à réduire) et que les approvisionnements ne sont pas réguliers (en général remplissage de cuves 1 fois par an), cet indicateur est exclu du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

Pour les mêmes raisons d'approvisionnement irrégulier, le suivi des sites consommant du gaz propane pour le chauffage ne se fait plus ; les données sont exclues du Bilan Carbone depuis l'année 2014.

EN 15 à EN 17 = comme pour chacun de ses Bilan Carbone précédents, le Groupe a exclu les postes d'émissions suivants : Intrants (les produits achetés et revendus), Immobilisations des bâtiments, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

Avec la méthode Bilan Carbone ®, le Groupe répertorie ses émissions de gaz à effet de serre selon 3 catégories :

- Scope 1 : émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités du Groupe (7 % des émissions du Groupe en 2020).
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la consommation d'électricité nécessaires aux activités du Groupe (1 % en 2020).
- Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités du Groupe (92 % en 2020).

La catégorie «Fret» comprend le fret routier entrant (scope 3), le fret maritime entrant (scope 3), le fret routier direct (scope 3) et le fret routier sortant (scopes 1 et 3).

Le poste du fret amont (fret routier entrant, fret maritime entrant et fret routier interne) représente 54 % des émissions du Groupe en 2020.

Les données du fret amont sont historiquement calculées sur la base d'une sélection de fournisseurs (auprès desquels le tonnage réalisé sur l'année est collecté) et sont extrapolées sur la totalité des fournisseurs.

Pour le périmètre suivant (BLANC MATERIAUX CELESTIN MATERIAUX, CRISTAUD, DORAS, LEADER CARRELAGES, M+ MATERIAUX, MAURIS BOIS, REMAT, SAMSE, DEGUERRY SAMSE, SOCOBOIS et BILLMAT) le tonnage est collecté auprès des fournisseurs du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre de chaque année et extrapolé sur le dernier trimestre.

Depuis 2017, le tonnage des fournisseurs intracommunautaires est désormais récupéré via les déclarations d'échanges de biens.

Seule la société BTP DISTRIBUTION fournit des données sur le fret direct (fret entre fournisseurs et clients).

La catégorie «Déplacements» comprend les déplacements domicile-travail des salariés (scope 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec les véhicules propriété de la société (scopes 1 et 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec leur propre véhicule (scope 3) et les déplacements des visiteurs (scope 3).

Pour les déplacements domicile-travail, un sondage auprès des salariés est réalisé chaque année dans chaque point de vente.

Pour les déplacements visiteurs, la méthode repose sur un calcul intégrant une zone de chalandise par site et le nombre de bons de livraisons «emportés». Seuls les sites du siège SAMSE, de la plateforme LOG APPRO, des ETS PIERRE HENRY ET FILS et de BTP DISTRIBUTION n'utilisent pas cette méthode et se basent sur un sondage.

L'activité bricolage réalise le calcul avec la fréquentation magasin.

Le poste des déplacements visiteurs représente 20 % des émissions du Groupe en 2020.

L'incertitude associée à la somme des différentes émissions du Groupe est, pour 2020, de 25 %.

Les données 2019 et les données 2020 sont issues du Bilan Carbone ® version 8.



EN 23 = Pour toutes les sociétés du périmètre, aussi bien pour l'activité négoce que bricolage, la collecte se fait directement auprès des prestataires de déchets qui remplissent un tableau modèle permettant en particulier de connaître le type de chaque déchet enlevé (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement).

EN 30 = cet indicateur comprend la consommation de carburant des camions du Groupe assurant les livraisons clients et celle des voitures de société. Les données sont collectées via l'outil CENTRAL PARC (logiciel de gestion des moyens matériels roulants) dans lequel sont comptabilisées les factures de consommation de carburant. Pour DORAS, l'outil utilisé est ALX.

## Responsabilité sociale

### Risque 5 : Ethique des affaires

De par ses activités en tant que distributeur de matériaux de construction et d'outillage, la gestion des achats ainsi que la relation et le conseil client sont au cœur des métiers du Groupe SAMSE. Dans ce cadre, le Groupe est exposé à des risques liés à la conduite éthique de ses affaires : risque de manquements aux règles du droit de la concurrence et risque de non-conformité aux réglementations anti-corruption.

Un non-respect des réglementations ou une inefficacité des dispositifs de contrôle mis en place pourrait entraîner de lourdes sanctions administratives et pénales pour le Groupe et avoir des impacts négatifs sur sa réputation. Certaines sanctions pourraient également entraîner une désorganisation de son activité (fermeture d'établissement, exclusion des marchés publics, etc...).

Le Groupe SAMSE met en place des dispositifs de prévention et de contrôle afin de s'assurer de la conduite éthique de ses affaires à tous les niveaux de son activité.

#### Dispositif de prévention et de lutte contre la corruption (Sapin 2)

Afin de prévenir les risques liés à ses activités, le Groupe SAMSE développe son dispositif de prévention et de lutte contre la corruption et s'assure de la bonne diffusion d'une culture éthique dans l'ensemble de ses filiales.

Dans ce cadre, il a réalisé une cartographie de ses risques de corruption qui sert de socle à l'ensemble de son dispositif en mettant en lumière les situations les plus à risque dans la conduite de ses affaires.

Sur la base de cette cartographie, le Groupe s'est doté d'un Code de conduite anti-corruption qui présente les comportements à risques et les règles à suivre afin d'éviter les risques de corruption. Ce code inclut notamment une Politique Cadeaux et Invitations et une Politique Mécénat, Dons et Parrainage et illustre l'ensemble des règles qu'il présente via des exemples appliqués aux activités du Groupe.

Pour s'assurer de la conformité de ses pratiques, le Groupe a également mis en place une plateforme d'alerte interne permettant aux collaborateurs de faire remonter les situations à risque et de poser leurs questions. Ce dispositif est supervisé par un Comité d'Ethique dont le rôle est de traiter les alertes et de répondre aux interrogations des collaborateurs.

Par ailleurs, le Groupe développe une procédure d'évaluation de ses tiers qui repose sur une plateforme permettant d'estimer le risque de corruption que ses partenaires (clients, fournisseurs, prestataires...) lui font courir. Sur la base de sa cartographie des risques, le Groupe

SAMSE a décidé de se concentrer en premier lieu sur l'évaluation des tiers considérés comme «les plus à risque» en fonction de certains critères qui permettent de faire ressortir un risque pays, un risque lié au secteur d'activité et une exposition du Groupe vis-à-vis du tiers.

En parallèle, l'ensemble des 1 200 principaux fournisseurs du Groupe sous contrat annuel et l'ensemble des clients ayant ouvert un compte en 2020, s'engagent, par la signature de clauses dans leur contrat, au respect de règles éthiques et notamment de la loi Sapin 2.

**=> Indicateur clé de performance : le pourcentage de fournisseurs sous contrat cadre s'étant engagé à respecter des règles éthiques (SAM ST 1).**

L'ensemble de ce dispositif est contrôlé à différents niveaux : comptabilité, contrôle de gestion et audit interne.

La diffusion de ces règles et outils est portée par la Direction Générale et s'accompagne d'une sensibilisation et d'une formation des collaborateurs à ce sujet. Ainsi, des sessions de sensibilisation ont été réalisées dans les principales filiales du Groupe et un module de formation en e-learning a été développé. Il sera obligatoire pour tous les nouveaux embauchés en 2021.

L'ensemble de ce dispositif permet au Groupe SAMSE de se conformer à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite «Loi Sapin 2»).

## Dispositif de prévention contre les pratiques anti-concurrentielles ou restrictives de concurrence

---

Le Groupe SAMSE est attaché à organiser ses relations commerciales avec ses fournisseurs et clients sous l'angle du partenariat, de la proximité et de la pérennité.

Dans ce cadre, il doit être particulièrement vigilant au respect par ses équipes des règles du droit de la concurrence applicables à la prohibition des ententes et aux échanges d'informations confidentielles.

De plus, dans le cadre de ses relations avec ses fournisseurs et ses clients, le Groupe porte une attention particulière au respect par ses collaborateurs des règles encadrant les négociations et les pratiques commerciales.

Afin de s'assurer de la conformité de ses activités et de lutter contre les pratiques anti-concurrentielles et contre les pratiques restrictives de concurrence, le Groupe mène des actions visant à encadrer les activités de ses collaborateurs et à les accompagner dans la conduite éthique de leurs affaires.

Tout d'abord, le Groupe SAMSE encadre les relations commerciales afin d'éviter les risques de dérive.

Ainsi, chaque année, les contrats annuels signés avec les fournisseurs sont actualisés par le service juridique en prenant en compte les évolutions des réglementations et des pratiques, afin de refléter au mieux la politique d'affaires du Groupe. Le Groupe veille à ce que ces accords, qui formalisent les résultats des négociations commerciales, soient équilibrés dans les droits et obligations respectifs des parties.

De plus, le Groupe SAMSE est convaincu que des pratiques conformes passent par la bonne information et la bonne formation de ses équipes. Ainsi, le service juridique assure une veille réglementaire afin de rester au fait des évolutions législatives et dispense aux équipes achats et aux forces commerciales des formations aux règles du droit de la concurrence. Il est de plus à la disposition des équipes terrains pour répondre à leurs interrogations et les accompagner dans la bonne conduite de leur activité.

Cette double politique de prévention et d'encadrement permet au Groupe de s'assurer de la conduite éthique de ces affaires au regard des règles du droit de la concurrence.

## Indicateurs partie Responsabilité Sociétale

Indicateurs		Unités	2019	2020	Δ 2019 / 2018	GRI G 4
SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cartographie des risques Groupe menée. Pas d'étude par établissement réalisée à ce jour.			SO 3
	Nombre de site qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cartographie des risques Groupe menée. Pas d'étude par établissement réalisée à ce jour.			
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Voir texte ci-dessus.			SO 4
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises	Nombre	0	0	0%	SO 5
SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Le Groupe n'a aucun lien avec les partis et hommes politiques.			SO 6
SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0%	SO 7
SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations.	K€	0	0	0%	SO 8
	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Nombre	0	0	0%	
SAM ST 1	% de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé des clauses éthiques relatives à la lutte contre la corruption	%	100	100	0%	N.A

## Note méthodologique

Les risques d'évasion fiscale sont maîtrisés par une politique de prix de transfert déployée dans le Groupe et par le respect d'obligations bancaires, comme par exemple la certification FATCA, qui prouvent la qualité des mouvements bancaires et des contreparties. Le risque étant très limité, le Groupe SAMSE a décidé de ne pas développer plus ce sujet dans son bilan extra-financier.

# Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la Déclaration de Performance Extra-Financière consolidée

## Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC activité inspection sous le numéro 3-1077 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière consolidée relative à l'exercice clos le 31/12/2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponible sur demande au siège de la société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité de l'OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon le fascicule documentaire Afnor FD X 30-02 « Guide pour la conduite des missions de vérification telles que prévues à l'art. L. 225-102-1 du Code de commerce ».

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs<sup>1</sup> que nous avons considérés les plus importants :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'ensemble des entités faisant partie du périmètre de la DPEF, et couvrent entre 59 % et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

---

<sup>1</sup> Cf annexe jointe.

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>2</sup>;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2021 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons mené 9 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment l'audit interne, la direction administrative, les ressources humaines, les achats bricolage et négoce, la logistique, le service immobilier, le service sécurité et les référents RSE.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris,  
L'organisme Tiers Indépendant,  
**DAUGE FIDELIANCE**  
Sarah GUEREAU

---

<sup>2</sup> Cf annexe jointe

## ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

## 1. Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

Thématiques	Indicateurs	Entités testées
Social	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'embauches</li> <li>- Augmentation de l'effectif</li> </ul>	Périmètre SIRH
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquence</li> <li>- Taux de gravité</li> <li>- Formation : nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié dédiées au domaine de la sécurité</li> <li>- Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié</li> </ul>	SAMSE, LA BOITE A OUTILS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de salariés actionnaires</li> </ul>	Entités ayant accès au FCP
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommations de gaz (corrigées du DJU pour 2020) (kWh-PCI)</li> <li>- Consommations d'électricité (kWh)</li> </ul>	SAMSE, LA BOITE A OUTILS
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Age moyen du parc de poids lourds</li> </ul>	Service Moyens Matériels, ZANON TRANSPORTS
Sociétal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de fournisseurs sous contrat cadre ayant signé des clauses éthiques relatives à la lutte contre la corruption</li> <li>- Pourcentage de fournisseurs français</li> </ul>	Périmètre DPEF

## 2. Informations qualitatives (actions et résultats)

- Note obtenue à l'indice Gaïa



## 1.8 Plan de vigilance

Conformément à l'article L225-102-4 du Code de commerce, le Groupe SAMSE travaille au renforcement de son plan de vigilance visant à identifier les risques et prévenir les atteintes graves que son activité et celle de ses fournisseurs et sous-traitants pourraient entraîner envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ou l'environnement.

Ci-dessous est présenté un tableau récapitulatif du plan de vigilance du Groupe SAMSE.

### Tableau récapitulatif du plan de vigilance

	Droits humains et libertés fondamentales	Environnement	Sécurité et santé des personnes
<b>Cartographie des risques</b>			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Cartographie des risques Groupe (Cf §3.4.1 «Facteurs de risques») Cartographie des risques RSE (Cf §3.6 DPEF)		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Cartographie des risques Groupe (Cf §3.4.1 «Facteurs de risques») Cartographie des risques RSE (Cf §3.6 DPEF)		
<b>Procédures d'évaluation au regard de la cartographie des risques</b>			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Réalisation d'audits internes auprès des établissements du Groupe afin de vérifier le respect du règlement intérieur et des politiques et procédures en vigueur.		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	La politique d'achat du Groupe favorise des fournisseurs soumis à des normes et règles strictes. Ainsi, 97 % des fournisseurs ayant un contrat cadre avec le Groupe sont localisés en Europe. La filiale bricolage réalise de plus des visites d'usines chez ses fournisseurs étrangers considérés comme les plus à risques afin d'y vérifier le respect des droits de l'Homme. Une réflexion est actuellement menée sur de nouvelles formes d'évaluation des risques, et notamment des risques environnementaux, par exemple par le biais de questionnaires RSE.		
<b>Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements</b>			
Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales	Comité d'Ethique et plateforme d'alerte (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociétale» - «Risque 5 : Ethique des Affaires») Instance «Besoin d'en parler» (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention»).		
Activités des fournisseurs et sous-traitants	Comité d'Ethique et plateforme d'alerte (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociétale» - «Risque 5 : Ethique des Affaires»).		
<b>Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves et dispositif de suivi des mesures et d'évaluation de leur efficacité</b>			

<p>Activités du Groupe SAMSE et de ses filiales</p>	<p>Des mesures favorisant la diversité et l'égalité des chances face à l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «La promotion de la diversité et de l'égalité des chances».</li> </ul> <p>Des mesures favorisant des conditions d'emploi décentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Une politique attractive en matière d'avantages sociaux».</li> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Protection sociale, mutuelle et prévoyance».</li> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention».</li> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - Taux de CDI.</li> <li>- L'organisation du temps de travail : le Groupe s'assure également de mettre en place une organisation du temps de travail flexible et adaptative (télétravail, fermeture le dimanche, adaptation à la saisonnalité et aux types d'activité...) tout en appliquant le droit à la déconnexion.</li> </ul> <p>Des mesures favorisant le dialogue social.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Dialogue social».</li> </ul> <p>De plus, l'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'Homme.</p>	<p>Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité environnementale».</p>	<p>Les actions continues de la Direction Sécurité et Prévention.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes» - «Politique Sécurité et Prévention».</li> </ul> <p>Des mesures d'amélioration des conditions de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes» - «L'amélioration des conditions de travail».</li> </ul> <p>Des mesures d'accompagnement des collaborateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité sociale» - «Risque 1 : Santé et sécurité des collaborateurs et des parties prenantes» - «Des dispositifs RH d'accompagnement et de prévention».</li> </ul> <p>Des mesures de sauvegarde de la santé et de la sécurité des utilisateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition à la vente de produits ne présentant pas de risque en termes de sécurité et, à défaut, déploiement d'une politique de communication sur la toxicité des produits et toutes les précautions à prendre dans leur utilisation.</li> <li>- Règles de stockage strictes.</li> <li>- Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité environnementale» - «Stockage de matières dangereuses».</li> </ul>
<p>Activités des fournisseurs et sous-traitants</p>	<p>Inclusion de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les contrats fournisseurs. Prise en compte de critères sociaux, environnementaux et éthiques dans les processus d'achat (Cf §3.6 DPEF - «Responsabilité environnementale» - «Durabilité des produits» et §3.6 DPEF - «Responsabilité sociétale» - «Risque 5 : Ethique des affaires»).</p>		

## 1.9 Informations sur le capital social

Les informations relatives au capital social sont détaillées au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel.

## 1.10 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 124 620 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges, s'élève à 38 632 €.

## 1.11 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

## 1.12 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2020.

## 1.13 Perspectives 2021

L'exercice 2020 se termine avec un bon niveau d'activité qui se poursuit sur ce début d'année. Le Groupe reste prudent pour ses prévisions relatives à l'année 2021, compte tenu des incertitudes pesant sur le contexte économique et sanitaire.

## 1.14 Observations du Comité Social et Economique

Conformément à l'article L.2312-25 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité Social et Economique.

## 2– Éléments financiers

2.1 Comptes consolidés 83

2.2 Comptes sociaux 95

## 2.1. Comptes consolidés

### État de la situation financière consolidée

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre	
		2020	2019 (*)
		Valeur nette	Valeur nette
	notes		
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>544 275</b>	<b>556 667</b>
Écarts d'acquisition	4	42 664	45 025
Autres immobilisations incorporelles	5	3 403	3 865
Immobilisations corporelles	6	245 481	290 587
Droits d'utilisation liés aux contrats de location	6	161 476	136 772
Titres mis en équivalence	7	49 469	45 724
Titres de sociétés non consolidées	8	24 661	28 368
Autres actifs immobilisés	9	11 174	4 160
Impôts différés actifs	16	5 947	2 166
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>708 306</b>	<b>633 476</b>
Stocks de marchandises	10	278 585	273 705
Clients et comptes rattachés	11	180 643	186 598
Autres créances	12	107 820	102 524
Disponibilités et équivalents de trésorerie	13	141 258	70 649
<b>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</b>	<b>6</b>	<b>3 379</b>	<b>1 450</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 255 960</b>	<b>1 191 593</b>

		Au 31 Décembre	
		2020	2019 (*)
	notes		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>502 385</b>	<b>514 722</b>
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	14	491 700	504 834
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	14	10 685	9 888
<b>DETTES NON COURANTES</b>		<b>313 554</b>	<b>266 679</b>
Provisions	15	20 154	17 112
Impôts différés passifs	16	7 595	7 089
Dettes financières à long terme	17	137 762	121 677
Dettes financières locatives à long terme	17	148 043	120 801
<b>DETTES COURANTES</b>		<b>440 021</b>	<b>410 192</b>
Provisions	15	3 281	3 338
Fournisseurs et comptes rattachés	18	217 753	196 128
Dettes financières à court terme	17	58 720	74 312
Dettes financières locatives à court terme	17	19 805	16 927
Autres dettes	19	140 462	119 487
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 255 960</b>	<b>1 191 593</b>

(\*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 (cf. note 1).

## État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	notes	Exercices	
		2020	2019 (*)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>20</b>	<b>1 511 551</b>	<b>1 499 117</b>
Autres produits de l'activité	20	1	24
Achats et variation de stocks		-1 035 381	-1 035 029
Charges de personnel	21	-243 868	-242 109
Charges externes	22	-73 221	-83 108
Impôts et taxes		-26 405	-24 226
Dotations nettes aux amortissements		-52 029	-50 273
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	23	-8 451	-4 110
Autres produits et charges de l'exploitation courante	24	-1 564	-244
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>70 633</b>	<b>60 042</b>
<b>Taux de marge opérationnelle courante</b>		<b>4,67 %</b>	<b>4,01 %</b>
Autres produits et charges opérationnels	25	-413	503
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>70 220</b>	<b>60 545</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	26	69	164
Cout de l'endettement financier brut	27	-3 035	-3 356
<b>Cout de l'endettement financier net</b>		<b>-2 966</b>	<b>-3 192</b>
Autres produits et charges financiers	28	771	691
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>29</b>	<b>-2 195</b>	<b>-2 501</b>
Charge d'impôt	30	-24 077	-19 004
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	31	5 897	3 974
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>49 845</b>	<b>43 014</b>
Résultat net - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		47 356	40 782
Résultat net - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 489	2 232
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	32	3 446 984	3 448 314
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	32	3 446 984	3 448 314
<b>RESULTAT NET PAR ACTION (en €)</b>	<b>32</b>	<b>13,74</b>	<b>11,83</b>
<b>RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en €)</b>	<b>32</b>	<b>13,74</b>	<b>11,83</b>
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>49 845</b>	<b>43 014</b>
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-3 729	3 482
Écarts actuariels sur régimes de retraite à prestations définies		-2 235	-2 202
Impôts différés sur les éléments ci-dessus		907	592
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>		<b>-5 057</b>	<b>1 872</b>
<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL NET D'IMPOTS</b>		<b>-5 057</b>	<b>1 872</b>
<b>RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL</b>		<b>44 788</b>	<b>44 886</b>
Résultat global total annuel - Part attribuable aux actionnaires de SAMSE		42 298	42 679
Résultat global total annuel - Part attribuable aux intérêts non contrôlants		2 490	2 207

(\*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 (cf. note 1).

## Compte de résultat consolidé des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)

	Exercices				
	2020	% du C.A	2019 (*)	% du C.A	% de variation 2020/2019
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 511 551</b>		<b>1 499 117</b>		<b>0,83</b>
Dont Chiffre d'affaires négoce	1 160 460	76,77	1 185 412	79,07	-2,10
Dont Chiffre d'affaires bricolage	351 091	23,23	313 705	20,93	11,92
Autres produits de l'activité	1	0,00	24	0,00	-95,83
Achats et variation de stocks	-1 035 381	-68,50	-1 035 029	-69,04	0,03
Charges de personnel	-243 868	-16,13	-242 109	-16,15	0,73
Charges externes	-73 221	-4,84	-83 108	-5,54	-11,90
Impôts et taxes	-26 405	-1,75	-24 226	-1,62	8,99
Dotations nettes aux amortissements	-52 029	-3,44	-50 273	-3,35	3,49
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-8 451	-0,56	-4 110	-0,27	105,62
Autres produits et charges de l'exploitation courante	-1 564	-0,10	-244	-0,02	540,98
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>70 633</b>	<b>4,67</b>	<b>60 042</b>	<b>4,01</b>	<b>17,64</b>
Dont ROC négoce	47 137	4,06	44 209	3,73	6,62
Dont ROC bricolage	23 496	6,69	15 833	5,05	48,40
Autres produits et charges opérationnels	-413	-0,03	503	0,03	-182,11
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>70 220</b>	<b>4,65</b>	<b>60 545</b>	<b>4,04</b>	<b>15,98</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	69	0,00	164	0,01	-57,93
Coût de l'endettement financier brut	-3 035	-0,20	-3 356	-0,22	-9,56
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-2 966</b>	<b>-0,20</b>	<b>-3 192</b>	<b>-0,21</b>	<b>-7,08</b>
Autres produits et charges financiers	771	0,05	691	0,05	11,58
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 195</b>	<b>-0,15</b>	<b>-2 501</b>	<b>-0,17</b>	<b>-12,24</b>
Charge d'impôt	-24 077	-1,59	-19 004	-1,27	26,69
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	5 897	0,39	3 974	0,27	48,39
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>49 845</b>	<b>3,30</b>	<b>43 014</b>	<b>2,87</b>	<b>15,88</b>

(\*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 (cf. note 1).

### Présentation de la performance dans le compte de résultat

Le Groupe SAMSE fait état d'un agrégat intermédiaire intitulé «Résultat Opérationnel Courant» (ROC), et prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du résultat opérationnel courant, les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'éléments de l'actif immobilier, les charges de restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi

que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 25 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du résultat opérationnel, au titre de l'information sectorielle (note 36).

	REPARTITION DU CA PAR ACTIVITE (%)		REPARTITION DU ROC PAR ACTIVITE (%)	
	2020	2019	2020	2019
Négoce	76,77	79,07	66,74	73,63
Bricolage	23,23	20,93	33,26	26,37
	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices	
	2020	2019 (*)
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de SAMSE	47 356	40 782
Part des intérêts non contrôlants	2 489	2 232
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-3 858	-2 188
Amortissements et provisions	57 950	51 485
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	24 077	19 004
Impôts versés	-26 463	-18 641
Résultat sur cessions d'actifs	-1 634	-266
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-70	4
Gains et pertes liés à des variations de parts d'intérêts avec prise de contrôle		-155
Autres produits et charges calculés	-196	92
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>99 651</b>	<b>92 349</b>
Coût de l'endettement financier net	2 965	3 192
Variation du besoin en fonds de roulement	39 308	13 989
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>141 924</b>	<b>109 530</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-32 240	-51 029
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	32 607	3 516
Subvention d'investissement	-4	-4
Incidence des variations de périmètre (acquisitions)		-3 000
Incidence des variations de périmètre (cessions)	2	
Acquisitions d'immobilisations financières	-734	-4 951
Diminution d'immobilisations financières	6 150	713
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>5 781</b>	<b>-54 755</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-55 340	-8 652
Dividendes sur actions auto-détenues	183	24
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 944	-1 691
Augmentation de capital en numéraire		
Acquisition ou cession d'intérêts minoritaires	-1 554	-1 111
Intérêts financiers nets versés	-2 965	-3 192
Emission d'emprunts	55 004	44 830
Remboursements d'emprunts	-54 981	-77 598
Autocontrôle	-261	-17
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-61 858</b>	<b>-47 407</b>
<b>AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE</b>	<b>85 847</b>	<b>7 368</b>
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	52 570	45 202
Reclassement de trésorerie	75	
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	138 492	52 570

(\*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement à l'application rétrospective de la décision finale de l'IFRIC publiée en décembre 2019 relative à IFRS 16 (cf. note 1).



## Détails complémentaires du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Exercices	
	2020	2019
Variation des stocks	-4 879	739
Variation des créances clients et autres débiteurs	1 237	9 090
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	42 962	4 191
Intérêts courus non échus	-12	-31
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>39 308</b>	<b>13 989</b>
Acquisitions de participations avec prise de contrôle		-4 447
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre		1 447
<b>Incidence des variations de périmètre (acquisitions)</b>	<b>0</b>	<b>-3 000</b>
Cessions de participations avec perte de contrôle	45	
Trésorerie nette cédée par les filiales sortantes du périmètre	-43	
<b>Incidence des variations de périmètre (cessions)</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-740	-2 239
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-30 896	-49 216
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	-119	70
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-485	356
<b>Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-32 240</b>	<b>-51 029</b>

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur la « Note 1.4 – Application rétrospective de la décision de l'IFRIC de décembre 2019 – IFRS 16 » et la « Note 1.5 – Impacts de la décision de l'IFRIC de décembre 2019 – IFRS 16 » de l'annexe aux comptes consolidés qui présentent notamment la mise en œuvre et les impacts de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la décision de l'IFRIC publiée en décembre 2019.

### Justification des appréciations – Point clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Evaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élèvent à M€ 42,7, soit 3,4 % du total bilan du groupe.</p> <p>Comme décrit dans les notes 1 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ces tests sont effectués au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Ils sont réalisés par unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT, comprenant les écarts d'acquisition affectés. Ils sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.</p> <p>Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité. La valorisation repose notamment sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).</p> <p>Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs.</p> <p>Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT, à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur d'utilité de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.</p> <p>Compte tenu de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et d'hypothèses, en particulier du taux d'actualisation utilisé, des prévisions de flux de trésorerie et des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation de ces dernières dans le contexte actuel, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance des principes et des méthodes de détermination des indices de perte de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ainsi que des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ;</li> <li>▶ corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme) ;</li> <li>▶ prendre connaissance des perspectives commerciales des agences présentant un indice de perte de valeur, au moyen d'entretiens avec la direction ;</li> <li>▶ comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité et faire une comparaison avec les dernières estimations de la direction ;</li> <li>▶ analyser la sensibilité des hypothèses retenues ;</li> <li>▶ par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation avec la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le groupe.</li> </ul>

## ■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé du 31 décembre 2020 pour un montant net de M€ 278,6 et représentent 22,2 % de son total.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans les notes 1 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2020 par rapport à l'exercice précédent et analysé les variations les plus significatives ainsi que les variations jugées anormales.</p> <p>S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.</p> <p>Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.</p>

## ■ Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les créances clients s'élèvent à M€ 180,6 et représentent 14,4 % du bilan du groupe.</p> <p>La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans les notes 1 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés et a réalisé une analyse.</p> <p>Pour prévenir le risque client, le groupe a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie. La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet, pour chaque société du groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.</p> <p>Compte-tenu du contexte économique incertain, le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 en fonction des risques encourus estimés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles dépréciations comptabilisées, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée, de l'analyse des retards de paiement et de la situation économique des clients présentant des retards de paiement significatifs ;</li> <li>▶ l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.</li> </ul>

## ■ Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (Conditions Particulières de Ventes) et des factures à établir au titre des COOP (Coopérations Commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, le groupe comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que présenté dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et votre société.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion de votre société. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants des avoirs à recevoir et des factures à établir relatifs aux CPV et aux COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et, le cas échéant, rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le débouclage sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

## ■ Application de la décision IFRIC relative à la norme IFRS 16

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les droits d'utilisation liés aux contrats de location sont inscrits à l'actif pour une valeur nette comptable de M€ 161,5 et les dettes financières locatives afférentes au passif pour une valeur comptable de M€ 167,8.</p> <p>Comme décrit dans les notes 1.4 et 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a appliqué la décision de l'IFRIC relativement à la norme IFRS 16 « Contrats de location », publiée en décembre 2019, concernant la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements inamovibles.</p> <p>Nous avons considéré l'application de cette décision comme un point clé de l'audit, compte-tenu de son impact significatif et du degré de jugement de la direction dans la détermination des hypothèses utilisées, notamment s'agissant de la durée des contrats de location immobiliers.</p>	<p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction et nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ prendre connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre de l'application la décision de l'IFRIC ;</li> <li>▶ effectuer des tests de détail sur un échantillon, concernant la qualité des données saisies dans le système d'information, relatives à ces contrats de location ;</li> <li>▶ examiner les incidences de cette décision sur les hypothèses retenues sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction et à durée indéterminée ;</li> <li>▶ apprécier la durée des contrats de location et examiner la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour la détermination de ces durées ;</li> <li>▶ examiner le caractère approprié et la correcte application de principes et méthodes comptables relatifs à cette décision ainsi que l'information financière donnée à ce titre.</li> </ul>

### Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### ■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

#### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Samse par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet ODICEO était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la cinquième année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons

également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 19 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par  
Pascal RHOUMY

ODICÉO, représenté par  
Dave MOLLIEUX



## 2.2 Comptes sociaux

### Bilan de la société mère

(en euros)

				Au 31 Décembre	
ACTIF	Notes	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	2020	2019
				NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Note 1</b>				
Concessions, brevets et droits similaires		16 821 148	15 342 796	1 478 352	1 268 619
Fonds commerciaux		12 307 692	6 198 253	6 109 439	6 357 142
Immobilisations incorporelles en cours				0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Note 2</b>				
Terrains et aménagements		58 887 319	26 118 001	32 769 318	34 918 081
Constructions		77 780 406	54 608 882	23 171 524	24 823 422
Installations techniques, matériels et outillages industriels		25 243 581	14 725 636	10 517 945	10 826 298
Autres immobilisations corporelles		75 547 994	52 431 136	23 116 858	23 408 802
Immobilisations en cours, avances et acomptes		5 571 777		5 571 777	9 085 236
<b>Immobilisations financières</b>	<b>Note 3</b>				
Participations		208 279 918	1 793 820	206 486 098	196 418 245
Créances rattachées à des participations		11 381 000	350 000	11 031 000	19 009 000
Autres immobilisations financières		11 787 835		11 787 835	11 699 102
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>503 608 670</b>	<b>171 568 524</b>	<b>332 040 146</b>	<b>337 813 947</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks de marchandises</b>	<b>Note 4</b>				
Matières premières, approvisionnements		2 499 257		2 499 257	2 790 038
Marchandises		86 235 308	4 754 836	81 480 472	79 162 817
Avances, Acomptes versés sur commandes		2 933 016		2 933 016	4 525 575
<b>Créances</b>	<b>Note 5</b>				
Clients et comptes rattachés		107 050 011	12 367 260	94 682 751	92 700 191
Autres créances		91 885 705	974 220	90 911 485	81 424 793
Valeurs mobilières de placement		22 033 080	777	22 032 303	19 766 202
Disponibilités		65 527 136		65 527 136	32 761 484
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Note 6</b>	<b>1 787 517</b>		<b>1 787 517</b>	<b>1 284 755</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>379 951 030</b>	<b>18 097 093</b>	<b>361 853 937</b>	<b>314 415 854</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>883 559 700</b>	<b>189 665 617</b>	<b>693 894 083</b>	<b>652 229 801</b>

(en euros)

		Au 31 Décembre	
PASSIF	Notes	2020	2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 563 148	42 563 148
Ecart de réévaluation		241 069	241 069
Réserve légale		345 808	345 808
Réserves facultatives		182 335 328	210 000 000
Réserves réglementées		26 420	26 420
Autres réserves		1 858 920	1 858 920
Report à nouveau		15 770 813	18 514 421
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>25 390 800</b>	<b>24 738 048</b>
Subventions d'Investissement		70 987	74 654
Provisions réglementées		27 428 477	25 523 611
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>299 489 854</b>	<b>327 344 183</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
	Note 8		
Provisions pour risques		2 476 325	2 335 005
Provisions pour charges		7 214 634	6 895 545
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>9 690 958</b>	<b>9 230 551</b>
<b>DETTES</b>			
	Note 9		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		114 086 188	97 242 081
Emprunts et dettes financières divers		50 366 008	16 434 692
Avances et acomptes reçus		491 190	404 279
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		94 615 426	84 550 558
Dettes fiscales et sociales		34 067 360	31 609 407
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		831 148	1 142 155
Autres dettes		90 255 950	84 063 033
Produits constatés d'avance	Note 10	0	208 861
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>384 713 270</b>	<b>315 655 066</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>693 894 082</b>	<b>652 229 800</b>

## Compte de résultat

(en euros)

	Notes	Exercices		% de variation
		2020	2019	
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises		566 318 147	576 072 342	-1,69
Production vendue : services		31 597 679	27 188 819	16,22
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>Note 13</b>	<b>597 915 826</b>	<b>603 261 161</b>	<b>-0,89</b>
<b>Production stockée</b>				
Production immobilisée		24 281	36 313	-33,13
Subventions d'exploitation		0	748	-100,00
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges		7 461 098	8 419 934	-11,39
Autres produits		4 268 498	4 259 093	0,22
<b>Total des Produits d'exploitation</b>		<b>609 669 703</b>	<b>615 977 249</b>	<b>-1,02</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises ( y compris droits de douane )		434 511 778	435 064 811	-0,13
Variation de stock ( marchandises )		-2 605 266	3 264 537	-179,81
Achats de matières premières et approvisionnements		0	0	
Autres achats et achats externes		50 648 313	55 102 012	-8,08
Impôts, taxes et versements assimilés		8 411 616	7 683 243	9,48
Salaires et traitements		51 315 816	52 495 586	-2,25
Charges sociales		19 984 484	20 021 813	-0,19
Sur immobilisations :				
dotations aux amortissements		12 395 937	12 302 081	0,76
dotations aux dépréciations		71 913	1 913	3 659,17
Sur actif circulant :				
dotations aux dépréciations de stocks		4 734 836	4 165 905	13,66
dotations aux dépréciations de créances		3 793 862	3 184 023	19,15
Pour risques et charges :				
dotations aux provisions		1 777 696	2 314 027	-23,18
Autres charges		2 890 265	3 067 858	-5,79
<b>Total des Charges d'exploitation</b>		<b>587 931 250</b>	<b>598 667 807</b>	<b>-1,79</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>21 738 453</b>	<b>17 309 441</b>	<b>25,59</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>Note 13</b>			
Produits financiers de participation		14 476 918	17 025 757	-14,97
Autres intérêts et produits assimilés		34 314	265 743	-87,09
Reprises financières aux amortissements et provisions		0	0	
Différences positives de change		19 189	8 547	124,51
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0	
<b>Total des Produits financiers</b>		<b>14 530 421</b>	<b>17 300 047</b>	<b>-16,01</b>
<b>Charges financières</b>	<b>Note 13</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions		173 000	590 000	-70,68
Intérêts et charges assimilés		604 328	757 981	-20,27
Différences négatives de change		36 669	4 650	688,58
<b>Total des Charges financières</b>		<b>813 997</b>	<b>1 352 631</b>	<b>-39,82</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>13 716 424</b>	<b>15 947 416</b>	<b>-13,99</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>35 454 877</b>	<b>33 256 858</b>	<b>6,61</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>Note 14</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		642 498	829 236	-22,52
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 033 621	1 171 691	414,95
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		3 193 302	3 242 446	-1,52
<b>Total des Produits exceptionnels</b>		<b>9 869 421</b>	<b>5 243 373</b>	<b>88,23</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>Note 14</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 059 804	560 388	89,12
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 845 554	1 298 552	273,15
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		5 184 312	5 334 724	-2,82
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>		<b>11 089 670</b>	<b>7 193 664</b>	<b>54,16</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-1 220 249</b>	<b>-1 950 291</b>	<b>-37,43</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		1 714 557	1 172 237	46,26
Impôts sur les bénéfices	<b>Note 15</b>	7 129 273	5 396 281	32,11
<b>Total des produits</b>		<b>634 069 545</b>	<b>638 520 668</b>	<b>-0,70</b>
<b>Total des charges</b>		<b>608 678 747</b>	<b>613 782 620</b>	<b>-0,83</b>
<b>BENEFICE NET DE L'EXERCICE</b>		<b>25 390 798</b>	<b>24 738 048</b>	<b>2,64</b>

## Tableau des flux de trésorerie

(en euros)

	Exercices	
	2020	2019
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>25 390 800</b>	<b>24 738 048</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 250 841	20 563 057
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-4 072 739	-4 087 423
Plus et moins values de cession	-1 238 294	188 224
Boni provenant rachat des titres	0	0
Subventions virées au résultat	-3 667	-3 667
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>39 326 941</b>	<b>41 398 239</b>
Variation des frais financiers	2 982	-24 721
Variation des stocks	-2 026 874	3 081 359
Variation des créances clients et autres créances	-8 119 100	5 425 911
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	16 623 930	-499 562
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>6 480 938</b>	<b>7 982 987</b>
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE</b>	<b>45 807 879</b>	<b>49 381 226</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		
<b>Incorporels et corporels</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-10 527 840	-18 327 770
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 971 468	1 075 369
<b>Financiers</b>		
Acquisitions d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	-2 744 250	-4 519 000
Cessions d'immobilisations financières (titres de participation et autres immo financières)	397 926	-5 283 897
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-6 902 696</b>	<b>-27 055 298</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital		
Dividendes versés	-54 963 313	-8 621 265
Dividendes sur actions auto détenues	183 015	
Souscription d'emprunts	74 152 000	35 035 664
Remboursement des emprunts	-20 646 566	-40 300 217
Mouvements des autres dettes et créances		
<b>FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 274 864</b>	<b>-13 885 818</b>
<b>AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRESORERIE</b>	<b>37 630 319</b>	<b>8 440 110</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	50 203 169	41 901 618
Trésorerie sur mouvements de périmètre à l'ouverture	0	34 137
Trésorerie nette à la clôture	87 457 458	50 203 169

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots).

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Samse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ■ Evaluation des actifs incorporels non amortissables

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les actifs incorporels non amortissables s'élèvent à M€ 6,3, soit 1 % du total bilan de votre société.</p> <p>Chaque année et en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités de la note 2bis de l'annexe des comptes annuels, la direction met en œuvre des tests de dépréciation. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions dans le contexte actuel et du fait que la valeur recouvrable des actifs et les éventuelles provisions qui pourraient être à comptabiliser, sont par nature dépendants d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance des principes et des méthodes de détermination de la valeur recouvrable des actifs incorporels non amortissables, définis par la direction financière.</p> <p>Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la direction. Pour les agences présentant un indice de perte de valeur, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prendre connaissance des perspectives commerciales des agences au moyen d'entretiens avec la direction et comparer les estimations comptables des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes avec les réalisations effectives correspondantes pour en évaluer la fiabilité en comparaison avec les dernières estimations de la direction ;</li> <li>• corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme), en lien avec l'environnement économique ;</li> <li>• analyser la sensibilité des hypothèses retenues ;</li> <li>• par sondages, rapprocher les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par votre société.</li> </ul>

## ■ Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les titres de participation et créances rattachées s'élèvent à M€ 217,5 et représentent 31,3 % de bilan de votre société.</p> <p>En fin d'exercice, un test de dépréciation est effectué sur ces titres. Dans ce cadre, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus-values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées. Les titres de participation qui recèleraient des moins-values latentes sont dépréciés.</p> <p>Compte tenu de l'importance des titres de participation et des créances rattachées dans le bilan, et de la sensibilité des estimations aux hypothèses, notamment dans le contexte actuel, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des principes de détermination de la valeur attribuable aux titres de participation, définis par la direction financière et nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, la justification par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour l'estimation de ces valeurs ;</li> <li>• comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation avec les données source par filiale en prenant notamment en compte les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ;</li> <li>• analyser la cohérence des hypothèses retenues par la direction pour déterminer le caractère recouvrable des créances rattachées à ces participations avec le niveau de dépréciation comptabilisé en fonction des risques encourus ;</li> <li>• rapprocher les données de la comptabilité et vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.</li> </ul>

## ■ Evaluation et dépréciation des stocks de marchandises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les stocks de marchandises négoce s'élèvent à M€ 84 et représentent 12,1 % du bilan de votre société.</p> <p>Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche et sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.</p> <p>Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est calculé, article par article, en tenant compte du taux de rotation depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence des techniques utilisées, comme cela est précisé dans la note 4 de l'annexe des comptes annuels.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des stocks dans le bilan consolidé, du risque évoqué ci-dessus et des éventuelles provisions qui en découlent, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons analysé les principes et les méthodes de détermination de la valeur brute et nette des stocks et échangé avec la direction sur les résultats de leurs analyses concernant les ajustements de valeur nécessaires.</p> <p>Des participations sélectives aux prises d'inventaire ont été effectuées afin de rapprocher les quantités présentes en stocks et les quantités valorisées en comptabilité.</p> <p>Nous avons identifié et testé les contrôles jugés importants mis en place pour le calcul du coût moyen pondéré, y compris les contrôles automatisés.</p> <p>Nous avons également examiné les variations de prix unitaires au 31 décembre 2020 par rapport à l'exercice précédent et analysé les variations les plus significatives ainsi que les variations jugées anormales.</p> <p>S'agissant des dépréciations, les processus d'identification des articles endommagés ou à rotation lente ont été analysés et l'efficacité des contrôles clés relatifs à ceux-ci a été testée. Nous avons étudié les hypothèses retenues par la direction pour la comptabilisation de provisions spécifiques.</p> <p>Enfin, pour les articles en stocks présentant des écarts significatifs avec le prix de vente pratiqué en fin d'exercice, nous avons analysé l'origine de ces différences afin d'apprécier le montant des provisions constituées.</p>

## ■ Dépréciation des créances clients

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les créances clients s'élèvent à M€ 94,7 et représentent 13,6 % du bilan de votre société.</p> <p>La direction évalue les créances clients selon les modalités exposées dans la note 5 de l'annexe des comptes annuels.</p> <p>Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non-recouvrement mais, pour prévenir le risque client, la société a recours à l'assurance-crédit et à d'autres formes de garantie.</p> <p>La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards à partir de trois mois.</p> <p>Compte-tenu du contexte économique incertain, le risque client a tout particulièrement été analysé et suivi. Une vigilance accrue a été portée aux éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible et les retards de paiement ont fait l'objet d'une surveillance continue. Les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes de la société au 31 décembre 2020 en fonction des risques encourus estimés.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du risque évoqué ci-dessus et des dépréciations comptabilisées à la clôture de l'exercice, qui sont par nature dépendantes d'hypothèses et d'estimations de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les principes d'identification des créances douteuses et les méthodes de dépréciation des créances clients, en procédant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'analyse des hypothèses retenues pour calculer les provisions pour dépréciation des créances clients, notamment à travers l'examen de la balance âgée, de l'analyse des retards de paiement et de la situation économique des clients présentant des retards de paiement significatifs ;</li> <li>• l'analyse des paiements reçus après la date de clôture pour les créances clients échues à forte antériorité les plus significatives.</li> </ul>

## ■ Evaluation des avoirs à recevoir relatifs aux CPV (Conditions Particulières de Ventes) et des factures à établir au titre des COOP (Coopérations Commerciales)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, la société comptabilise des factures à établir relatives aux COOP et des avoirs à recevoir relatifs aux CPV, tel que présenté dans la note 5 de l'annexe aux comptes annuels. Les CPV correspondent aux remises accordées pour l'exercice par les fournisseurs sur la base de dispositions contractuelles et de volumes d'achats réalisés. Les COOP donnent lieu à des facturations émises sur la base de contrats de prestations de services dont le contenu et la rémunération sont définis entre les fournisseurs et la société.</p> <p>A la clôture de l'exercice, la direction évalue les avoirs à recevoir relatifs aux CPV sur la base des dispositions contractuelles définies avec chaque fournisseur et des statistiques d'achats issues du système de gestion du groupe. La provision pour avoirs à recevoir est diminuée des avoirs versés par ces fournisseurs et comptabilisés au cours de l'exercice relatif à ces contrats.</p> <p>Les factures à établir relatives aux COOP sont estimées sur la base des contrats conclus pour l'exercice et pour lesquels les prestations ont été effectuées mais non encore facturées.</p> <p>En raison de la complexité des contrats et des estimations de la direction, il existe un risque que les montants d'avoirs à recevoir et de factures à établir relatives aux CPV / COOP comptabilisés soient différents du montant réellement exigible. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces montants comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance des principes de détermination du montant des avoirs à recevoir et des factures à établir.</p> <p>Nous avons analysé les hypothèses d'extrapolation des bases d'achats retenues pour l'estimation des montants dus au titre des CPV et des COOP.</p> <p>Pour une sélection de contrats, nous avons aussi étudié la correcte application des dispositions contractuelles aux flux d'achats issus des données de gestion et le cas échéant nous avons rapproché les montants d'achats confirmés par le fournisseur.</p> <p>Nous avons également recalculé l'estimation des sommes restant à recevoir et à facturer en fin d'exercice sur la base de la différence entre les sommes exigibles au titre de l'exercice comptable et les sommes déjà obtenues pour cette même période.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le débouclage sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 des montants à facturer et des avoirs à recevoir relatifs aux COOP et CPV de l'exercice précédent.</p>

### Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

#### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.



Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

#### ■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ■ **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

#### ■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Samse par votre assemblée générale du 6 juin 2001 pour le cabinet ODICEO et du 3 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet ODICEO était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la cinquième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ■ **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 19 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par  
Pascal RHOUMY

ODICÉO, représenté par  
Dave MOLLIEUX

## **3– Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2021**

<b>3.1</b>	<b>Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte</b>	<b>107</b>
<b>3.2</b>	<b>Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes</b>	<b>109</b>
<b>3.3</b>	<b>Résolutions</b>	<b>122</b>

## 3.1 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte

### Assemblée Générale Ordinaire

#### Résolution 1 - Approbation des comptes sociaux

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 25 390 799,53 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 124 620 €.

#### Résolution 2 - Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2020 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net de 49 845 372 € dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE à hauteur de 47 356 182 €.

#### Résolution 3 - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Nous vous proposons ensuite de fixer la distribution d'un dividende de 8,00 € par action ; il sera versé à compter du 23 juin 2021 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2020, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

du bénéfice de l'exercice de	25 390 799,53 €
du report à nouveau de	15 770 812,85 €
s'élève à	41 161 612,38 €

Un dividende de 27 664 672,00 € sera versé et le solde du bénéfice distribuable sera affecté à hauteur de 7 664 672,00 € au poste «réserves facultatives» et à concurrence de 5 832 268,38 € au poste «autres réserves».

Les dividendes mis en paiement par SAMSE, au titre des 3 exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2017	2,50€
2018	2,50 €
2019	8,00 €

#### Résolution 4 - Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### Résolutions 5 et 6 – Composition du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons que depuis la modification du mode de gestion et d'administration de notre société décidée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020, la durée des fonctions des administrateurs est de trois ans. Conformément à l'article 13 des statuts, par exception et pour la première période de trois ans, il doit être procédé à un renouvellement par tiers, tous les ans et par tirage au sort, pour les deux premières périodes de renouvellement afin de déterminer l'ordre de renouvellement des administrateurs. Lors de sa séance du 4 mars 2021, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, et après tirage au sort, a décidé de soumettre à votre approbation le renouvellement des mandats de Stéphanie Paix en qualité d'administratrice indépendante et de DUMONT INVESTISSEMENT, administratrice, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### Résolutions 7 et 8 - Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2020 des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce

Nous vous demandons d'approuver, dans le cadre d'un «vote ex post», les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2020 aux mandataires sociaux.

Il est précisé que ces éléments de rémunération ont fait l'objet d'une analyse par le Comité des Rémunérations et des Nominations et ont été arrêtés par le Conseil sur recommandations de ce Comité.

L'ensemble de ces éléments est décrit en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant au chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

### Résolution 9 - Politique de rémunération des mandataires sociaux

Nous soumettons à votre approbation, dans le cadre d'un «vote ex ante» les éléments de la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux.

Ces éléments sont exposés en détail dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le chapitre 2.3 du Document d'enregistrement universel.

### Résolution 10 - Rachat d'actions

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société, pour une durée de dix-huit mois, d'opérer sur ses propres actions avec un prix maximum d'achat unitaire de 220 € et pour un montant maximal inférieur à 10 % du capital actuel de la société.

Cette autorisation se substituera à celle donnée sur le même objet par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020.

Les achats réalisés dans le cadre de ce nouveau programme de rachat pourront avoir plusieurs

finalités : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale, ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, opérer sur les actions pour tout autre objectif autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la 11<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez au chapitre 2.1 du Document d'enregistrement universel une information complémentaire sur le programme de rachat d'actions de votre société.

## Assemblée Générale Extraordinaire

### Résolution 11 - Annulation d'actions rachetées

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé.

Cette autorisation se substituera à celle, identique, accordée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2020.

## Assemblée Générale Ordinaire

### Résolution 12 - Pouvoirs

Nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour l'exécution des formalités liées à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

## 3.2 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

### Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'Assemblée Générale de la société SAMSE,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **AVEC LA SOCIETE BME FRANCE**

##### ***Personne concernée***

- DUMONT INVESTISSEMENT, Actionnaire détenant plus de 10 % de votre société et Administrateur de votre société.

##### ***1° Contrat de mandat de négociation***

En date du 18 décembre 2014, votre société et la société BME FRANCE (anciennement CRH FRANCE DISTRIBUTION) ont conclu un premier contrat de mandat de négociation des ristournes de fin d'année (RFA) optimisées auprès de fournisseurs communs. Par avenant en date du 2 mars 2020, les parties ont convenu d'un commun accord de mettre un terme à ce premier contrat avec effet au 31 décembre 2019, sans préjudice des RFA optimisées négociées par votre société au nom et pour le compte de BME FRANCE au cours de l'exercice 2019 pour l'exercice 2020.

Les Parties ont souhaité poursuivre leur partenariat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur la base d'un nouveau contrat de mandat de négociation. Ce nouveau contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée déterminée dont le

terme est fixé au 31 décembre 2023 (les dernières RFA négociées étant celles applicables pour l'année 2023), sauf prolongation décidée par les Parties ou résiliation anticipée.

En contrepartie des prestations, la société BME FRANCE s'engage à verser annuellement à votre société la somme forfaitaire de 420 000 euros hors taxes. Cette rémunération peut néanmoins être indexée en fonction de l'évolution dans le temps du chiffre d'affaires annuel consolidé hors taxes que réalise BME au titre de ses ventes en France.

#### ***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

Cette convention permet à votre société de bénéficier de conditions d'achat optimisées auprès des fournisseurs en contrepartie d'engagements spécifiques et équilibrés, communs entre votre société et la société BME FRANCE.

#### ***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 420 000 euros hors taxes.

#### ***2° Convention logistique***

Votre société et la société BME FRANCE ont conclu le 2 mars 2020 un avenant n°1 à la convention logistique signée le 28 février 2018 ayant pour objet de définir les conditions et modalités d'approvisionnement des agences des distributeurs RABONI IDF, RABONI NORMANDIE et BUSCA par le prestataire SAMSE.

Cet avenant modifie la durée et les conditions de résiliation de la convention logistique. La durée est dorénavant de 6 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2023, avec au-delà une tacite reconduction pour des périodes successives d'un an. Le Prestataire dispose de la faculté de dénoncer la convention à l'échéance moyennant un préavis de douze mois avant le terme de la période contractuelle en cours. Le distributeur dispose seul de la faculté de dénoncer la convention à tout moment moyennant un préavis de douze mois.

Cet avenant redéfinit également les modalités de refacturation des surcoûts logistiques occasionnés par des commandes du distributeur au prestataire inférieures au taux de remplissage minimum par camion. Au plus tard le 15 janvier de chaque année, le prestataire adressera au distributeur un décompte annuel détaillant, sur la base de décomptes mensuels, l'intégralité des surcoûts logistiques supportés par le prestataire au titre de l'année précédente. Sur la base de ce décompte annuel, les parties conviendront de bonne foi du montant de la pénalité qui incombera au distributeur au titre des surcoûts logistiques supportés sur l'année concernée, cette pénalité étant à acquitter au plus tard le 30 mars de l'année considérée.

#### ***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

Cette convention permet à votre société d'optimiser l'exploitation de son outil logistique et de réaliser ainsi des économies d'échelle.

#### ***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, cette convention n'a eu aucune incidence sur les comptes annuels.

#### ***3° Maintien de participation au capital de MCD***

Votre société s'est engagée auprès de la société BME FRANCE, par un courrier en date du 2 mars 2020, à conserver sa participation au capital de MCD au moins jusqu'au 31 décembre 2023.



### ***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

Cette convention permet à votre société de pérenniser les avantages obtenus au titre de son adhésion au sein du Groupe MCD.

### ***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, cette convention n'a eu aucune incidence sur les comptes annuels.

- **AVEC LA SOCIETE LA BOITE A OUTILS**

### ***Personnes concernées***

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et membre du Comité de Direction de la société LA BOITE A OUTILS ;
- Monsieur Paul BERIOT, Administrateur de votre société et membre du Comité de Direction de la société LA BOITE A OUTILS.

### ***Avenant à la Convention d'assistance, de service et de fournitures***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société LA BOITE A OUTILS sont facturées de la manière suivante :

- 0,30 % des ventes hors taxes pour la maintenance et le développement informatique ;
- Une rémunération basée sur les frais réels pour les autres postes d'assistance.

### ***Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société***

Dans le cadre de l'évolution des besoins informatiques de la société LA BOITE A OUTILS, votre société a développé de nouvelles infrastructures informatiques pour l'exploitation de la société LA BOITE A OUTILS.

### ***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 2 132 311 euros hors taxes.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **AVEC LA SOCIETE RENE DE VEYLE**

#### ***Personne concernée***

- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Président de RENE DE VEYLE.

#### ***Convention de gestion d'un portefeuille de titres DUMONT INVESTISSEMENT***

Il est rappelé qu'une convention de portage a été établie entre votre société et la société RENE DE VEYLE afin de faciliter la gestion de la participation des salariés, qui peut être réglée par l'attribution d'actions de la société DUMONT INVESTISSEMENT.

Cette convention prévoit que lorsque les salariés de votre société souhaitent vendre leurs actions DUMONT INVESTISSEMENT qui ont été acquises dans le cadre de la participation des salariés des années précédentes, la société RENE DE VEYLE peut se porter acquéreur.

Ce système présente un double avantage :

- Il offre une réelle liquidité et permet une transaction rapide lorsque les salariés souhaitent vendre.
- Il permet à la société RENE DE VEYLE de se constituer ainsi un « stock » d'actions DUMONT INVESTISSEMENT, qui est revendu à votre société lors de l'attribution de la participation des salariés, ou à un fonds commun de placement « Groupe SAMSE » en tant que de besoin.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, il a été convenu de modifier par avenant la rémunération et de porter la commission forfaitaire à un montant annuel de 20 000 euros hors taxes.

#### ***Rémunération***

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société RENE DE VEYLE a facturé à votre société une rémunération forfaitaire annuelle de 20 000 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE DUMONT INVESTISSEMENT**

#### ***Personnes concernées***

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et Membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Patrice JOPPE, Administrateur de votre société et Président Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Paul BERIOT, Administrateur de votre société et Vice-président du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Madame Martine VILLARINO, Représentante permanente de DUMONT INVESTISSEMENT, Administrateur votre société et membre du Conseil de Surveillance de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Président du Directoire de DUMONT INVESTISSEMENT ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Directeur Général de DUMONT INVESTISSEMENT.

### **1° Convention de trésorerie**

Il est rappelé qu'une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée entre les filiales du Groupe SAMSE en octobre 2014 et qu'un avenant datant de décembre 2016 a modifié le taux d'intérêt en rémunération des avances réciproques consenties entre les deux sociétés.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le taux d'intérêt annuel est égal à 1 % pour les sommes prêtées par votre société à la société DUMONT INVESTISSEMENT et égal à 0,30 % pour les sommes placées dans votre société par la société DUMONT INVESTISSEMENT.

#### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société DUMONT INVESTISSEMENT a facturé 255 euros à votre société et votre société a facturé 0 euro à la société DUMONT INVESTISSEMENT en rémunération des prêts accordés.

### **2° Location de bureaux**

Votre société loue à la société DUMONT INVESTISSEMENT des bureaux dans ses locaux du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

Ce loyer fait l'objet d'une révision annuelle au mois de janvier.

#### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre société a facturé à la société DUMONT INVESTISSEMENT 32 639 euros hors taxes de loyer du siège social situé 2, rue Raymond Pitet à Grenoble (Isère).

### **3° Convention de gestion et de direction du Groupe DUMONT INVESTISSEMENT**

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de la société DUMONT INVESTISSEMENT et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle.

Il s'agit notamment d'assistance dans les domaines suivants :

- Comptable et financier (élaboration et contrôle des budgets, gestion de trésorerie, etc.)
- Commercial (stratégie produits et marketing, etc.)
- Gestion du personnel
- Juridique, fiscal et social

Les prestations de la société DUMONT INVESTISSEMENT sont facturées à votre société au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours.

#### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées à votre société s'élève à 1 300 386 euros hors taxes.

- **AVEC LES SOCIETES DU GROUPE PLATTARD NEGOCE**

#### **Personne concernée**

Lien de détention indirecte entre votre société et le Groupe PLATTARD NEGOCE.

#### **Convention de prestations de services**

Dans le cadre de l'accord de collaboration commerciale entre votre société, la société DUMONT INVESTISSEMENT et le Groupe PLATTARD NEGOCE, et compte tenu de la modification de périmètre intervenue au sein du Groupe PLATTARD NEGOCE, le Conseil de Surveillance a autorisé la signature d'une nouvelle convention en date du 19 décembre 2014, annulant et remplaçant les précédents accords.

Ainsi, en contrepartie des prestations fournies, il est facturé les éléments suivants :

Centralisation et reversement des bonifications de fin d'année sur achats :

- 1 % des achats hors taxes effectués par les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE à l'exclusion des achats dits « internes » et des achats dits « de frais généraux » (facturés à 80 % par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT).
- Une facturation complémentaire est établie au 31 mars de l'année N+1 au titre de l'année N, au Groupe PLATTARD NEGOCE selon les conditions énumérées ci-dessous (facturés à 80 % par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT) :

Taux de bonification de fin d'année	Montant facturé Hors Taxes
Inférieur à 4,90 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE	0 K€
Supérieur ou égal à 4,90 % et inférieur à 5 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE	100 K€
Supérieur ou égal à 5 % et inférieur à 5,10 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE	200 K€
Supérieur ou égal à 5,10 % des ventes cumulées du Groupe PLATTARD NEGOCE	250 K€

**Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 1 058 723 euros hors taxes.

Rémunération de la logistique :

Les sociétés du Groupe PLATTARD NEGOCE bénéficient des services des plates-formes du Groupe SAMSE aux conditions définies dans la convention.

Au 31 décembre 2020, 153 276 euros ont été facturés par votre société au Groupe PLATTARD NEGOCE.

• **CONVENTIONS D'ASSISTANCE ET INFORMATIQUE**

Personnes concernées	Sociétés	Modalités de rémunération	Montants de l'exercice hors taxes en euros
Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société au Comité de Direction de MAURIS BOIS jusqu'au 14 mai 2020 Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et membre du Comité de Direction de MAURIS BOIS jusqu'au 14 mai 2020 Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Directeur Général de MAURIS BOIS	MAURIS BOIS	1,70 % des ventes hors taxes	757 134

Personnes concernées	Sociétés	Modalités de rémunération	Montants de l'exercice hors taxes en euros
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et Président du Comité de Surveillance de BTP DISTRIBUTION</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et membre du Comité de Surveillance de BTP DISTRIBUTION</p>	BTP DISTRIBUTION*	0,70 % des ventes hors taxes	302 259
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de DEGUERRY SAMSE</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de DEGUERRY SAMSE</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de DEGUERRY SAMSE</p>	DEGUERRY SAMSE	1,50 % du chiffre d'affaires hors taxes	81 091
<p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Président de RENE DE VEYLE</p>	RENE DE VEYLE	Forfait	6 800
<p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Gérant de EPPS</p>	EPPS	2 % des ventes hors taxes	7 919
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de REMAT</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Président de REMAT</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de REMAT</p>	REMAT	1,30 % du chiffre d'affaires hors taxes	69 150
<p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de TARARE MATERIAUX</p>	TARARE MATERIAUX*	2 % des achats hors taxes	38 839

Personnes concernées	Sociétés	Modalités de rémunération	Montants de l'exercice hors taxes en euros
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de ZANON TRANSPORTS</p>	ZANON TRANSPORTS*	1,60 % du chiffre d'affaires hors taxes	169 411
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et Membre du Comité de Surveillance de DORAS</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de DORAS</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et Membre du Comité de Surveillance de DORAS</p>	DORAS*	0,18 % des ventes hors taxes budgétées	317 000
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société au Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC</p> <p>Monsieur Paul BERIOT, Administrateur de votre société et membre du Comité de Surveillance de MATERIAUX SIMC</p>	MATERIAUX SIMC	0,60 % des ventes hors taxes (hors LS pro) 1 % des ventes hors taxes (LS pro)	791 970
Lien de détention avec BLANC MATERIAUX	BLANC MATERIAUX *	2 % du chiffre d'affaires hors taxes	106 625
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et Administrateur de M+ MATERIAUX</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de M+ MATERIAUX</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de M+ MATERIAUX.</p>	M+ MATERIAUX*	0,40 % des marchandises hors taxes	677 266

Personnes concernées	Sociétés	Modalités de rémunération	Montants de l'exercice hors taxes en euros
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et Administrateur de M+ MATERIAUX</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de M+ MATERIAUX</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de M+ MATERIAUX.</p>	M+ MATERIAUX	<p>Taux progressifs selon le montant des ventes hors taxes :</p> <p>De 0 à 50 000 K€ : 0,30 %</p> <p>De 50 000 K€ à 100 000 K€ : 0,20 %</p> <p>Au-delà de 100 000 K€ : 0,10 %</p>	361 272
Lien de détention avec MAT APPRO	MAT APPRO	1 % des ventes hors taxes	55 804
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de LEADER CARRELAGES</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de LEADER CARRELAGES</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de LEADER CARRELAGES</p>	LEADER CARRELAGES	0,3 % des ventes de marchandises hors taxes	7 514
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de BILLMAT</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de BILLMAT</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de BILLMAT</p>	BILLMAT*	0,70 % des ventes hors taxes	91 951
<p>Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de BILLMAT</p> <p>Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de BILLMAT</p> <p>Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de BILLMAT</p>	BILLMAT	0,30 % des ventes hors taxes	49 259

\* Ces conventions d'assistance sont facturées à hauteur de 80 % du montant par votre société et 20 % par la société DUMONT INVESTISSEMENT. Les montants présentés correspondent à la part facturée par votre société.

• **AVEC LES ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS**

**Personnes concernées**

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société au Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et membre du Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et membre du Comité de Surveillance des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS.

**Convention d'assistance, de service et de fournitures**

Une convention d'assistance entre votre société, la société DUMONT INVESTISSEMENT et les ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS a été signée. Il a été convenu que votre société effectue des prestations d'assistance pour lesquelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la rémunération est fixée à 1,50 % du montant des ventes hors taxes sur la partie Négoce avec maintien de 0,40 % des ventes plateformes et directes.

Il est précisé que votre société facture 80 % et la société DUMONT INVESTISSEMENT 20 %.

**Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 469 681 euros hors taxes.

• **AVEC LA SOCIETE LE COMPTOIR**

**Personne concernée**

Lien de détention indirecte entre votre société, DUMONT INVESTISSEMENT et LE COMPTOIR.

**1° Convention d'assistance et de services**

Votre société s'engage à mettre à disposition de la société LE COMPTOIR l'assistance et les services suivants :

- Comptabilité générale et analytique
- Assistance juridique, fiscale et sociale
- Assistance en gestion de trésorerie

En contrepartie des différentes prestations, votre société est rémunérée par la société LE COMPTOIR à hauteur de 1,20 % des ventes hors taxes réalisées par la société LE COMPTOIR.

Il est précisé que votre société facture 80 % et la société DUMONT INVESTISSEMENT 20 %.

**Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 23 221 euros hors taxes.

**2° Convention de prestations informatiques**

Votre société s'engage à mettre à disposition de la société LE COMPTOIR certaines prestations d'assistance et de maintenance à caractère permanent ou temporaire, en informatique, dans le cadre de la mise à disposition par votre société des logiciels et services ci-après, à savoir :

- Infrastructure informatique : réseaux, accès aux serveurs
- Référencement : Sésam – Négo achats
- Gestion commerciale : Bravo – Décisionnel
- Environnement finances : Oracle – Etafi
- Environnement RH : Peoplenet



En contrepartie des différentes prestations, votre société est rémunérée par la société LE COMPTOIR à hauteur de 0,40 % des ventes hors taxes réalisées par la société LE COMPTOIR.

#### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 9 676 euros hors taxes.

### **CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale le 25 juin 2020, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 27 avril 2020.

- **AVEC LA SOCIETE CELESTIN MATERIAUX**

#### **Personnes concernées**

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de CELESTIN MATERIAUX ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de CELESTIN MATERIAUX ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Directeur Général de CELESTIN MATERIAUX.

#### **Avenant à la Convention d'assistance, de service et de fournitures**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en contrepartie des différentes prestations, votre société est rémunérée par la société CELESTIN MATERIAUX à hauteur de 1,50 % des ventes hors taxes réalisées par la société CELESTIN MATERIAUX.

#### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services par votre société s'élève à 452 778 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE CHRISTAUD**

#### **Personnes concernées**

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et Directeur Général Délégué de CHRISTAUD ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et Administrateur de CHRISTAUD ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant permanent de votre société, Directeur Général Délégué de CHRISTAUD jusqu'au 13 mai 2020 ;
- Monsieur Patrice JOPPE, Administrateur de votre société et Administrateur de CHRISTAUD.

#### **Avenant à la Convention d'assistance et informatique**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société CHRISTAUD sont facturées à hauteur de 1,50 % des ventes hors taxes réalisées.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 442 881 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE LEADER CARRELAGES**

#### **Personne concernée**

- Monsieur Olivier MALFAIT, Président Directeur Général de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de LEADER CARRELAGES ;
- Monsieur François BERIOT, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de LEADER CARRELAGES ;
- Monsieur Laurent CHAMEROY, Directeur Général Délégué de votre société et représentant légal de votre société, Présidente de LEADER CARRELAGES.

#### **Avenant à la Convention de prestations de services**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société LEADER CARRELAGES sont facturées de la manière suivante :

- 1,70 % des ventes Négoce hors taxes hors Pose
- 0,30 % des ventes Pose hors taxes

Il est précisé que votre société facture 80 % et la société DUMONT INVESTISSEMENT 20 %.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 29 830 euros hors taxes.

- **AVEC LA SOCIETE LOIRE MATERIAUX**

#### **Personne concernée**

Lien de détention indirecte entre votre société et LOIRE MATERIAUX.

#### **Convention d'assistance, de service et de fournitures**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les prestations d'assistance fournies par votre société à la société LOIRE MATERIAUX sont facturées à hauteur de 0,70 % des ventes hors taxes.

### **Rémunération**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant des prestations de services facturées par votre société s'élève à 70 973 euros hors taxes.

Villeurbanne et Lyon, le 19 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par  
Pascal RHOUMY

ODICÉO, représenté par  
Dave MOLLIEUX

## Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

### Assemblée Générale du 18 mai 2021 (Onzième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Villeurbanne et Lyon, le 19 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres, représenté par  
Pascal RHOUMY

ODICÉO, représenté par  
Dave MOLLIEUX

## 3.3 Résolutions

### Assemblée Générale Ordinaire

**Première résolution** (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 25 390 799,53 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 124 620 € et qui ont donné lieu à une imposition de 38 632 €.

**Deuxième résolution** (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution** (*Affectation du résultat de l'exercice 2020*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

– Bénéfice de l'exercice	25 390 799,53 €
– Report à nouveau	15 770 812,85 €
Soit un bénéfice distribuable de	41 161 612,38 €
– A la distribution d'un dividende de 8,00 € par action	27 664 672,00 €
– Au poste «réserves facultatives»	7 664 672,00 €
– Au poste «autres réserves»	5 832 268,38 €

Ainsi, le dividende s'élève à 8,00 € par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 8,00 € par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, visé à l'article 117 quater du Code général des

impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Le dividende sera payé aux actionnaires à compter du 23 juin 2021.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action
2017	2,50 €
2018	2,50 €
2019	8,00 €

**Quatrième résolution** (*Approbation des conventions réglementées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**Cinquième résolution** (*Renouvellement de Stéphanie Paix, en qualité d'administratrice indépendante*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administratrice indépendante de Stéphanie Paix, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Sixième résolution** (*Renouvellement de DUMONT INVESTISSEMENT, en qualité d'administratrice*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administratrice de DUMONT INVESTISSEMENT, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Septième résolution** (*Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2020 des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2020 de la société, au chapitre 2.3.

**Huitième résolution** (*Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, au titre de l'exercice 2020*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Olivier Malfait, Président Directeur Général, François Bériot et Laurent Chamero, Directeurs Généraux Délégués, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2020 de la société, au chapitre 2.3.

**Neuvième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2021*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux qui ont été fixés par le Conseil d'Administration, approuve en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2020 de la société, au chapitre 2.3.

**Dixième résolution** (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de

majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions en vue (sans ordre de priorité) :

- d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cas de plans d'épargne salariale, d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'opérations d'actionariat des salariés (notamment dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants et L.3344-1 du Code du travail),
- de conserver les actions de la société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'annuler tout ou partie des actions acquises dans la limite légale maximale, sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique,
- de permettre à la société d'opérer sur les actions de la société dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2020, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 12 114 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 333 694 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 220 € par action soit un montant maximal d'achat de 73 412 680 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la 16<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 et est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

### Assemblée Générale Extraordinaire

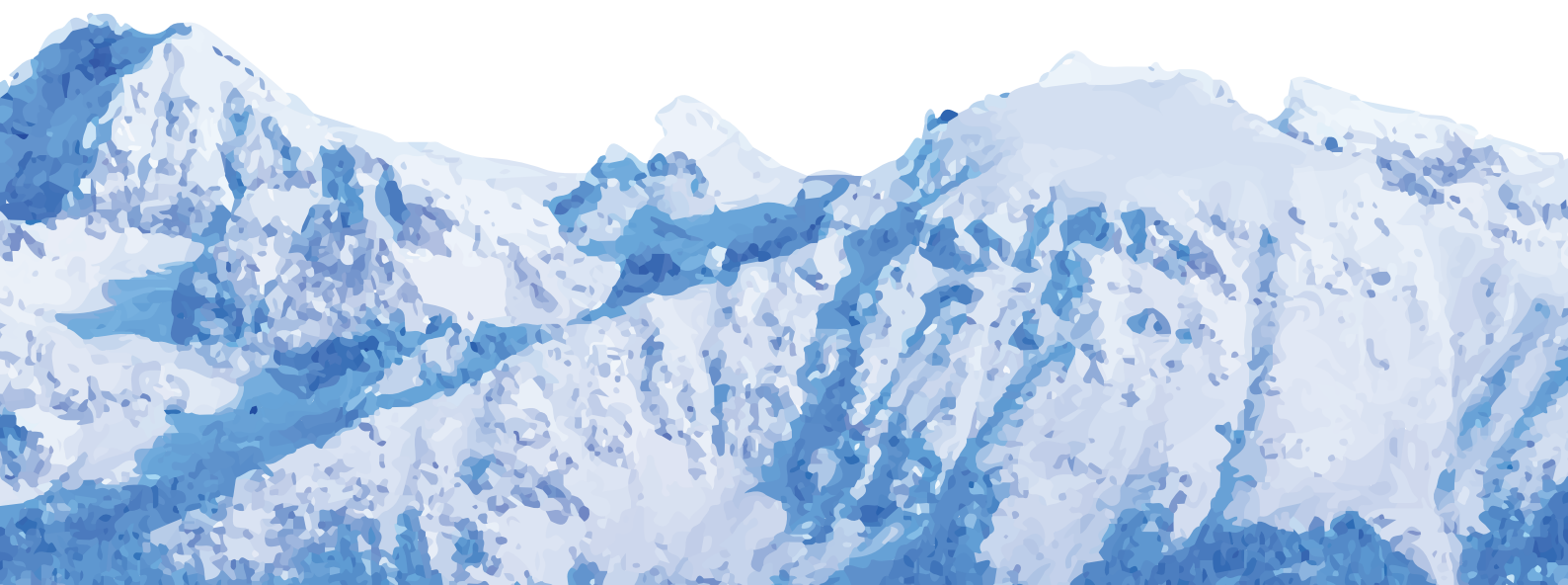
**Onzième résolution** (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée,
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités et déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation annule et prive d'effet, toute décision antérieure ayant le même objet.

### Assemblée Générale Ordinaire

**Douzième résolution** (*Pouvoirs*) - L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.





**Groupe SAMSE**  
2, rue Raymond Pitet  
38030 - Grenoble Cedex  
FRANCE

[groupe-samse.fr](http://groupe-samse.fr)